



Société anonyme au capital de 23 280 374,43 €

Siège Social : 9/11, rue Montalivet – 75008 PARIS
RCS PARIS B 422 950 865

Document de Référence

Exercice 2013



Le présent document de référence 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2013 sous le numéro D14-0419, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

SOMMAIRE

1. Personnes responsables	5
1.1 Responsable du document de référence.....	5
1.2 Déclaration du responsable	5
2. Contrôleurs légaux des comptes	6
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	6
3. Informations financières sélectionnées	7
3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité conforme aux attentes.....	7
3.2 Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide.....	7
3.3 Besoin en fonds de roulements consolidés	8
3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés.....	8
4. Facteurs de risques	9
4.1 Risque de liquidité	9
4.2 Politique de provisionnement	9
4.3 Faits exceptionnels et litiges	10
4.4 Risque lié au hors bilan	10
4.5 Politique d'assurances	11
4.6 Autres risques.....	12
5. Informations concernant l'émetteur	13
5.1 Histoire et évolution de la société.....	13
5.2 Investissements	14
6. Aperçu des activités	16
6.1 Principales activités	16
6.2 Principaux marchés	20
6.3 Positionnement concurrentiel en France et en Europe	22
7. Organigramme	23
7.1 Description du Groupe.....	23
7.2 Liste des filiales importantes.....	25
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	26
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus.....	26
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.....	26
9. Examen de la situation financière et du résultat	27
9.1 Situation financière – Rapport de Gestion	27
9.2 Résultat opérationnel	46
9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	46
9.4 Responsabilité sociale de l'entreprise	50
10. Trésorerie et capitaux	63
10.1 Informations sur les capitaux propres.....	63
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	63
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe	64
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.....	65
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	65

11.	Recherche et développement, brevets et licences	66
12.	Informations sur les tendances	67
12.1	Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	67
12.2	Engagement susceptible d’influer sensiblement sur les perspectives du Groupe	67
12.3	Publications intervenues depuis la clôture de l’exercice	67
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	74
14.	Organes d’administration, de direction et de surveillance et direction générale	75
14.1	Organes d’administration et de direction	75
14.2	Conflit d’intérêt au niveau des organes d’administration et de direction	75
15.	Rémunération et avantages	76
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d’administration et de direction	76
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d’autres avantages	76
16	Fonctionnement des organes d’administration et de direction	78
16.1	Date d’expiration des mandats actuels	78
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d’administration	78
16.3	Informations sur le comité d’audit et le comité des rémunérations	78
16.4	Conformité au gouvernement d’entreprise en vigueur	78
16.5	Rapport du Président du Conseil d’Administration sur le gouvernement d’entreprise et sur le contrôle interne	79
16.6	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	89
17	Salariés	91
17.1	Nombre de salariés	91
17.2	Participations et stock-options des organes d’administration et de direction.....	94
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe	94
18	Principaux actionnaires	95
18.1	Répartition du capital	95
18.2	Existence de droits de vote différents	95
18.3	Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	96
18.4	Accord connu de l’émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.....	96
19	Opération avec des apparentés	97
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l’émetteur	98
20.1	Informations financières historiques	98
20.2	Informations financières pro forma	98
20.3	Etats financiers consolidés 2013	99
20.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013	143
20.5	Comptes sociaux AKKA Technologies 2013.....	145
20.6	Politique de distribution des dividendes	169
20.7	Procédures judiciaires et d’arbitrage.....	169
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	170
21	Informations complémentaires	171

21.1	Capital social	171
21.2	Acte constitutif et statuts	178
22	Contrats importants	183
23	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	184
24	Documents accessibles au public	185
25	Informations sur les participations au 31 décembre 2013	186

1. Personnes responsables

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de la société AKKA Technologies.

1.2 Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans le chapitre 20 ci-après, qui ne contiennent ni observations ni réserves.

Maurice RICCI
Président et Directeur Général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Représenté par Jean-Louis FLECHE,

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Représenté par Xavier GRAZ

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

BEAS

7-9, villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3. Informations financières sélectionnées

3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité conforme aux attentes

Montants en milliers d'euros	Consolidation 31 Déc. 2013	Proforma (1) 31 Déc. 2012	Consolidation 31 Déc. 2012	Proforma (2) 31 Déc. 2011	Consolidation 31 Déc. 2011
Chiffre d'affaires	878 825	924 985	827 286	548 385	474 115
Résultat opérationnel	49 655	63 665	60 623	47 072	42 699
% du chiffre d'affaires	5,7%	6,9%	7,3%	8,6%	9,0%
Résultat avant impôt	40 036	56 796	54 187	42 369	38 287
Résultat net consolidé	30 072	43 243	41 349	29 372	26 885
Résultat net part du Groupe	31 051	41 588	40 381	29 372	26 885

(1) L'information financière proforma 2012 est destinée à présenter l'effet sur les comptes consolidés publiés de l'acquisition de la société MBtech. Les comptes consolidés intègrent MBtech sur 9 mois. Les comptes proforma intègrent MBtech sur 12 mois. Le contexte et les hypothèses retenues sont décrits dans les comptes consolidés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

(2) L'information financière proforma 2011 est destinée à présenter l'effet sur les comptes consolidés publiés de l'acquisition de la société AEROCONSEIL. Les comptes consolidés intègrent AEROCONSEIL sur 3 mois. Les comptes proforma intègrent AEROCONSEIL sur 12 mois. Le contexte et les hypothèses retenues sont décrits dans les comptes consolidés au paragraphe 20.3 du document de référence 2011.

AKKA Technologies a procédé à deux acquisitions structurantes en 2011 et 2012 : celles respectivement d'AEROCONSEIL et de MBtech.

Ces deux acquisitions permettent au Groupe de changer de taille et de positionnement. Ce qui lui permet désormais d'être en mesure de délivrer des contrats transnationaux et globaux.

L'année 2013 a permis au Groupe d'améliorer à nouveau sa situation financière tout en posant les fondements de sa croissance en Allemagne comme à l'international.

3.2 Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Goodwill	111 957	104 022	94 119
Autres actifs non courants	121 500	127 260	63 319
Actifs non courants	233 457	231 282	157 438
Créances courantes et stocks	291 742	309 741	157 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 403	70 931	79 104
Actifs courants	405 146	380 672	236 182
TOTAL ACTIF	638 602	611 953	393 620

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Capitaux propres - Part du Groupe	174 752	155 277	121 055
Intérêts des minoritaires	15 624	21 697	(4)
Passifs financiers (hors dette de sauvegarde)	115 409	89 772	15 750
Dette de sauvegarde actualisée	27 879	33 526	44 161
Autres passifs	304 940	311 683	212 658
TOTAL PASSIF	638 602	611 953	393 620

Le gearing passe de 29,6% en 2012 à 15,7 % en 2013, suite à un nouveau désendettement significatif sur l'exercice. Akka affiche ainsi un bilan sain moins de deux ans après l'acquisition de MBtech. Par ailleurs, le Groupe a souscrit un emprunt obligataire sur fonds privés (cf 20.3 – note 4.13 des comptes consolidés).

3.3 Besoin en fonds de roulements consolidés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Stocks	2 850	2 513	1 672
Clients et comptes rattachés	195 503	244 443	101 821
Autres créances	93 389	62 784	53 585
Autres actifs non courants	23 515	35 134	22 794
Fournisseurs	(58 846)	(65 273)	(36 109)
Dettes fiscales et sociales	(167 082)	(178 643)	(135 288)
Autres dettes (hors dettes sur immobilisations et earn-out)	(38 827)	(29 244)	(17 339)
Besoin en fonds de roulement (négatif = ressource de financement)	50 502	71 715	(8 863)

La forte réduction de son DSO a permis au Groupe de diminuer son besoin en fonds de roulement au cours de l'année 2013.

3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Flux net de trésorerie généré par l'activité	64 513	(8 005)	36 096
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25 401)	(61 860)	(18 150)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 250	61 723	(20 237)
Incidence des variations de cours de devises	(891)	(31)	31
Variation de la trésorerie	42 472	(8 173)	(2 260)

Le Groupe a généré une capacité d'autofinancement de 63 554 K€ en 2013. La baisse du besoin en fonds de roulement a permis une augmentation de la génération de cash opérationnelle et un désendettement significatif sur l'exercice.

4. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés dans le présent document de référence.

4.1 Risque de liquidité

L'endettement net du Groupe se présente de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Passifs financiers non courants	107 393	57 196	7 920
Dettes de sauvegarde non courante	20 985	26 634	38 338
Passifs financiers courants	8 016	32 576	7 830
Dette de sauvegarde courante	6 894	6 892	5 823
Dettes brutes consolidées	143 288	123 298	59 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(113 403)	(70 931)	(79 104)
Dettes financières nettes consolidées	29 885	52 367	(19 193)

Le Groupe présente une dette nette de 29 885 K€ à fin 2013 suite à la souscription d'un emprunt obligataire sur fonds privés et au remboursement d'une partie de l'emprunt souscrit en 2012 pour financer l'acquisition de MBtech.

Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières et de la dette de sauvegarde, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La description du risque de liquidité est présentée dans les 4.10 et 4.13.2 des comptes consolidés (cf. §20.3.6).

4.2 Politique de provisionnement

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Détail des provisions courantes et non courantes

Les provisions à long terme s'élèvent à 28 548 K€ et les provisions à court terme à 8 456 K€ dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

Ces provisions comprennent les éléments suivants :

- 24 612 K€ pour provisions sur litiges et risques,
- 1 156 K€ pour provisions sur impôts,
- 9 801 K€ pour provisions sur retraite,
- 1 434 K€ d'autres provisions.

4.3 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

La procédure de sauvegarde de la société AKKA I&S ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 novembre 2006 est signalée ici uniquement dans la mesure où elle se poursuit, et que la septième annuité du plan sera assurée conformément aux termes du jugement du 4 septembre 2007 ayant arrêté le plan de sauvegarde. La septième annuité s'élève à 6 892 K€ et sera versée au mois de septembre 2014.

4.4 Risque lié au hors bilan

Les principaux engagements du Groupe AKKA Technologies sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2013	2012	2011
Caution de garantie sur marchés	-	-	-
Créances cédées non échues (1)	96 369	72 945	96 005
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	16 760	93 339	715
Avals, cautions et garanties donnés	2 175	-	-
Montant total des engagements donnés	115 304	166 284	96 720
Instruments de couverture de devises	-	-	-
Engagements reçus lors des opérations de croissance externe	55 800	55 800	35 950
Montant total des engagements reçus	55 800	55 800	35 950

(1) Créances cédées non échues : créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage

(2) Nantissements, hypothèques et sûretés réelles : nantissement de titres réalisés au profit des banques lors de la souscription des emprunts liés aux opérations de croissance externe

Les compléments de prix dus par le Groupe dans le cadre d'opérations de croissance externe ne constituent pas des éléments hors-bilan, ces derniers étant enregistrés en dette au passif du bilan pour 2 289 K€.

Le Groupe ne détient pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

L'échéance des engagements donnés se répartit de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caution de garantie sur marchés	-	-	-	-
Créances cédées non échues	96 369	96 369	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	16 760	7 049	9 711	-
Avals, cautions et garanties donnés	2 175	-	2 175	-
Autres engagements donnés	-	-	-	-
Montant total des engagements donnés	115 304	103 418	11 887	-

Obligations contractuelles :

Les dettes à long terme et les obligations en matière de location financement sont données par échéances dans les comptes consolidés du (cf. paragraphe 20.3 note 4.13).

Les contrats de location simple représentent en 2013 une charge de 3,8% du chiffre d'affaires (33 339 K€) et sont constitués à plus de 55% de baux commerciaux dont la valeur n'est pas unitairement significative.

4.5 Politique d'assurances

Les principales garanties souscrites au sein du Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle
- Responsabilité Civile « Faute inexcusable »
- Responsabilité Civile Aéronautique et produits spatiaux
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- Multirisques Dommages et Pertes d'exploitation
- Assistance Rapatriement
- Flotte automobile et Responsabilité civile mission
- Protection Sociale

La direction juridique d'AKKA Technologies assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances concernant les risques de nature à engager la responsabilité civile de la société, de ses filiales, et de ses dirigeants.

La garantie responsabilité civile exploitation et professionnelle est souscrite par AKKA Technologies pour le compte de l'ensemble de ses filiales européennes. Une garantie « différence de conditions et de limites » bénéficie aux filiales étrangères hors Union Européenne ayant souscrit des polices locales intégrées au programme d'assurance « master » ou des polices purement locales.

La société MBtech est intégrée dans la politique d'assurance du Groupe tout en conservant des garanties adaptées à ses spécificités.

Le tableau récapitulatif ci-après mentionne les principales polices d'assurances souscrites, à savoir :

Police d'assurance	Assuré(s)	Franchise	Montant de garantie
Responsabilité civile Exploitation	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	100 000 €	25 000 000 € par sinistre
Responsabilité civile Professionnelle			25 000 000 € par année et par sinistre
Responsabilité civile Produits Aéronautiques	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	Non	25 000 000 € par sinistre et par année
	AEROCONSEIL		80 000 000 € par sinistre et par année
Produits spatiaux			8 000 000 € par sinistre et par année
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Dirigeants du Groupe AKKA Technologies	Non	25 000 000 €
Responsabilité civile "faute inexcusable"	AKKA Technologies et ses filiales françaises	15 000 €	2 500 000 € par sinistre
			10 000 000 € par année

4.6 Autres risques

Les risques figurant dans le tableau ci-dessous sont traités dans une autre partie du document de référence :

Risques	Paragraphe	Note
Risques liés à l'activité et aux clients	6.1.4 Répartition des donneurs d'ordre	
	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.1
Risques liés au personnel et aux dirigeants	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.2
	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.3
Risques liés aux opérations de croissance externe	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 2.10 et 4.2
Risques juridiques	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.4
Risques concurrentiels	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.5
Risques environnementaux	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.8
Risques de taux	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.1
Risques de liquidité	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.2
Risques de change	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.3
Risques sur actions	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.4

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de l'émetteur

L'émetteur a pour dénomination sociale « AKKA Technologies » et pour nom commercial « AKKA ».

5.1.2 Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur

La société « AKKA Technologies » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 950 865 RCS Paris.

Depuis le 1er janvier 2008, la nomenclature d'activités française étant révisée par l'INSEE, le code NAF de la société est identifié sous le numéro 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

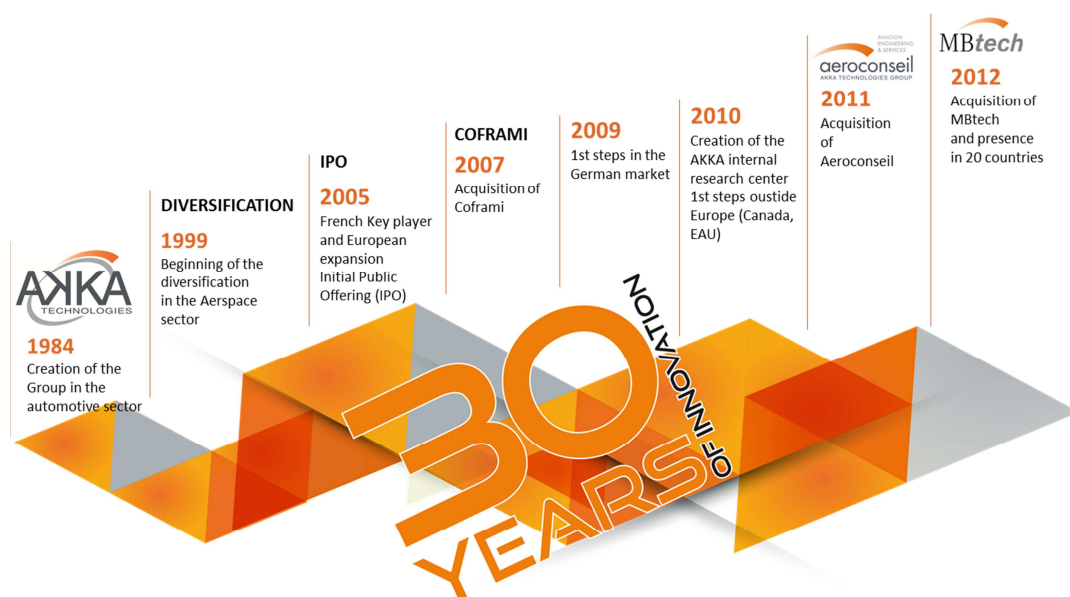
La société, constituée le 7 mars 1999, a été immatriculée le 20 mai 1999. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

AKKA Technologies, Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français, est régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et ses statuts.

Le siège social est situé à Paris (75008) au 9/11 rue Montalivet depuis le 1er avril 2007. Le numéro de téléphone dudit siège est le 01 56 69 26 59.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur



Leader en France et en Allemagne, Leader sur l'Automobile et l'Aéronautique, AKKA possède désormais un positionnement de spécialiste unique.

Plus de 11 000 ingénieurs, répartis sur 20 pays, sont les garants d'une solide expertise, de solutions projets durables et d'une ambition au service de nos clients.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Acquisitions des 3 dernières années	Eléments acquis	Date d'intégration en consolidation	Répartition géographique de l'activité lors de l'acquisition
Groupe AEROCONSEIL	100% des titres	Octobre 2011	France / UK / Espagne / Allemagne / Canada
MBtech Group	65% des titres	Avril 2012	Allemagne / Hongrie / Turquie / Rép. Tchèque / Chine / USA

Le prix total des acquisitions initiées de 2011 à 2013 s'élève à 86 604 K€ et les compléments de prix correspondant restant à verser se chiffrent à 2 289 K€, dont l'échéance se situe entre 2014 et 2015.

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

Le Groupe AKKA Technologies réalisant des prestations de services intellectuelles, ses activités ne nécessitent donc pas d'investissement lourd en matériel.

Le Groupe a pour objectif de poursuivre sereinement l'intégration de MBtech, ce qui doit lui permettre d'accélérer son développement en Allemagne et à l'international.

Il n'envisage pas de réaliser des opérations significatives de croissance externe dans un avenir proche. Il étudiera cependant de manière pragmatique les éventuelles occasions qui pourraient venir à se présenter à lui.

6. Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Mission et positionnement

Leader européen d'Ingénierie et de Conseil en Technologies, le Groupe AKKA Technologies accompagne ses clients dans leur quête d'innovation et d'amélioration de la productivité. Grâce à son offre multi-expertises et au savoir-faire de ses équipes pluridisciplinaires, l'intégralité du cycle de vie d'un produit est maîtrisée pour apporter la réponse technologique la plus adaptée aux besoins des clients.

Pour répondre à cette recherche constante de solutions innovantes, l'intervention des ingénieurs du Groupe sur l'ensemble des secteurs d'activités industriels et tertiaires permet un partage et un transfert des meilleures pratiques d'un secteur à l'autre. Enfin, le positionnement Global d'AKKA Technologies, qui ne cesse de croître, offre une ambition au Groupe infinie tout en faisant de la proximité client son challenge quotidien.

C'est l'ensemble de ses savoir-faire qui font du Groupe AKKA Technologies, un acteur de référence.

AKKA Technologies a doublé de taille depuis 2011. En 2012, AKKA est devenu un Groupe international avec des offres globales, a créé un socle européen unique et est en ordre de marche pour accélérer son développement mondial. En 2013, sa mutation se poursuit en déployant ses fondamentaux dans tous les pays. Le Groupe est devenu un acteur Global et travaille sur de nombreux appels d'offres internationaux d'envergure.

6.1.2 Atouts concurrentiels

Principal atout concurrentiel, le positionnement Global d'AKKA Technologies lui permet d'intervenir sur l'intégralité du cycle de vie d'un projet, pour assurer proximité, flexibilité et engagement auprès de ses clients.

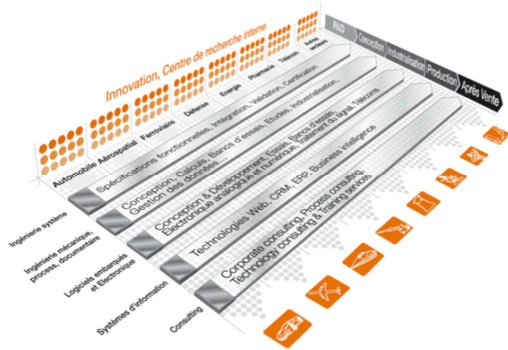
Autre différenciation récente, les intégrations de MBtech, ex-filiale du Groupe DAIMLER, et d'AEROCONSEIL, renforcent l'offre du Groupe et le positionne comme leader de l'Ingénierie automobile et aéronautique, avec un axe franco-allemand unique.

Enfin, AKKA RESEARCH, centre R&D interne du Groupe, assure à AKKA Technologies une longueur d'avance en terme d'innovation, réelle valeur ajoutée pour les projets de ses clients et les missions de ses ingénieurs, en France comme à l'international. Devenu transnational, AKKA Research conjugue compétence et savoir. L'un des premiers résultats est la Link&Go, véritable plateforme technologique du Groupe.

6.1.3 Une offre adaptée à l'évolution du marché

Des Expertises complémentaires, des opportunités illimitées.

L'offre d'AKKA Technologies s'articule autour de deux métiers : l'Informatique & Systèmes et l'Ingénierie de conception, ce qui lui permet d'être présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit.



Ingénierie Systèmes

Nos équipes assurent la réalisation de systèmes complexes, depuis l'analyse des besoins, les spécifications fonctionnelles et de conception jusqu'à leur intégration. Tout au long du développement du système, nos ingénieurs appliquent les concepts les plus novateurs, pour apporter une solution économique et performante aux besoins de nos clients tout en satisfaisant l'ensemble des parties prenantes.

Ingénierie Mécanique

Intervenant en phase de conception et de développement d'un produit, nos équipes garantissent un accompagnement à forte valeur ajoutée dans les domaines suivants : études, calcul, simulations, matériaux, essais, qualité. Nous bénéficions d'un retour d'expérience à l'international, par exemple au travers de l'accompagnement de constructeurs automobiles européens en Russie sur des projets de design conception plastique.

Ingénierie Process

Nos consultants interviennent en phase d'industrialisation post-ingénierie mécanique, et en phase dite de "travaux neufs" : construction partielle ou totale d'ateliers ou d'usines et des moyens de production associés. Nos équipes couvrent chaque étape d'un projet d'investissement, de la conception à la mise en service, en passant par la supervision de la construction d'installations industrielles, les essais jusqu'au démantèlement.

Ingénierie Documentaire

Nous proposons une approche globale de services documentaires : création de documentation technique, gestion des données techniques, assistance aux méthodes de validation, définition et validation de liasse électrique mais aussi structuration, transformation, visualisation et diffusion de documentation via des outils de gestion documentaire. Nos équipes réalisent également des études en sûreté de fonctionnement et en soutien logistique intégré.

Un de nos projets consiste à faire évoluer la configuration d'un avion (étude, analyse, gestion de configurations, réalisation des illustrations, rédaction du document, certification) après sa livraison aux compagnies aériennes.

Logiciels embarqués et Électroniques

De la conception à l'intégration et la mise en œuvre de solutions technologiques, les équipes interviennent dès la phase amont, afin de valider la faisabilité d'une solution à l'aide de modélisations et de simulations poussées. Elles accompagnent les clients du Groupe dans le développement de systèmes embarqués et électroniques, d'applicatifs de traitement de données scientifiques et de bancs de test. L'expertise d'AKKA dans les systèmes embarqués lui permet également d'intervenir dans la « vie-série » des produits pour des activités de maintenance, d'évolution et de réingénierie.

Systèmes d'Information

Nos consultants interviennent dans la création de schémas directeurs de nouveaux systèmes d'information, de communication entre systèmes hétérogènes complexes ou encore d'intégration de

nouvelles architectures. Les équipes possèdent des compétences en infogérance et gestion quotidienne des applications logicielles, technologies web ou « n-tiers », informatique décisionnelle, gestion de la relation clients, progiciels de gestion.

Consulting Management

Avec ses équipes d'experts en organisation, Casciopé, filiale spécialisée dans le consulting, accompagne les clients sur trois domaines principaux : le conseil en pilotage de grands projets, les projets d'externalisation et le management de la performance. Elle a récemment permis à un industriel automobile d'accélérer le délai de mise sur le marché de ses produits et a réalisé le ré-engineering du processus de Recherche et d'Ingénierie pour la conception et la production de ses composants manufacturés.

6.1.4 La répartition des donneurs d'ordres d'AKKA Technologies

Le Groupe AKKA Technologies accompagne les grands donneurs d'ordre industriels dans le Monde. Au quotidien, les interlocuteurs du Groupe sont les départements Recherche et Développement, les directions des programmes et les directions techniques.

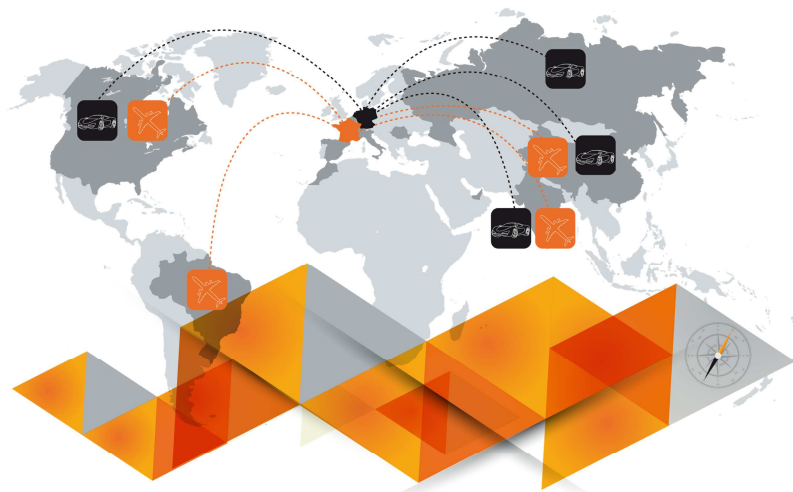
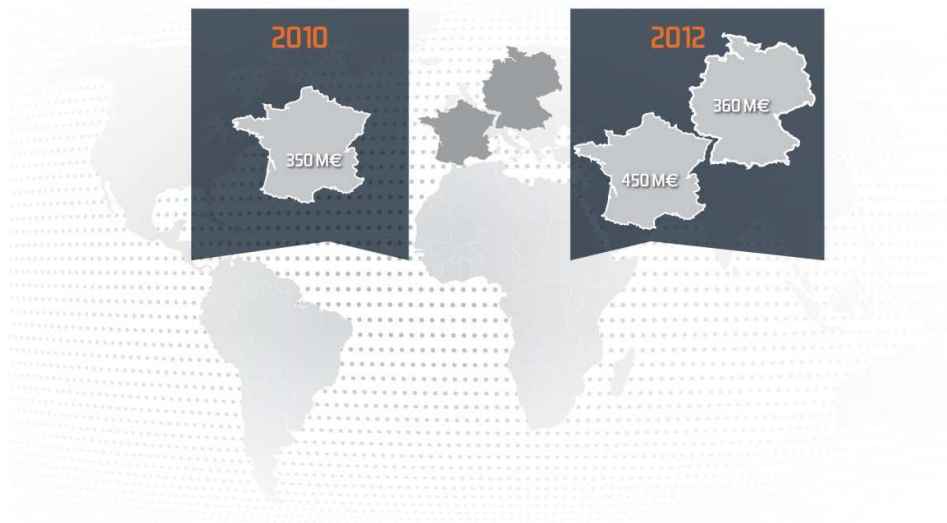
Les prestations d'AKKA Technologies sont régies par des accords-cadres, conclus avec les donneurs d'ordre industriels, qui définissent les grandes lignes d'intervention du Groupe AKKA Technologies, et qui référencent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque projet donne ensuite lieu à une commande établissant les règles d'exercice de la prestation.

Les dix premiers clients du Groupe représentent 68,1% du chiffre d'affaires en 2013 (69,6% en 2012). Parmi eux 59 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les cinq premiers clients et 28,7% avec le premier, DAIMLER (28,4% en 2012).

6.1.5 Un ancrage fort à l'international

Le développement du maillage régional et européen est partie intégrante de la stratégie du Groupe en termes d'équilibre géographique. Sa présence dans 20 pays lui permet d'être proche de ses clients et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets globaux.

AKKA Technologies acquiert une nouvelle dimension en intégrant le Groupe allemand MBtech avec une présence majeure sur deux des principaux pays industriels européens que sont l'Allemagne et la France, lui permettant de devenir Leader en Aéronautique et Automobile.



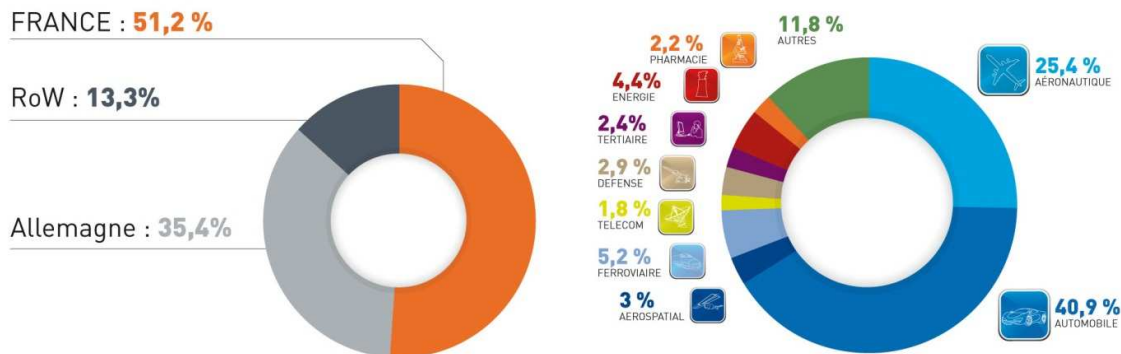
6.1.6 Certifications et habilitations

Cf Note 4.3 du paragraphe 16.5 ci-après.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les secteurs d'intervention d'AKKA Technologies

Un positionnement Global



Le Groupe AKKA réalise plus de 80% de son chiffre d'affaires dans le secteur de la mobilité (aéronautique, aérospatial, automobile, équipementier et ferroviaire). Avec les intégrations successives d'AEROCONSEIL et de MBtech, AKKA Technologies devient le leader européen en Ingénierie Aéronautique et Automobile, avec un axe franco-allemand unique.

En 2013, le chiffre d'affaires du secteur de la mobilité a doublé par rapport à 2011 suite à l'acquisition de MBtech. Plus que jamais, AKKA Technologies conforte son ambition d'être présent sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Une analyse par secteurs géographiques est présentée dans la note 3.1 des comptes consolidés en 20.3.6.

6.2.2 Stratégie

Depuis sa création en 1999, AKKA Technologies a grandi avec une double ambition : être force de proposition pour apporter des solutions innovantes, cultiver la passion technologique qui nous anime et être à l'écoute de nos clients pour comprendre leurs problématiques.

Le Groupe poursuit un développement équilibré, avec une croissance offensive, à la fois organique et externe, en déployant sa stratégie à l'international – notamment en Allemagne - et garantit sa pérennité en demeurant plus que jamais au cœur des enjeux technologiques de demain.



Cette stratégie des équilibres assure une croissance régulière et une indépendance vis-à-vis des cycles économiques d'un secteur industriel.

L'équilibre de l'offre bâtie autour de deux grands métiers que sont l'Ingénierie et l'Informatique et Systèmes, permet au Groupe d'être présent de façon forte sur l'ensemble du cycle de vie des produits avec une intervention sur chacune des étapes depuis la conception, jusqu'à la vie série.

L'équilibre sectoriel permet de ne pas être dépendants d'un seul secteur d'activité et de bénéficier des cycles industriels. Il assure également aux collaborateurs la possibilité d'intervenir dans des secteurs diversifiés.

L'équilibre de taille vise à avoir la taille critique aussi bien chez les clients que dans une région ou un pays.

L'équilibre géographique : un des facteurs clés de succès est la proximité avec les clients. L'équilibre géographique en France permet une couverture nationale cohérente avec la taille des bassins industriels et favorise une indépendance par rapport aux retournements économiques. C'est ce qui a conduit AKKA à se développer en Allemagne, bassin industriel majeur, pour se positionner comme un véritable maillon industriel, partenaire des enjeux de compétitivité et de productivité de ses clients. Le Groupe poursuit son développement et déploie sa stratégie en France, en Allemagne et dans le Reste du Monde, en étant au cœur des enjeux technologiques de demain pour répondre aux besoins de ses clients.

6.3 Positionnement concurrentiel en France et en Europe

AKKA Technologies effectue une veille permanente de ses principaux concurrents.

En France, plus de 70 concurrents ont été recensés dont une vingtaine de grands Groupes avec 3 positionnements distincts :

- les généralistes, comme Altran, Alten, Assystem, EGIS et Segula à stratégie 'horizontale' qui se présentent également comme des 'multi-spécialistes' et se partagent, avec AKKA Technologies, le leadership du marché français du Conseil en Technologies,
- les SSII ou spécialistes à stratégie verticale (comme Atos, Veritas,...), qui jouent les effets de volume à faible prix,
- les sociétés d'interim allant vers l'Ingénierie (Atkins, Ajilon filiale Adecco,...) qui attaquent le marché de l'Assistance Technique,
- une multitude de petites sociétés (>8.000 en Europe) spécialisées jouant sur la proximité et la réactivité mais poussées au regroupement par les industriels.

Le marché allemand est caractérisé par un potentiel plus important. Il est organisé par Lander, et avec un environnement concurrentiel constitué de sociétés souvent mono-secteur, peu développées à l'international et non cotées. AKKA y monitorise les 20 plus grandes entreprises spécialisées en Conseil en Technologies, parmi lesquelles AVL, Bertrandt, Edag, FEV, IAV, MVI, Semcon, Ricardo...

Par ailleurs, AKKA Technologies a procédé à deux acquisitions structurantes en 2011 et 2012 : celles respectivement d'AEROCONSEIL et de MBtech. Ces deux acquisitions ont permis au Groupe de changer de taille et de positionnement, ce qui lui permet désormais d'être en mesure de délivrer des contrats transnationaux et globaux. Il rencontre des concurrents différents de ses concurrents français et allemands sur ce type d'appels d'offres qui sont généralement de grands Groupes d'Ingénierie.

	Chiffre d'affaires 2013 (en M€)	Effectifs 2013
ALTRAN	1 632,8	20 427
ATKINS (1) (2)	2 002,0	17 407
ALTEN	1 216,2	16 000
BERTRANDT (3)	782,4	10 829
ASSYSTEM	871,4	11 045
AKKA TECHNOLOGIES	878,8	10 785

(1) Chiffre d'Affaires converti au cours moyen annuel au 31 mars 2013

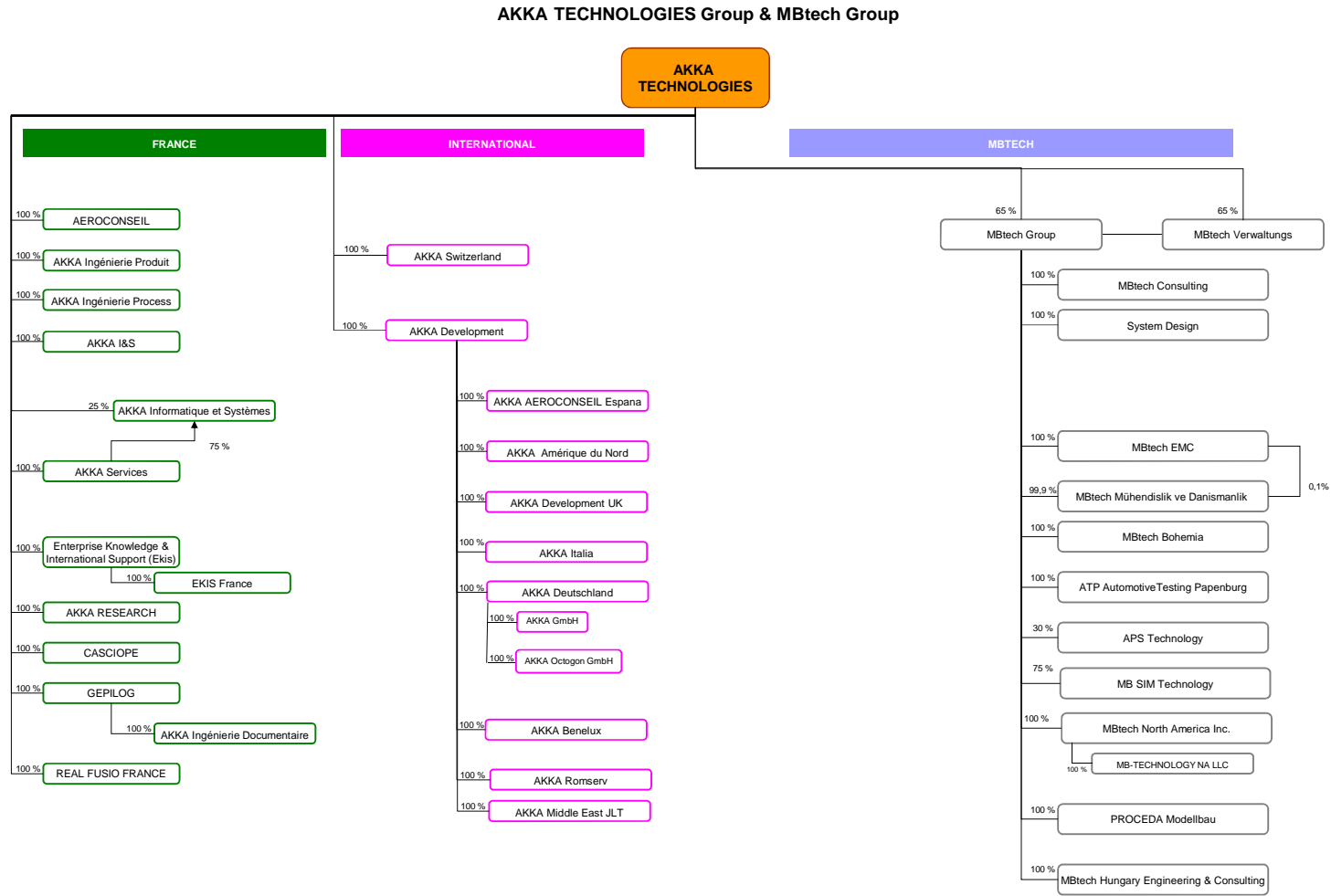
(2) Au 31 mars 2013

(3) Au 30 septembre 2013

7. Organigramme

7.1 Description du Groupe

7.1.1 Organigramme juridique des principales sociétés au 31 décembre 2013



L'activité des différentes sociétés du Groupe AKKA est décrite au paragraphe 9.1.1 (note 1.2) ci-dessous.

A fin 2013, 15 filiales et participations du Groupe ne sont pas consolidées en raison de l'impact peu significatif qu'aurait eu leur chiffre d'affaires et leur marge sur l'activité et les résultats du Groupe AKKA Technologies.

Si le Groupe avait consolidé l'intégralité de ses filiales en 2013, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat aurait été inférieur à 1%.

7.1.2 Organisation du Groupe

Le Groupe a réorganisé sa gouvernance afin d'intégrer sa nouvelle dimension et son potentiel de croissance futur. AKKA Technologies s'appuie désormais sur une gouvernance, fondée sur trois organes de gestion clés : le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et les directions opérationnelles de ses trois Business Units ont été créées: France, Allemagne et « Rest of the World ». Cette nouvelle structure géographique favorisera la croissance et la construction d'identités propres à chaque BU tout en favorisant les synergies inter-BU.



7.1.3 Structure de direction

Devenue nécessaire suite à la croissance significative enregistrée ces derniers années, la Direction du Groupe AKKA Technologies s'appuie sur un « Group Executive Committee » situé à Bruxelles et répond à une plus forte efficacité opérationnelle par zone géographique. Chaque Business Unit est dotée de l'ensemble des moyens supports et dispose d'une autonomie managériale porteuse de croissance et de synergies intra-groupe.

Les trois organes de direction clés du Groupe sont les suivants:

- Le « Supervisory Board » (Conseil d'Administration) est chargé de la supervision de la gestion de l'entreprise. Il conseille le « Group Executive Committee » dans le cours de ses activités, et effectue les fonctions déléguées au comité des rémunérations ainsi qu'au comité d'audit,
- Le « Group Executive Committee » dont la mission est de résoudre et de décider des options stratégiques du Groupe. Composé de l'équipe de direction historique avec Maurice RICCI comme Président, il définit et coordonne les actions et interventions au niveau du Groupe,
- L' « Operational Executive Committee » dont la mission est de définir les stratégies pour l'avenir du Groupe. Composé des membres du « Group Executive Committee » et des CEO/CFO des trois Business Units, il façonne l'organisation globale du Groupe afin de devenir « best in class ».

7.1.4 Présentation résumée des membres du Group Executive Committee

Maurice RICCI - 52 ans - CHAIRMAN OF THE BOARD & GROUP CEO

Après une première expérience chez RENAULT AUTOMATION, Maurice RICCI crée la société HYSYS en 1984 qui propose aux industriels une assistance en industrialisation et productique, puis des prestations de conseils afin d'améliorer la productivité industrielle. D'autres structures verront le jour par la suite afin de compléter l'offre d'HYSYS. Anticipant l'évolution des marchés, il met en place, en 1999, une stratégie de Groupe rassemblant les activités des différentes structures, afin de proposer aux industriels de tous secteurs une offre globale sur l'ensemble du cycle R&D, Produit/Process.

Jean-Franck RICCI - 45 ans - GROUP CEO SALES & DEVELOPMENT

Jean-Franck RICCI a intégré la société HYSYS en 1988 comme Directeur Technique, puis Directeur Général d'AKKA Ingénierie Produit, puis au sein d'AKKA Development il a été en charge du développement international du Groupe. Il est aujourd'hui Directeur Général du Développement Grands Comptes.

Nicolas VALTILLE - 48 ans - GROUP CFO

Nicolas VALTILLE a débuté sa carrière comme contrôleur financier Europe au sein d'un grand Groupe, il a travaillé en environnement en forte croissance, en organisation multi-sites et a procédé à de nombreuses acquisitions en France et en Europe. Il a rejoint le Groupe AKKA Technologies en 2001.

Stéphane DESCOS - 46 ans - GROUP CEO OPERATIONS & DEVELOPMENT

Stéphane DESCOS a débuté sa carrière au sein d'une banque d'affaires, pour ensuite rejoindre un grand Groupe de l'ICT. En charge du développement externe du Groupe AKKA Technologies depuis 2005, il prend également la direction des activités à l'International en janvier 2007.

7.2 Liste des filiales importantes

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe AKKA Technologies détient en propre ou par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail des biens immobiliers à Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône), Colomiers (Haute-Garonne) et Pilsen (République Tchèque).

Les autres bureaux hébergeant les agences et filiales du Groupe AKKA Technologies sont loués à des tiers sans lien avec les dirigeants du Groupe, à l'exception du siège administratif de Lyon Vaise et des bureaux pris en location à Bruxelles.

Le taux d'utilisation des immobilisations corporelles est de 100%.

AKKA Technologies prévoit la prise d'un nouveau bail en l'état futur d'achèvement portant sur un immeuble à Toulouse dont la livraison est prévue pour l'automne 2015.

L'activité historique ne nécessite pas d'équipement lourd. En dehors des biens immobiliers, la majeure partie des immobilisations corporelles est constituée de matériel informatique.

L'arrivée de MBtech a renforcé le poids des immobilisations au sein du Groupe notamment pour les activités de testing.

Le siège social d'AKKA Technologies est occupé au titre d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (C.A.V.P.).

8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Compte tenu de son activité de prestataire de services, le Groupe n'est pas directement confronté à des contraintes environnementales.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière – Rapport de Gestion

9.1.1 Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Note 1 - Activité du Groupe

Note 1.1 - Activité Globale du Groupe

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Groupe a connu une hausse de son activité de 6,2% par rapport à 2012 grâce notamment à l'acquisition de MBtech.

La rentabilité opérationnelle d'activité a été impactée par l'acquisition de MBtech. Elle s'élève à 6,6% en 2013 contre 7,6% en 2012.

Le Groupe a généré 63,5 M€ de capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt contre 59,8 M€ en 2012. Le Groupe a généré 64,5 M€ de trésorerie du fait de son activité opérationnelle et a ainsi amélioré son gearing qui se situe à 15,7% en 2013 (vs 29,6% fin 2012).

Le chiffre d'affaires consolidé des activités « Rest of the World » du Groupe a progressé de 8,9% passant de 107,0 M€ en 2012 à 116,5 M€ en 2013. Cette croissance, a notamment été portée par le Canada (+46,3%) et l'Italie (+11,6%).

Le chiffre d'affaires de l'Allemagne est quant à lui passé de 271,4 M€ en 2012 à 311,4 M€ en 2013.

Le CA de la France a augmenté de 0,4% en consolidé à 450,4M€.

Note 1.2 - Activité des sociétés du Groupe

Note 1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

Le 19 Décembre 2013, la société AKKA Technologies a porté sa participation de 51% à 100% des actions de la société REAL FUSIO FRANCE.

Note 1.2.2 - Activité des filiales et participations

Notre société holding détient directement et indirectement 59 filiales et participations tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe est structuré autour de trois secteurs opérationnels : la France, l'Allemagne et le « Rest of the World ».

1.2.2.1. Les activités réalisées en France

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'activité consolidée progresse de 0,4% pour s'établir à 450 367 K€ en 2013 contre 448 524 K€ pour l'exercice précédent.

Les activités contribuent au résultat opérationnel d'activité à hauteur de 31 912 K€ en 2013 (soit 7,1% du chiffre d'affaires) contre un résultat opérationnel d'activité de 32 485 K€ en 2012.

1.2.2.2. Les activités réalisées en Allemagne

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'activité s'est élevée à 311 426 K€ contre 271 382 K€ pour l'exercice précédent.

L'Allemagne contribue au résultat opérationnel d'activité du Groupe à hauteur de 14 976 K€ en 2013 contre 13 239 K€ pour l'exercice précédent.

1.2.2.3. Les activités « Rest of the World »

Les principales filiales se trouvent en Belgique, au Canada, en Chine, aux Emirats Arabes Unis, en Espagne, aux Etats-Unis, en Italie, en République Tchèque, en Roumanie, en Turquie et en Suisse.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'activité s'est élevée à 116 522 K€ contre 107 044 K€ pour l'exercice précédent.

Le reste du monde contribue au résultat opérationnel d'activité du Groupe à hauteur de 14 935 K€ en 2013 contre 14 017 K€ pour l'exercice précédent.

Note 1.3 - Activité en matière de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés en 2013 se sont élevés à 57 626 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice.

Note 1.4 - Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

L'année 2013 a permis au Groupe de poser les fondements du succès de l'intégration de MBtech et de son déploiement en Allemagne et à l'international.

La capacité d'innovation du Groupe a été mise en valeur par l'obtention de 2 récompenses sur le second semestre 2013.

- Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Ministère du Redressement Productif lui ont remis, le 7 novembre, le Grand Prix National de l'Ingénierie 2013 pour son concept-car électrique autonome et futuriste, la Link&Go.
- AKKA Technologies a reçu le 3^{ème} prix ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) du classement du Deloitte In Extenso Technology Fast 50 qui récompense les entreprises technologiques à forte croissance.

Le Groupe entend encore renforcer en 2014 son positionnement technologique grâce notamment à son centre de recherche.

Le savoir-faire et le positionnement unique conférés par les acquisitions d'AEROCONSEIL et de MBtech se traduisent par la capacité du Groupe à se positionner sur des projets stratégiques globaux pour ses clients. Cela devrait permettre d'accélérer sa politique de diversification à partir de l'année 2014

Note 1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 15 janvier 2014, la société AKKA Technologies a racheté un bloc de 354 312 actions à 24,40 € dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions acquises pourront servir à :

- remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe,

- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, leur proposer d'acquiescer des actions, ou leur attribuer des actions gratuites,
- attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- attribuer des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

Note 2 - Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	-	-	SC	France
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL	100%	100%	IG	Espagne
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AKKA GROUP AMERIQUE DU NORD INC	100%	100%	IG	Canada
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd (Ex-AEROCONSEIL UK)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
VELOCITY 368 Ltd (Ex-AKKA DEVELOPMENT UK)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA GMBH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA I&S SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA MIDDLE EAST JLT	100%	100%	IG	Dubaï
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART	30,0%	19,5%	MEE	Allemagne
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPANBURG GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
CASCIPOE SAS	100%	100%	IG	France
CRDTA SAS	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GEPILOG SAS	100%	100%	IG	France
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH EMC GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH CONSULTING GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	100%	65%	IG	République Tchèque
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	100%	65%	IG	Chine
MBTECH HUNGARY Mernöki es Tanacsado Kft	100%	65%	IG	Hongrie
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	100%	65%	IG	Turquie
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	100%	65%	IG	USA
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	100%	65%	IG	USA
PROCEDA MODELABAU GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SYSTEM DESIGN GmbH	100%	65%	IG	Allemagne

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale, MEE = Mise en équivalence.

Note 2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

Compte de résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Chiffre d'affaires	878 825	827 286
Résultat opérationnel d'activité	57 881	62 984
Résultat opérationnel courant	57 881	62 821
Résultat opérationnel	49 655	60 623
Résultat avant impôt	40 036	54 187
Résultat net consolidé	30 072	41 349
Résultat net part du Groupe	31 051	40 381
Résultat global consolidé	27 564	39 929
Résultat global part du Groupe	29 220	39 204

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en milliers d'euros :

Bilan Actif en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Goodwill	111 957	104 022
Autres actifs non courants	121 500	127 260
Actifs non courants	233 457	231 282
Créances courantes et stocks	291 742	309 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 403	70 931
Actifs courants	405 146	380 672
TOTAL ACTIF	638 602	611 953

Bilan Passif en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Capitaux propres part du Groupe	174 752	155 276
Intérêt des minoritaires	15 624	21 697
Passifs non courants	157 817	99 075
Passifs financiers courants	14 910	39 468
Dettes courantes et provisions à court terme	275 500	296 437
TOTAL PASSIF	638 602	611 953

Note 2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Note 2.2.1 - Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe AKKA Technologies augmente de 6,2%.

Chiffre d'affaires consolidé par origine géographique :

	% France	% Allemagne	% Reste du monde
Exercice 2013	51,3%	35,4%	13,3%
Exercice 2012	54,2%	32,8%	12,9%

Les activités internationales (hors Allemagne) ont poursuivi leur croissance à un rythme soutenu (+8,9%)

Note 2.2.2 - Résultat opérationnel d'activité

Le résultat opérationnel d'activité s'élève désormais à 57 881 K€.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité représente 6,6% en 2013 contre 7,6% en 2012.

Note 2.2.3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 49 655 K€ et la charge liée aux actions gratuites et aux stock-options est de 0 K€ en 2013 contre 163 K€ en 2012.

Note 2.2.4 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est stable à 0,9% du chiffre d'affaires.

Note 2.2.5 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 9 964 K€ pour 2013, soit un taux égal à 24,9% (vs 23,7% en 2012) du résultat avant impôt. Cette charge d'impôt inclut 6 324 K€ de charge de CVAE.

En dehors de cette explication, le taux d'impôt, nettement inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, s'explique par la prise en compte de subventions non fiscalisées dans les comptes de l'exercice 2013 et par le poids des entités internationales assujetties à un taux d'impôt inférieur aux entités françaises.

Note 2.2.6 - Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 31,1 M€ en 2013 (contre 40,4 M€ en 2012) et représente 2,05 € par action contre 2,71 € en 2012.

Note 2.2.7 - Résultat global

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE en milliers d'euros	31 déc 2013	31 déc 2012
RESULTAT NET CONSOLIDE	30 072	41 349
Gains et perte actuariels sur engagement de retraite	(219)	(1 533)
Effet de l'impôt relatif aux éléments non recyclables	92	474
Eléments non recyclables au compte de résultat	(127)	(1 059)
Gains et perte sur instruments financiers de couverture	(741)	(258)
Variation des écarts de conversion	(1 744)	(221)
Effet de l'impôt relatif aux éléments recyclables	103	118
Eléments recyclables au compte de résultat	(2 382)	(361)
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(2 509)	(1 420)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	27 564	39 930
Part des minoritaires	(1 656)	726
Part du Groupe	29 220	39 204

Note 2.2.8 - Goodwill

Le goodwill, constitué des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, s'élève à 111 957 K€ au 31 décembre 2013 contre 104 022 K€ lors de l'exercice précédent.

L'année 2013 a été marquée par la finalisation du goodwill de MBtech évalué à 16 420 K€.

Note 2.2.9 - Variation de la trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros	31 déc. 2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	70 931
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	64 513
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25 401)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 250
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	(891)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	113 403

Note 2.2.10 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2013 à 190 376 K€ contre 176 973 K€ au 31 décembre 2012, soit une augmentation 7,6%. Au 31 décembre 2013, les capitaux propres représentent 29,8% du total du bilan.

Cette augmentation des capitaux propres s'explique notamment par les éléments suivants :

- le résultat net de l'exercice 2013 pour +30 072 K€ ;
- la variation du périmètre de consolidation avec l'impact des intérêts minoritaires de MBtech pour (4 488) K€ suite à l'ajustement du goodwill;
- la variation des autres éléments du résultat global pour (2 508) K€ ;
- les dividendes versés aux actionnaires en 2013, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 pour (9 674) K€.

Note 2.2.11 - Endettement

Ratios calculés sur la base des données consolidées	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Endettement financier net / Capitaux propres	15,7%	29,6%
Endettement financier net / Chiffre d'affaires	3,4%	6,3%
Coût de l'endettement financier net/ Chiffre d'affaires	0,9%	0,9%

Le Groupe a réduit son DSO en 2013, ce qui lui a permis de réduire son BFR. Cette baisse a permis au Groupe d'augmenter la génération de cash opérationnelle et ainsi de se désendetter de manière significative. Ainsi, son gearing n'est plus que de 15,7%, 2 ans seulement après l'acquisition de MBtech.

Note 2.2.12 – Couverture de taux

Afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois, le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008. Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Ce contrat a pris fin avec le remboursement de la dernière tranche de l'emprunt obligataire en avril 2013. Sa variation de juste valeur a été enregistrée pour 45 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2013.

Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :

- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge. Leur juste valeur au 31 décembre 2013 a été enregistrée pour 239 K€ en autres éléments du résultat global.

Note 2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Note 2.3.1- Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties sur de nombreux clients implantés dans différents pays et dans les principaux domaines d'activité industrielle, limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En outre, la clientèle est constituée de Grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

En 2013, le premier client du Groupe, DAIMLER, représente 28,7% du chiffre d'affaires contre 28,4% en 2012. En 2011, le premier client du Groupe, EADS, représentait 21,6% de ses ventes. En 2013, les 10 premiers clients du Groupe représentent 68,1% du chiffre d'affaires consolidé (69,6 % en 2012 et près des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2011).

Note 2.3.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur ou d'un dirigeant.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies. Ils ont par ailleurs reçu des stock-options et des actions gratuites au travers de différents plans initiés dès 2004.

Le Groupe a également mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

Enfin, la culture forte du Groupe permet de conforter la fidélité de l'effectif. Le turn-over atteint 11,9% en 2013 (14,9% en 2012).

Note 2.3.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier. La décision d'investissement est prise après avoir diligemment et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, et des affaires).

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes, à les intégrer dans ses opérations et à aboutir à un développement commercial harmonieux, dans le respect de la stratégie des équilibres qui guide la croissance du Groupe depuis son origine.

AKKA Technologies peut avoir à financer ces acquisitions en empruntant ou en recourant à des produits financiers, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et lui imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance, fait généralement peser des coûts complémentaires liés à ces opérations.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Note 2.3.4 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe.

La majorité des situations litigieuses avérées ou potentielles est traitée par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de la société concernée, avec le support de la Direction Juridique, dans les domaines commercial, administratif et celui des assurances.

La Direction Juridique peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse ou précontentieuse.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés par la holding.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Cf. paragraphe 9 des Comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Note 2.3.5 - Risque concurrentiel

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère une réactivité et une souplesse élevée afin de s'adapter très rapidement aux demandes et aux évolutions de son marché. Sa présence sur les principaux bassins d'activité européens et un référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

Son positionnement sur l'ensemble des secteurs industriels et la maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à l'industrialisation, constituent également des atouts concurrentiels indéniables.

Note 2.3.6 - Risque de change

Cf. paragraphe 4.13.3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Note 2.3.7.- Risque sur actions

Cf. paragraphe 4.13.4 des Comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Note 2.3.8 - Risques environnementaux

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement. (cf note 7)

Note 2.3.9 - Risque de taux

Cf. paragraphe 4.13.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Note 2.3.10 - Risque de liquidité

Cf. paragraphe 4.13.2 des Comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Note 2.4 – Informations sociales

Effectif moyen des sociétés consolidées :

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Cadres	7 822	7 165
Non cadres	2 961	2 480
Effectif total	10 784	9 645

L'effectif fin de période au 31 décembre 2013 est de 10 785 collaborateurs (10 645 au 31 décembre 2012).

9.1.2 Présentation des Comptes Sociaux de la Société au cours de l'exercice

Note 1 - Activité de la Société

Note 1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

Compte de Résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Chiffre d'affaires net	17 368	16 504
Résultat d'exploitation	714	(282)
Résultat financier	13 472	20 080
Résultat exceptionnel	(14)	35
Impôts sur les bénéfices	2 391	1 445
Bénéfice ou perte	16 563	21 279

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan, exprimé en milliers d'euros:

Bilan Actif en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	428	441
Immobilisations financières nettes	136 061	129 443
Actif immobilisé	136 489	129 884
Créances nettes	169 081	132 614
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 550	17 656
Actif circulant	208 631	150 270
Comptes de régularisations	2 198	1 006
TOTAL ACTIF	347 318	281 161
Bilan Passif en milliers d'euros		
31 déc. 2013	31 déc. 2012	
Capitaux propres	73 461	66 580
Provisions pour risques et charges	202	217
Dettes financières	266 271	207 778
Dettes d'exploitation	6 411	5 612
Dettes diverses	973	973
TOTAL PASSIF	347 318	281 161

Note 1.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2014 sont les suivants :

- poursuivre son activité de service et son rôle d'animation auprès de ses filiales ;
- construire une organisation capable de répondre aux besoins d'un Groupe d'un Milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé;
- organiser les bases d'une croissance pérenne et rentable chez MBtech avec la mise en place d'un Plan de transformation et un travail de fond sur l'organisation commerciale ;
- renforcer sa gouvernance et donner une autonomie opérationnelle au tandem CEO/ CFO de chacune des 3 B.U. tout en respectant les valeurs familiales du Groupe ;
- effectuer une veille technologique afin de saisir les éventuelles opportunités de croissance externe qui permettront d'accélérer les développements futurs du Groupe.

Note 1.3 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 15 janvier 2014, la société AKKA Technologies a racheté un bloc de 354 312 actions à 24,40 € dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions acquises pourront servir à :

- remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, leur proposer d'acquérir des actions, ou leur attribuer des actions gratuites,

- attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- attribuer des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

Note 1.4 – Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2013 et au 31/12/2012 par dates d'échéance (en K€)

Fournisseurs Hors Groupe	-30 Jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 Jours		TOTAL TTC	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Dettes à échoir	449	637	258	13	-	-	707	650
Dettes échues	281	115	(383)	(11)	287	(434)	185	(330)
Montants Total TTC	730	752	(125)	2	287	(434)	893	320

Fournisseurs Groupe	-30 Jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 Jours		TOTAL TTC	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Dettes à échoir	1 281	2 320	14	-	-	-	1 295	2 320
Dettes échues	72	64	93	133	620	1 175	785	1 372
Montants Total TTC	1 353	2 384	107	133	620	1 175	2 080	3 692

Note 2 – Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2013.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2013 à 1,5 %.

Nous vous rappelons qu'il a été mis en place pour les salariés du Groupe un FCPE dénommé AKKA ACTIONNARIAT et que ce FCPE a souscrit, en mars 2006 à une augmentation de capital qui lui a été réservée pour un montant de 27 901,08 euros.

Note 3 – Autocontrôle

Au 31 décembre 2013, notre Société possédait 98 213 actions en propres, soit 0,65 % du capital social :

	31 déc. 2012	Acquisitions	Diminutions	Impact variation du capital (1)	31 déc. 2013
Actions propres détenues directement par AKKA Technologies	78 235	-	-	7 823	86 058
Actions propres détenues par l'intermédiaire du programme de rachat d'action	3 797	358 821	(351 166)	703	12 155
Nombre total d'actions propres	82 032	358 821	(351 166)	8 526	98 213

(1) Impact de l'attribution d'une action pour 10 actions détenues

Note 4 – Options de souscription d’actions

Nous vous informons qu’aucune option de souscription d’actions n’a été attribuée au cours de l’exercice 2013.

Note 5 - Résultats - Affectation

Note 5.1 - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d’évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les comptes sociaux, les règles et méthodes d’établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Pour les comptes consolidés, le Groupe a fait évoluer ses règles et méthodes comptables conformément aux modifications du référentiel IFRS.

Un rappel des comptes de l’exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Note 5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 16 563 257 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 16 563 257,00 euros

A la réserve légale..... 200 000,00 euros

Au poste de réserve spéciale relative à l’achat d’œuvres
originales d’artistes vivants 18 920,00 euros

Solde 16 344 337,00 euros

A titre de dividendes aux actionnaires 8 949 095,00 euros

Soit un montant de dividende égal à, par action0,55 euros

(cette enveloppe de dividendes tient compte du nombre total d’actions existantes au jour de la publication du texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues n’ouvrent pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d’actions ouvrant potentiellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit).

Le solde7 395 242,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s’élève ainsi à 31 654 342,00 euros

Il est précisé que :

La somme distribuée serait, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l’article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le paiement des dividendes serait effectué dans les 45 jours suivant l'Assemblée Générale du 17 juin 2014.

Ce dividende serait versé à toutes les actions existantes au jour de l'Assemblée ainsi qu'aux actions nouvelles qui résulteraient de l'attribution gratuite d'une action pour dix détenues en cas de décision favorable de l'Assemblée Générale Mixte dans la mesure où ces actions seraient créées avant le détachement du dividende, à l'exception des actions auto-détenues. Toutefois, si lors de la mise en paiement, la société avait acquis de nouvelles actions propres, la somme correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions serait affectée au compte « autres réserves ».

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, il est pris acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Pour l'exercice clos le 31/12/2010, le dividende net par titre était égal à 0,70 euro par action (soit 0,53 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 7 618 288 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliés en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2011, le dividende net par titre était égal à 0,64 euro par action (soit 0,53 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 8 563 065,60 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliés en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2012, le dividende net par titre était égal à 0,64 euro par action (soit 0,58 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 9 673 828 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliés en France.

Note 5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 15 715 € et qui ont donné lieu à une imposition de 5 238 €.

Note 5.4 –Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Note 6 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce

Les conventions autorisées au cours d'un exercice antérieur se sont poursuivies au cours de l'exercice.

La convention d'assistance et de prestations de services entre la société AKKA Technologies et la société AMF INVESTISSEURS, qui avait été signée le 30 avril 2002, a pris fin au 31 Janvier 2013.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces opérations et vous en rendront compte dans un rapport spécial.

Note 7 – Informations sociétales et environnementales

Les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités, listées conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 alinea 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce, figurent en note 9.4 du présent rapport.

Note 8 - Administration et Contrôle de la Société

Note 8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Maurice RICCI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Représentant d'AKKA Technologies
- Président de la société DUBAIA9 SAS
- Président du Conseil de Surveillance de la société EKIS SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Président de la société MB 2C SAS
- Gérant de la société SCI SAONE VALLEY
- Associé Gérant de la SCI STANDING COURCELLES
- Co-gérant de la SARL IDEACTIVE EVENTS
- Président d'AKKA Deutschland GmbH
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Italia Srl
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Switzerland SA
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Benelux
- Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD Inc
- Co-gérant de la société Hysys Consulting Maroc SARL
- Directeur d'AKKA Technologies Rus LLC
- Gérant de BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT
- Directeur d'AKKA Middle East JLT
- Directeur d'AKKA DEVELOPMENT UK

Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Administrateur d'AKKA Italia Srl, société de droit italien
- Directeur Général de CASCIOPE SAS
- Co-gérant d'Ideactive Events SARL
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL
- Co-prokurist de la société AKKA Deutschland GmbH
- Vice-Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC
- Administrateur d'AKKA BENELUX SA
- Administrateur d'AKKA MIDDLE EAST FZCO
- Administrateur d'AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL
- Directeur d'AKKA Middle East JLT
- Directeur d'AKKA DEVELOPMENT UK

Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur

- Co-gérant de la société AMF Investisseurs SARL
- Gérant de la société MATIS SARL
- Administrateur BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- Gérant associé de la SCI LIDREAN

Madame Cécile MONNOT, Administrateur

- Gérante de la société IDEACTIVE FORMATION SARL

Monsieur Nicolas VALTILLE, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Directeur Général de la société DUBAIA9 SAS,
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL,
- Directeur Général de la société ERDIMAT SAS
- Directeur d'AKKA Middle East JLT
- Directeur d'AKKA DEVELOPMENT UK
- Co-prokurist de la société AKKA DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur d'AKKA BENELUX SA
- Administrateur d'AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL

Mademoiselle Charlotte RICCI, Administrateur

Néant

Monsieur Guy LACROIX, Administrateur

- Président de la société INEO SOL 4 SAS
- Président de la société INEO SOL 5 SAS
- Administrateur de la société INEO DIGITAL NORD (ex INEO COM NORD)
- Administrateur de la société AXIMA CONCEPT SA
- Directeur Général Délégué de la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES SA
- Administrateur et Président Directeur Général de la société INEO SA
- Président du Conseil d'Administration de la société SOCIETE ELECTRIFICATION GENERALE SA
- Représentant d'INEO S.A, Administrateur de la société FABRICOM SYSTEMES D'ASSEMBLAGE
- Représentant d'INEO S.A, Administrateur de la société SNVD
- Administrateur de la société GDF SUEZ Information et Technologies
- Administrateur et Vice-Président du SERCE

- Administrateur et Vice-Président de GIMELEC
- Administrateur de la FNTP
- Gérant associé de la SCI PORTE DE L'ILE DE FRANCE

Note 8.2 - Rémunération des dirigeants

Note 8.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Rémunération fixe - équivalent brut	Rémunération variable - équivalent brut	Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Coût Total Entreprise 2013	Coût Total Entreprise 2012
Maurice RICCI (1)	569	-	224	Néant	-	Néant	793	776
Jean-Franck RICCI	531	-	211	Néant	-	Néant	742	613
Nicolas VALTILLE	352	179	211	Néant	-	Néant	742	92
Cécile MONNOT	69	-	32	Néant	-	Néant	101	148
Charlotte RICCI	-	-	-	Néant	-	Néant	-	-
Guy LACROIX	-	-	-	40	-	Néant	40	25
Alain TISSERAND (2)	107	-	43	40	-	Néant	189	150

(1) Maurice RICCI a été rémunéré pour partie au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT et la société AKKA Technologies pour un montant de 642 K€ au titre de l'exercice 2013.

(2) Alain TISSERAND a été rémunéré au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre la société AMF INVESTISSEURS et la société AKKA Technologies pour un montant d'honoraires de 149 K€ au titre de l'exercice 2013. Le contrat a pris fin le 31 janvier 2013.

Note 8.2.2 - Indication des engagements de rémunération différée pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2003, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à consentir en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 mars 2006 a attribué à Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur :

- 8 166 options de Tranche A,
- au maximum 8 500 options de Tranche B
- au maximum 8 500 options de Tranche C.

Note 8.3 - Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Note 8.4 - Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 8.5 - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites.

Note 8.6 - Actionnariat de la société

Note 8.6.1- Évolution du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social
31 déc. 2012	13 826 889	1,53	21 155 140,17
Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes (AGE et CA du 7 mai 2013)	1 382 688	1,53	2 115 512,64
Emission actions gratuites	6 354	1,53	9 721,62
31 déc. 2013	15 215 931	1,53	23 280 374,43

Note 8.6.2 - Franchissement de seuils au cours de l'exercice

La Société a été informée de quatre franchissements de seuil :

- La société FMR LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 février 2013, le seuil de 5% du capital de la Société (975 000 actions selon la déclaration du 14 février 2013).
- La société FMR LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 février 2013, le seuil de 5% du capital de la Société (942 856 actions selon la déclaration du 21 février 2013).
- La société FMR LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2013, le seuil de 5% du capital de la Société (987 478 actions selon la déclaration du 1^{er} mars 2013).
- La société FMR LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2013, le seuil de 10% du capital de la Société (1 540 000 actions selon la déclaration du 26 juillet 2013).

Ces franchissements de seuil ont fait l'objet d'une déclaration à l'AMF.

	Actions vote simple	Actions vote double	Actions sans droit de vote	Total actions	Voix	% total actions
FAMILLE RICCI	2 947 777	4 955 324	-	7 903 101	12 858 425	51,9%
AUTO-DETENTION	-	-	452 163	452 163	-	3,0%
DIRIGEANTS	84 759	397 386	-	482 145	879 531	3,2%
SALARIES	132 673	87 054	-	219 727	306 781	1,4%
Public	6 121 209	53 918	-	6 175 127	6 229 045	40,5%
TOTAL	9 286 418	5 493 682	452 163	15 232 263	20 273 782	100,0%

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Titulaire	Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011		
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
MR RICCI Maurice **	5 291 999	34,8%	7 807 570	37,2%	5 031 142	36,4%	39,5%	5 071 578	41,7%	52,1%
MR RICCI Jean-Franck	821 104	5,4%	1 563 877	7,5%	775 462	5,6%	7,8%	703 358	5,8%	6,1%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	818 635	5,4%	1 632 494	7,8%	739 872	5,4%	7,7%	682 393	5,6%	7,0%
MME MONNOT Cécile	746 533	4,9%	1 486 412	7,1%	731 856	5,3%	6,7%	611 798	5,0%	5,2%
FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC *	1 540 000	10,1%	1 540 000	7,3%	714 256	5,2%	3,7%			NC < 5%

* Sur la base de la déclaration de franchise de seuil du 25 juillet 2013.

** Inklus BMC Management and Investment

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	
Nombre d'actions propres rachetées	358 821
Nombre d'actions propres vendues	(351 166)
Cours moyen des actions achetées	23,39
Cours moyen des actions vendues	23,23
ACTIONS PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIETE	
Montant en €	2 295 237,81
Fraction du capital qu'elles représentent	0,65%
Valeur globale évaluée au cours d'achat	307 106,18
Valeur nominale	1,53 par action
Motifs des acquisitions effectuées	Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 98 213

Note 8.7 - Etat récapitulatif des opérations globales supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Le nombre de déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier s'élève à 30 (hors programme de rachat d'actions) et concerne :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en euros
03 avr. 2013	Stéphane DESCOS	membre du comité exécutif	Cession	25,0	actions	24 885
27 mai. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	26,5	actions	36 504
28 mai. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	26,4	actions	216 164
29 mai. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	26,2	actions	165 654
29 mai. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	25,8	actions	4 779 340
30 mai. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	25,7	actions	153 117
31 mai. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	25,5	actions	887 820
03 juin. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	25,5	actions	138 345
04 juin. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	25,4	actions	81 735
05 juin. 2013	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	25,4	actions	26 325
18 juin. 2013	DUBAIA9, personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	28,0	actions	56 000
21 juin. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	27,0	actions	43 286
24 juin. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	26,3	actions	108 511
25 juin. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	26,0	actions	26 884
26 juin. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	cession	26,0	actions	76 686
27 juin. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	26,2	actions	305 932
28 juin. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	26,1	actions	27 602
02 juil. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	26,0	actions	5 200
02 juil. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	26,0	actions	115 425
03 juil. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	25,6	actions	76 229
04 juil. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	25,7	actions	83 503
05 juil. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	25,6	actions	41 566
08 juil. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	25,7	actions	31 074
10 juil. 2013	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	25,6	actions	12 216
30 sept. 2013	BMC, personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acquisition	21,5	actions	38 700
30 sept. 2013	IDEACTION EVENTS, personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acquisition	21,5	actions	102 684
01 oct. 2013	BMC, personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acquisition	21,5	actions	35 088
02 oct. 2013	BMC, personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acquisition	21,5	actions	126 162
10 oct. 2013	Personne physique liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	21,3	actions	1 243 291
14 nov. 2013	DUBAIA9, personne morale liée à Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acquisition	22,0	actions	55 000

Ces déclarations ont été régulièrement publiées par l’Autorité des Marchés Financiers.

Note 8.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l’article L. 225-37 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d’Administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Note 8.9 - Informations sur les éléments susceptibles d’avoir une influence en cas d’offre publique

Le Conseil d’Administration a la possibilité, en période d’offre publique, d’émettre et d’attribuer gratuitement aux actionnaires ayant cette qualité avant l’expiration de la période d’offre publique, des bons de souscription d’actions, conformément aux dispositions de l’article L.233-33 du Code de Commerce.

L’article 15 des statuts comprend une clause d’exclusivité de mandat, qui correspond à l’impossibilité de devenir mandataire de la société dès lors qu’un mandat est occupé dans une société concurrente ou que l’administrateur pressenti en est un actionnaire de référence.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu’il soumet à votre vote.

9.2 Résultat opérationnel

9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d’exploitation

En complément de l’information donnée par le rapport de gestion dans le paragraphe 9.1.1 (note 2.2) du présent document de référence, il convient de noter que le taux d’activité du périmètre historique du Groupe (nombre de jours facturés divisé par le nombre de jours facturables hors congés payés et RTT) est passé de 89,4% en 2012 à 89,1% en 2013.

9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net

Se référer au rapport de gestion aux notes 1.2.2.1 à 1.2.2.3 du paragraphe 9.1.

9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l’émetteur

Non applicable.

9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

En complément du tableau sur les rémunérations des dirigeants présenté dans la note 8.2.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 ci-dessus, nous vous présentons les tableaux des rémunérations des

dirigeants mandataires sociaux selon les recommandations AFEP/MEDEF, étant précisé que la Société a choisi de suivre le Code de gouvernance Middledent.

9.3.1 Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Année 2012	Année 2013
Montants en K€		
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	589	569
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	187	224
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	776	793

Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué	Année 2012	Année 2013
Montants en K€		
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	438	531
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	175	211
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	613	742

Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué	Année 2012	Année 2013
Montants en K€		
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	74	531
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	18	211
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	92	742

9.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Montants en K€	Année 2012		Année 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe* - équivalent brut	439	325	569	588
- rémunération variable - équivalent brut	150	150	-	-
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	187	140	224	232
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	776	615	793	820

*Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2012		Année 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe* - équivalent brut	438	432	531	531
- rémunération variable - équivalent brut	-	-	-	-
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	175	173	211	211
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	613	605	742	742

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2012		Année 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe* - équivalent brut	74	90	352	352
- rémunération variable - équivalent brut	-	-	179	179
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	18	19	211	211
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COUT TOTAL ENTREPRISE	92	109	742	742

*Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Les rémunérations reçues par Jean-Franck RICCI et par Nicolas VALTILLE rémunèrent leur mandat de Directeur Général Délégué.

9.3.3 Jetons de présence

Aux termes de sa cinquième résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2013 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le Conseil a utilisé cette enveloppe en 2013 à hauteur de 80 000 euros (CA du 19 décembre 2013).

9.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

9.3.7 Actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

9.3.7.1 Actions de performances attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.7.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en K€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean-Franck Ricci	5-juil.-10	6 655	156	4-juil.-12	4-juil.-14

9.3.8 Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

9.3.8.1 Actions de performances devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.8.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.9 Autres informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Fonction	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
Maurice RICCI	Président Directeur Général	12-févr.-99	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2013
Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	7-mars-01	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2015
Nicolas VALTILLE	Directeur Général Délégué	30-août-12	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2014

Il n'y a aucun contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence.

9.4 Responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport RSE 2013 d'AKKA Technologies, a pour objectif de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de communication d'informations sociales et environnementales issues de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle 2 ») codifiée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, elle-même complétée par le décret n°2010-557 du 24 avril 2012 codifié notamment à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. Ce rapport a pour but de présenter aux parties prenantes du Groupe sa contribution en matière de Développement Durable.

Les informations présentées sont établies en cohérence avec la nature des activités du Groupe et les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux qui y sont associés. Ainsi, certaines informations requises par la loi ne sont pas pertinentes au regard de l'activité de service du Groupe AKKA Technologies :

- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement,
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- les consommations de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation (hormis les consommations de papier sur lesquelles des actions sont déjà en place),
- l'utilisation des sols,
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité,
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

En 2012, AKKA Technologies a réalisé l'acquisition du Groupe allemand MBtech. Le Groupe s'est depuis organisé en 3 Business Units : la BU France, la BU Allemagne et la BU « Rest of the World ». Compte tenu du caractère récent de cette acquisition, le rapport précise sur quel périmètre l'information est présentée : Groupe (périmètre des sociétés consolidées), BU France (sociétés de droits français consolidées hors holdings), France (sociétés de droit français consolidées).

9.4.1 – Conséquences sociales de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences sociales de l'activité de la Société et de la manière dont la Société prend en compte ces conséquences :

Le Groupe AKKA Technologies s'appuie sur des valeurs d'entreprise fondamentales, pour se développer de façon pérenne. Le Groupe offre à ses collaborateurs un environnement stable et dynamique où il est possible de se réaliser professionnellement et de profiter de perspectives multiples de par la diversité de ses métiers, de ses implantations géographiques et de la croissance du Groupe.

9.4.1.1 – Emploi

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Groupe AKKA Technologies est de 10 785 salariés (contre 10 645 en 2012) dont 6 021 en France (contre 6 052 en 2012), 2 916 en Allemagne (2 945 en 2012) et 1 848 dans le reste du monde (1 648 en 2012).

La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe est de 36,1 ans au 31 décembre 2013 (35,1 en 2012).

L'ancienneté moyenne des collaborateurs du Groupe AKKA Technologies est de 5,6 années au 31 décembre 2013 (4,84 ans en 2012).

La répartition par sexe de l'effectif total du Groupe au 31 décembre 2013 s'établit à 79,9 % pour les hommes et 20,1% pour les femmes (80,4% pour les hommes et 19,6% pour les femmes en 2012). En France, la répartition est de 77,8% d'hommes et 22,2% de femmes (stable par rapport à 2012).

La répartition par tranches d'âge dans le Groupe est la suivante :

Répartition Effectifs par âge	2013
Moins de 25 ans	610
25-30	2568
30-40	4431
40-50	2165
50-55	621
55 et plus	389

En 2013 :

- 2 375 embauches ont été effectuées sur le Groupe (contre 2 593 en 2012)
- 2 183 départs (dont 113 licenciements) ont été enregistrés sur le Groupe (contre 2 219 en 2012)

En 2013, le Groupe a recruté 2 375 personnes réparties de la façon suivante :

	2012	2013
Contrats à durée indéterminée	2 173	2 024
Autres types de contrats	420	351
TOTAL GENERAL	2 593	2 375

Le recours à la sous-traitance représente 235 équivalents à temps plein en 2013 sur la BU France (238 équivalents temps plein en 2012).

Rémunérations

Sur le Groupe, le coût global du travail est de 602 M€ en 2013 contre 553 M€ en 2012. En parallèle, l'effectif moyen est de 10 784 salariés en 2013, contre 9 645 en 2012.

9.4.1.2 – Organisation du travail

Les entités d'AKKA Technologies respectent les législations locales applicables, les accords et les usages des branches professionnelles des pays concernés. En France, les salariés à temps partiel représentent 4,3% de l'effectif au 31 décembre 2013 contre 4% en 2012. Les demandes de travail à temps partiel, après analyse de compatibilité avec les contraintes de service ou de projet, sont autorisées par le management. Les autorisations peuvent être prorogées, sur demande du salarié et avec accord de son manager, au-delà de la demande initiale.

9.4.1.3 – Relations sociales

Un dialogue social bien ancré

Le Groupe AKKA Technologies a toujours respecté la liberté d'association et accordé de l'importance au dialogue social. Dans la majorité des pays, ses filiales disposent de syndicats et de représentants du personnel, en conformité avec les réglementations en vigueur localement. En 2013, il a été signé 9 accords collectifs en France.

Parmi ces accords, le 5 novembre 2013, le Groupe a signé un accord unanime (avec 6 Organisations Syndicales) relatif aux « Contrats de Génération ». Cet accord collectif vise à faciliter l'insertion durable des jeunes de moins de 26 ans dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée, favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 50 ans, et assurer la transmission des connaissances et la coopération entre générations.

En France, la totalité des collaborateurs sont représentés par des instances élues : Comités d'Entreprise (CE), Délégués du Personnel (DP), Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), présents dans toutes nos agences.

Les CE et DP se réunissent selon une fréquence mensuelle et les CHSCT de façon trimestrielle. Des réunions complémentaires peuvent être déclenchées si nécessaire : elles deviennent extraordinaires. En 2013, le Comité de Groupe s'est réuni 4 fois en séances ordinaires et extraordinaires, sur des points d'ordre du jour correspondant aux missions votées par le Comité de Groupe fin 2012, et notamment sur l'analyse des comptes annuels, des comptes prévisionnels, l'examen de la situation économique du Groupe et sur divers points d'information relatifs aux organisations, aux négociations en cours etc....

Par ailleurs, en France, l'ensemble des collaborateurs dépend de la même convention collective du Syntec : celle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil.

Bilan des accords collectifs

Conformément aux engagements pris dans l'accord sur les Risques Psycho sociaux signé en octobre 2012, un guide du consultant en « inter-projets » a été mis en place, courant 2013, au sein de la BU France puisqu'il a été identifié que les périodes « d'inter-projets » favorisent le développement des risques psychosociaux. Ce guide à destination des managers et consultants en situation « d'inter-projets » recense les droits et devoirs de chacune des parties, et donc les « bonnes pratiques » réciproques à mettre en œuvre afin de créer toutes les conditions favorables à un retour facilité au travail ; il explicite également la responsabilité de chacun dans le process de gestion des attentes d'affectation. Une commission de suivi s'est réunie au cours du mois d'avril 2013 au cours de laquelle le projet de guide du consultant en « inter-projets » a été partagé avec les membres élus dont certains ont apporté leur pierre à l'édifice de la rédaction du document final.

9.4.1.4 – Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail : un enjeu fort du Groupe

Une politique santé prévention environnement a été concrétisée en 2010 par Maurice RICCI et reconduite par les membres du Comité de Direction France en 2013, l'objectif étant de tendre vers le 0 accident. Au titre de l'exercice 2013, aucun accord portant sur la Santé/Sécurité au travail n'a été signé.

AKKA Technologies met en œuvre un système de management de la sécurité et de la protection axé sur la prévention des risques, dans le strict respect de la réglementation et des obligations contractuelles des clients. C'est à ce titre, que le Groupe AKKA Technologies renouvelle ses certifications MASE et CEFRI-E pour ses activités sous rayonnements ionisants en installations nucléaires. En 2013, le Groupe a effectué les audits de suivi d'usage.

Par ailleurs, le service Prévention des Risques met en place un programme de formation spécifique à la sécurité et à la prévention des risques pour l'ensemble des managers des agences françaises du Groupe (524 personnes ont été formées à la sécurité en 2013). Il forme également chaque année des collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident. Ainsi, en 2013, 30 collaborateurs supplémentaires ont été formés Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ce qui permet à AKKA de totaliser 132 collaborateurs formés aux premiers secours.

En 2013, le Service Prévention des Risques a effectué un Audit Plan de Prévention sur toutes les agences de France. En 2014, la politique sécurité sera tournée vers la prévention des troubles musculo squelettique et la réduction du risque « travail sur écran ».

Enfin, un dispositif de communication interne visant à informer les collaborateurs a été mis en place au sein du Groupe :

- dans le cadre de la valorisation de nos actions RSE en interne, une information sur le respect des conventions internationales en matière des droits humains fondamentaux et sur notre soutien aux 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial a été inclus dans le livret d'accueil remis à chaque nouvel arrivant, et disponible sur notre Intranet ANAIS.fr. Dans le même cadre, un descriptif de nos actions a été intégré au sein de notre Rapport Annuel.

- dans le cadre de sa campagne nationale de prévention routière, le Groupe a déployé :
 - 1 campagne d'affichage, reprenant les affiches de 2012
 - 3 campagnes d'emailing sur des thématiques ciblées (rappel du code de la route, gestes et postures au volant et éco conduite)
 - 1 journée de prévention routière organisée sur notre agence de Levallois le 17 juin et animée par la Préfecture de police de Paris, 1 journée également organisée dans notre nouvelle agence à Marignane le 20 juin et encadrée par l'association Pilote Police Gendarmerie/Stand : alcool, simulateur d'accidents, code de la route, testochoc, ...
- à son arrivée dans le Groupe, chaque collaborateur dispose d'un module de e-learning, présentant la société, un focus sur les mesures de prévention des risques, et son rôle à tenir.

Les collaborateurs accèdent à l'information Groupe à travers différents outils : le portail Groupe diffusant les actualités du Groupe et renvois sur les différents intranets existants (Ressources Humaines, Capitalisation, Système Qualité, etc.) et différents « Flash Info » permettant d'informer les collaborateurs du Groupe ont été envoyés durant cette année.

Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

- **Evolution du taux de fréquence : nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées en France:**

2012 : 0,96

2013 : 1,98

- **Evolution du taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées en France:**

2012 : 0,005

2013 : 0,045

- **Nombre d'accidents du Travail avec arrêt en France:**

2012: 10

2013: 20

Sur la BU France, le taux d'absentéisme est de 1,6% en 2013.

9.4.1.5 – Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation est un véritable outil au service du projet d'entreprise du Groupe : elle accompagne au quotidien les collaborateurs dans l'accomplissement de leurs projets et missions, anticipe leur évolution par le développement de compétences, permet d'accompagner les évolutions de carrières et la mobilité des talents du Groupe.

Convaincus que la réussite du projet d'entreprise passe avant tout par une dynamique humaine et managériale forte, (indispensable à l'accomplissement des objectifs du Groupe), où chacun pourra révéler ses talents dans des challenges motivants, et être acteur de son parcours d'évolution, le Groupe a mené les actions suivantes :

- mise en place d'une organisation RH régionale renforcée, favorisant la proximité avec les équipes,
- déploiement d'INGENIUM, notre Système d'Information en Ressources Humaines (SIRH), orienté principalement sur le développement des talents et l'employabilité de nos collaborateurs. Cet outil donne l'opportunité, pour tout collaborateur, d'être acteur de son développement professionnel (préparation de son entretien, émission à tout moment de souhaits de mobilité géographique, ...) et d'accéder à des outils communs, structurés et harmonisés pour mener les échanges.
- Afin de continuer à développer les possibilités de mobilité internationale au sein du Groupe AKKA, une Communauté Mobilité a été créé. Un(e) référent(e) mobilité a été identifié dans chaque filiale afin de faciliter et favoriser les mouvements professionnels dans toutes les entités du Groupe. Chaque employé peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon une procédure Groupe, et adapté à sa situation et à la destination de sa localisation, permettant de faciliter l'installation et l'adaptation rapide du collaborateur à son nouvel environnement. En 2013, 76 collaborateurs (68 en 2012) sont issus de la mobilité interne (hors MBtech). D'autre part, en 2013, le Groupe a réalisé 26 dispositifs de volontariat international (37 en 2012) de jeunes diplômés souhaitant acquérir une expérience internationale. De plus, 108 offres de mobilité interne ont été diffusées sur AKKA Jobs, dont 84 pour la première fois.

Des outils au service de la formation

- **Une plateforme collaborative : ANAKIN**

Créée en 2012, ANAKIN, notre plate-forme d'échanges, de type réseau social d'entreprise, ouverte à tous les collaborateurs du Groupe AKKA, permet à tous ceux qui le souhaitent d'échanger sur des thématiques technologiques, de partager leurs connaissances et leurs savoir-faire. Spécialistes sur chacun des métiers de l'Ingénierie, nos experts animent des conférences techniques permettant aux consultants de mettre à jour leurs connaissances et de recueillir des avis et informations. Ainsi en 2013, ANAKIN comptabilise environ 90 communautés d'échanges technologiques avec 400 participants en moyenne aux conférences techniques animées par nos experts.

- **AKKA RESEARCH**

Au sein d'AKKA RESEARCH, notre centre de recherche interne, les consultants en situation d'inter-projets participent activement à la veille sur les enjeux technologiques futurs, et à apporter des solutions innovantes aux problématiques industrielles de nos clients. Ainsi de jeunes stagiaires ont la possibilité d'effectuer leurs stages encadrés par des chefs de projet expérimentés et participent à des projets technologiques innovants. En 2013, AKKA Research a mobilisé de nombreux chefs de projet et consultants en inter-contrats.

- **AKKA Institute**

Véritable université interne du Groupe, AKKA Institute a pour vocation de partager les valeurs et les savoir-faire du Groupe, en capitalisant sur les compétences et les expertises des hommes et des femmes qui ont contribué à son développement.

Aujourd'hui, ce sont déjà plus d'une cinquantaine de modules de formations sur mesure qui ont ainsi été développés, et plus de 15 300 heures de formations ont été dispensées en interne en 2013 (contre 9 000 en 2012).

- **Une plateforme e-learning : E-learninstitute**

Le parcours e-learning d'AKKA Technologies s'articule autour de 6 modules complémentaires, et a pour objectif de donner aux collaborateurs un maximum d'atouts pour développer leurs projets dans les meilleures conditions.

Le nombre total d'heures de formation

En France, en 2013 comme en 2012, environ 52 000 heures de formation professionnelle ont été dispensées, soit une moyenne de 31 heures par collaborateur formé (32,5 heures en 2012)

Le bilan quantitatif des actions en France a été le suivant :

- 7 400 jours de formation en 2013 comme en 2012;
- environ 1 680 collaborateurs formés pour 1 600 en 2012 ;
- plus de 75 % de l'effort de formation a été destiné à l'acquisition de compétences en matière de technologies et solutions.

9.4.1.6 – Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

AKKA Technologies respecte les principes d'égalité entre les femmes et les hommes en appliquant une politique équitable en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération et de promotion, présentée chaque année aux instances représentatives du personnel.

Sur le dernier trimestre 2013, des négociations ont été ouvertes par société, sur l'égalité professionnelle homme-femme. L'année 2014 permettra surtout de mettre en œuvre les accords négociés et de déployer des actions dans chacune des sociétés françaises du Groupe concernée. La mesure des actions sera partagée lors des commissions de suivi planifiées avec les représentants du personnel membres de la commission de suivi.

En 2013, le Groupe AKKA Technologies comprend 10 785 salariés (dont 20,1% de femmes, et 79,9% d'hommes), et 62 nationalités différentes (sur la BU France). En 2013, les femmes ont représenté 20,8% des recrutements en contrat à durée indéterminée réalisés en France (contre 19,41 % en 2012).

AKKA veille à maintenir un niveau équivalent de formation pour les femmes et pour les hommes.

Pour assurer un niveau de rémunération équivalent entre les femmes et les hommes, AKKA Technologies propose des salaires d'embauche identiques aux candidats et candidates, pour des postes à responsabilité équivalente, à qualification, niveau de diplôme, compétences et expériences identiques. Dans le cadre des cycles d'évaluation et de révision des situations, AKKA rappelle chaque année à l'ensemble du management, les principes d'égalité à respecter, notamment la non prise en compte des absences liées à la maternité-paternité, à l'adoption ou au travail à temps partiel.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Suite au diagnostic sur le handicap entrepris en 2012 dans toutes les sociétés françaises du Groupe, le Groupe a entamé la restitution et poursuivi les négociations avec les instances représentatives. La dernière réunion de négociation a eu lieu en décembre 2013, pour aboutir sur un accord sur les travailleurs handicapés le 29 Janvier 2014 (en cours de validation par la DIRECCTE). Le Groupe emploie 0,69% de travailleurs handicapés sur le total des effectifs en France.

En 2013, la Mission Handicap d'AKKA renouvelle son engagement à l'occasion de la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH). A travers de nombreuses actions de sensibilisation, (jeu concours en ligne, tournois de tennis de table avec un champion handisport, formation de 5 recruteurs pour recevoir les candidats lors du premier salon du recrutement sous le pavillon handicap : « le Top Ingénieur », ...), le Groupe a défini 3 axes majeurs d'engagements :

- accompagnement et évolution dans de bonnes conditions,
- recrutement et intégration,
- union de ses forces.

Politique de lutte contre les discriminations

Fin décembre 2013, la BU France comprend 62 nationalités différentes (59 en 2012), et a embauché 9,8% de personnes de nationalité étrangère (12% en octobre 2012).

Signataire de la Charte de la Diversité en France, AKKA Technologies s'efforce de développer la diversité de ses équipes dans toutes ses composantes : égalité hommes/femmes, mixité des origines ethniques et sociales, place accordée aux jeunes et aux seniors, intégration des personnes handicapées...

9.4.1.7 – Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

En 2013, AKKA renouvelle son engagement en faveur du développement responsable en :

- adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies
- étant signataire de la Charte de la Diversité

AKKA se conforme aux lois et réglementations locales et veille à :

- la liberté d'association et au droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

9.4.2 – Conséquences environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de cette activité et de ses effets :

9.4.2.1 – Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes.

Toutefois, ses nombreuses implantations, la nécessité de disposer d'infrastructures et d'équipements informatiques importants et la nécessité de produire de nombreux documents ont des conséquences environnementales et le Groupe s'est engagé dans une minimisation des impacts sur l'environnement

dans le cadre de sa politique « Prévention Environnement » menée par la direction éponyme et renouvelée chaque année. Pour la piloter et l’animer, la Direction « Prévention Environnement » a été créée en 2010. Composée de 4 personnes et sous la responsabilité de la Direction Générale France, elle agit dans trois domaines : la prévention des pollutions, la réduction de l’impact de nos activités sur l’environnement et la sensibilisation de nos consultants.

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

- **Eco Conception : maitrise de ses implantations**

En complément du Pacte Mondial des Nations Unis, et de la politique « Prévention, Environnement », les établissements AEROCONSEIL de Blagnac, et AKKA de Lyon Vaise, ont été certifiés ISO 14001 en décembre 2012, s’engageant à améliorer de manière continue leurs pratiques et à prévenir les pollutions pour la mise en place d’actions concrètes adaptées à leur métier. Ainsi, en France, 27% des m2 occupés sont certifiés. Les filiales issues des acquisitions s’engagent, elles aussi, dans cette démarche : parmi elles, le site de MBtech Bohemia est également certifié ISO 14001 depuis juillet 2012. En 2013, AKKA maintient ses certifications.

- **Une gestion des moyens informatiques Eco Responsable**

Les efforts du Groupe pour limiter son impact environnemental s’appliquent à l’univers informatique. Gérée de manière structurée et centralisée depuis décembre 2013, la Direction des Moyens et de la Sécurité Informatique assure par une démarche de Green IT déployé en France et en Allemagne, une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé. Le projet a mis à jour des évolutions métiers avec un glissement de l’administration de systèmes informatiques à celle de gestion des ressources, diminuant la consommation énergétique des bâtiments :

- virtualisation : le Groupe a atteint 300% d’optimisation du nombre de serveurs en 2013, l’agence de Toulouse est ainsi passée de 280 serveurs physiques à 70, l’objectif étant de ramener ce nombre à 20 en 2015 ;
- optimisation des structures, par un choix des matériaux et d’équipements permettant d’économiser l’énergie, une sensibilisation des collaborateurs (charte informatique), une maintenance préventive et une urbanisation des salles de serveurs (équipements, températures, structures,...), ou des postes de travail (économiseur d’écrans, paramétrage des photocopieurs en recto-verso par défaut...);
- gestion des datas centers, par une centralisation en des lieux stratégiques (1 par BU) ;
- free Coling & Cloud, par la mise en place d’un Cloud Privé AKKA Technologies pour mutualiser les ressources et services informatiques. Les premiers tests seront lancés en 2014. « Cette solution permettrait d’avoir une vision globale des ressources disponibles et de les partager au mieux pour accroître la réactivité face à de nouvelles demandes des clients, et ce sans avoir besoin d’investir dans de nouveaux serveurs ;

- **Une sensibilisation à l’Eco Attitude**

Par ailleurs, avec l’aide des moyens généraux, les collaborateurs sont associés à une démarche d’écoresponsabilité par des animations interne et une sensibilisation à l’Eco-Attitude. Ainsi les 6.000 collaborateurs en France ont été sensibilisés, à travers plusieurs actions de formation et d’information :

- campagne d’affichage et de mailing pendant la semaine du Développement Durable et la semaine européenne de Réduction des Déchets, relayée sur l’intranet du Groupe ;
- élaboration d’un guide des éco-gestes « le memento environnemental » fin 2012 ;
- organisation d’une journée vélo;
- sensibilisation des collaborateurs à la mise en œuvre des bonnes pratiques telles que le tri du papier, l’eco-conduite (campagne de communication, page dédiée dans le livret d’accueil, ...);
- suppression des gobelets au profit de tasses AKKA, en plastique recyclé. Une enquête a été menée permettant d’identifier que 70% des personnes utilisent les mugs AKKA sur Lyon ;

- lancement d'une enquête environnement sur deux sites en France. Le taux de participation a été de 29% au Siège à Vaise et 33 % sur Blagnac ;
- rédaction d'une page du livret d'accueil dédiée aux engagements environnementaux du Groupe, et d'articles au sein du Journal Interne du Groupe.

9.4.2.2 – Pollution et gestion des déchets

Fort de ses 20 implantations à travers le monde, AKKA Technologies est présent en France et à l'international. En France, le Groupe compte plus de 40 agences qui couvrent l'ensemble de l'hexagone. Ses clients sont eux-mêmes implantés sur tout le territoire français et à l'international.

En 2013, par une limitation des déplacements pour les réunions internes et externes, AKKA Technologies a lancé un programme de prévention et de réduction de rejets dans l'air, avec notamment :

- o Augmentation significative du nombre de conférences téléphoniques pour l'ensemble du Groupe. En 2013, le Groupe a organisé 21 000 conférences soit 900 000 minutes pour l'ensemble des participants (7 000 conférences en 2012, soit un total de 300 000 minutes pour l'ensemble des participants) ;
- o Déploiement progressif de matériels de visioconférence sur la plupart des sites du Groupe. En 2013, 37 visioconférences ont été mises en place contre 30 en 2012.
- o Mise en place d'interconnexion du système de visio-conférence AKKA, avec sa nouvelle filiale MBtech;
- o Déploiement d'un système (« Cisco Jabber »), permettant d'interconnecter des PC aux salles équipées de visio-conférences avec possibilité de 20 connexions simultanées sur le Groupe. En 2013, 300 collaborateurs (30 MBtech, 60 RoW, 210 France) peuvent utiliser ce système depuis ce système depuis n'importe quel endroit (contre 50 en 2012).
- o Centralisation et Gestion des déplacements professionnels et des locations de véhicules par une équipe interne. Les règles, concernant les déplacements professionnels, les déplacements courts, l'utilisation des taxis et des véhicules personnels, sont diffusées via l'intranet et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.
- o Mise en place d'une politique de réduction de la moyenne des émissions de notre parc automobile de CO2 (106g/CO2 à fin 2013 contre 112g/CO2 à fin 2012) ;
- o Incitation à la prise des transports en commun, transports doux et co-voiturage . AKKA adhère depuis 2012 à la charte co-voiturage du Grand Lyon.

Une prévention et une gestion des déchets Eco-Responsable

AKKA Technologies poursuit sa politique de gestion des déchets qui se concrétise à travers les actions suivantes :

- o 100% des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont récupérés et traités. Un contrat national avec Veolia et Telecom D3E pour la France et A&N Computerrecycling und Buntmetalle pour l'Allemagne permettent d'assurer deux enlèvements par an et par régions. En 2013, 5 tonnes de déchets ont été ainsi recyclées en France et 2 tonnes en Allemagne;
- o Déploiement progressif du tri sélectif pour les 6 principales agences françaises :
 - positionnement de corbeilles destinées au tri du papier dans les espaces communs;
 - mise à disposition de conteneurs spéciaux pour les piles;
 - enlèvement par une société agréée permettant la traçabilité de ces déchets.

En 2014, AKKA prévoit la rédaction d'un guide du tri à déployer sur l'ensemble des nouvelles agences.

- o 100% du papier de bureau utilisé dans nos agences en France est certifié PEFC et FSC (reconnaissance des certifications forestières pour une gestion durable des forêts)

9.4.2.3 – Utilisation durable des ressources

Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2013, la consommation énergétique moyenne d'AKKA Technologies en France est de 134 Kwh/m² soit 6 313 671 kWh (consommation réelle des locaux de plus de 800m², extrapolée en fonction de la surface aux locaux de moins de 800 m² (leurs charges locatives sont souvent refacturées sans détail par le bailleur)). Suite à une étude menée en 2010, AKKA poursuit ses efforts en matière de virtualisation des data-centers du Groupe, et a ajouté un critère de consommation électrique associé au choix du matériel informatique. Ainsi, le démarrage de la virtualisation des data-centers a réduit la consommation d'énergie électrique et permis d'atteindre 80% de dématérialisation (soit +5% au 1er janvier 2013)

9.4.2.4 – Changement climatique, protection et biodiversité

Le Bilan de Gaz à Effet de Serre effectué en 2012 sur les données 2011, a mis en évidence l'importance du poste déplacements dans le bilan des émissions de CO². Un plan d'actions est en cours de déploiement. Ainsi, en 2013 ; le rejet de gaz à effet de serre en France est de 493T eq CO² (basé sur les consommations électriques). En France, l'émission en CO² par employé s'élève à 82 K eq CO² en 2013.

9.4.3 – Engagements de la société en faveur du développement durable

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société a pris les engagements suivants en faveur du développement durable :

9.4.3.1 – Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Par ses implantations et sa politique de recrutement, le Groupe AKKA contribue à l'emploi et au développement régional. Pour servir ses clients et répondre à leurs attentes, AKKA Technologies développe ses centres de services et renforce ses équipes au sein de ses implantations régionales. La politique de recrutement du Groupe porte en priorité et de manière volontariste sur l'embauche de jeunes diplômés BAC + 5 issus d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'universités.

Le plan de communication, qui intègre l'ensemble des actions effectuées pour augmenter le sourcing des CV, sélectionne les meilleures candidatures, propose aux entités des dossiers ciblés correspondant à leurs besoins et facilitant les recrutements de débutants. Ce plan a pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la marque employeur:

- des relations écoles, qui sont destinées à favoriser le recrutement de diplômés d'écoles cibles et de stagiaires de pré-embauche. AKKA Technologies compte aujourd'hui 28 écoles partenaires ;
- des opérations de communication efficace : Challenge, Bar AKKA, ...

En 2013, avec plus de 1 100 recrutements en France, AKKA reste un acteur majeur du développement de l'emploi en régions.

30 à 40% des recrutements en France sont réalisés en île de France, en lien avec nos secteurs (Automobile, Aéronautique, Ferroviaire, Défense, Telecom, Energie, Santé...) et en majorité dans les bassins industriels français (région : Sud-Ouest, Grand-Est, Est ...)

Dans le cadre de nos activités technologiques et notamment dans la priorité du Groupe de concevoir les déplacements autrement, AKKA Technologies travaille sur les problématiques de véhicules électriques circulant en mode automatique. Après les travaux réalisés sur l’Astute Car en 2008, AKKA dévoile Link&Go, en février 2013, son concept-car électrique autonome, fiable, intelligent, convivial et décarbonné. C’est à ce titre, qu’en novembre 2013, à l’occasion du 12e meet.ING de l’Ingénierie, le Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable et de l’Energie (MEDDE) et le Ministère du Redressement Productif (MRP) récompensent AKKA Technologies, pour son projet LINK&GO. Ce prix vient récompenser les efforts que le Groupe AKKA met en œuvre en matière d’innovation technologique.

9.4.3.2 – Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisation

Dans le cadre de sa politique de recrutement, AKKA Technologies noue des partenariats de différentes natures avec différentes écoles d’ingénieurs, d’universités sur l’ensemble du territoire :

- interventions pédagogiques sur des modules techniques,
- conférences et Chair sur un thème dédié,
- suivi de projets étudiants, notamment au sein du Centre de recherche interne d’AKKA Technologies,
- sponsoring d’évènements (course automobile Formula Student, étude d’un drone, ...),
- simulation d’entretiens dans nos écoles partenaires ou au sein de nos associations partenaires
- forums d’écoles.

A ce titre, AKKA signe un partenariat technologique avec l’ECE Paris Ecole d’Ingénieurs, ainsi qu’en juin avec l’Institut Polytechnique des Sciences Avancées (IPSA). Ces relations de proximité avec les Grandes Ecoles d’Ingénieurs et les universités actives confirment la volonté du Groupe d’aller vers l’excellence et de proposer à nos clients, des ingénieurs capables de répondre toujours plus efficacement à leurs projets industriels.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe AKKA Technologies s’implique pour la diversité et l’emploi par des actions concrètes.

Ainsi, en janvier 2013, AKKA renouvelle son partenariat avec l’association Nos Quartiers ont des Talents, consistant à parrainer des jeunes diplômés dans leur recherche d’emploi. En 2013, 17 collaborateurs ont parrainé une vingtaine de jeunes dont 15 ont trouvé un emploi. En décembre 2013, le Groupe reçoit le Prix de la Diversité et de l’Egalité des chances.

En 2013, le Groupe a également renouvelé son soutien à l’association lyonnaise Ressort accompagnant les cadres et les jeunes diplômés vers l’emploi. 7 collaborateurs AKKA ont participé bénévolement à deux actions RH au sein de l’association, permettant de mettre en réseau professionnels RH et personnes en recherche d’emploi.

Le Groupe AKKA Technologies est un des plus grands partenaires de l’association sportive Lyon–Duchère située dans un quartier populaire et cosmopolite de la ville. Notre soutien annuel permet au Club de mener des actions sportives à vocation éducatives auprès de publics issus de milieux sociaux peu aisés selon la conviction qu’une performance sportive est également sociale.

9.4.3.3 – Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La Politique Générale d'Achat a pour objet de garantir le respect du processus d'engagement des dépenses de la BU France du Groupe AKKA Technologies. Les prestataires et fournisseurs s'engagent, au travers des contrats qu'ils concluent avec le Groupe AKKA à respecter le code d'éthique des affaires du Groupe, les règles de concurrence et les normes environnementales applicables au Groupe. La procédure de sélection des fournisseurs et prestataires tient compte de leurs politiques et actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés (emploi direct, intérim, sous-traitance, ...).

En 2013, AKKA Technologies étend à tous les fournisseurs un paragraphe environnemental dans les Plans de Prévention de l'entreprise et Cahiers des Charges de l'entreprise. « Dans le cadre des démarches RSE, le Groupe AKKA Technologies s'est engagé à travailler avec les entreprises du secteur protégé. Toute proposition présentant une association avec le secteur protégé, comme un Groupement Momentané d'Entreprise (GME) par exemple, sera regardée avec attention. »

Pour répondre à cette obligation légale, une des solutions est de développer la sous-traitance auprès du secteur adapté et protégé. Il existe deux sourcing à envisager pour développer cette sous-traitance :

- les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : ces établissements permettent à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire. Une ESAT n'est pas une entreprise mais une structure offrant aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif.
- Entreprises Adaptées (EA) : les Entreprises Adaptées sont des entreprises à part entière, qui doivent employer au moins 80% de salariés en situation de handicap dans leur effectif de production.

Dans ce cadre et lorsque les expressions de besoin sont en adéquation avec les compétences des entreprises du secteur adapté et protégé, les acheteurs en concertation avec les Demandeurs intègrent lors de la phase de consultation des EA et/ou ESAT.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe AKKA Technologies a recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution des contrats. Celle-ci a représenté en 2013, 10,2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le prestataire déclare être et s'oblige à tout moment pendant l'exécution du contrat, à rester en parfaite conformité avec les lois et règlements applicables et, notamment, ceux relatifs aux libertés et droits fondamentaux de la personne, aux réglementations sociales et du travail ou environnementales, à la lutte contre la corruption, que ceux-ci soient de dimension conventionnelle (accords d'entreprises, de branches, conventions collectives), nationale, européenne ou internationale. Il s'engage à respecter les principes énoncés par le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

Concernant l'importance de la sous-traitance et la manière dont le Groupe s'assure de la responsabilité sociale et environnementale, il est précisé qu'AKKA veille à ce que ces partenaires respectent les principes des Nations-Unies. A cette fin, elle insère les clauses contractuelles correspondantes dans les documents qui régissent les obligations entre parties.

Par ailleurs, dans le cadre de son adhésion à Ecovadis, AKKA Technologies diffuse ses actions et son engagement aux principes de Responsabilités Sociales de l'Entreprise.

9.4.3.4– Loyauté des pratiques

Opérant sur un marché hautement concurrentiel et en perpétuelle évolution, AKKA Technologies a mis en place plusieurs actions afin de limiter tout risque de corruption :

- Elaboration d'un Code de Conduite qui reprend les valeurs de l'entreprise, les principes de conduite éthique, l'obligation à se conformer aux lois et réglementations et les règles à respecter en termes de lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts. Le Code de Conduite est applicable à toutes les entités du Groupe et à tous les collaborateurs du Groupe. Il est accessible sur l'Intranet ;
- Formalisation d'un référentiel de contrôle interne, « Standards de Contrôle Interne du Groupe AKKA » ayant pour objectif de préciser les règles de management opérationnel applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Les Standards rappellent les principes de base du contrôle interne (séparation des tâches, formalisation des délégations et sous-délégations, etc...) et listent les règles internes à respecter en ce qui concerne tous les processus clé. Sa mise en œuvre est sous la responsabilité des CEO/CFO de chacune des Business Units. Au cours de l'année 2013, 12 audits ont été réalisés sur l'ensemble des processus et leur application en France et dans les filiales implantées à l'international, sur les ventes, les achats de sous-traitance et le suivi d'affaires ;
- Elaboration d'une procédure de sélection des intermédiaires commerciaux (agents, apporteurs d'affaires....) permettant de prévenir les risques de corruption, contraires aux valeurs du Groupe, dans le respect des règles du commerce mondial ;
- En tant que société cotée, le Groupe informe régulièrement ses collaborateurs des périodes d'embargo et tient à jour une liste des initiés.

En 2013, aucun incident de corruption, conflit d'intérêt, amende ou sanction pour non-respect des lois et des réglementations n'a ainsi été rapporté.

Soutenant les 10 principes du Pacte Mondial, AKKA Technologies formalise son engagement, auprès de tous ses clients, à respecter les droits humains fondamentaux et instaure un Code de Conduite.

Garant de la confidentialité des projets de nos clients, le Groupe met en place certaines mesures afin d'assurer la confidentialité et l'éthique de ses collaborateurs. Ainsi en préambule du Code de Conduite du Groupe, il est stipulé : « Ce Code est un code de conduite des affaires et d'éthique qui s'applique à tous les collaborateurs du Groupe AKKA Technologies, à tous les niveaux hiérarchiques, y compris dans les filiales contrôlées majoritairement par le Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe AKKA Technologies possède une participation sans toutefois en assurer le contrôle, sont encouragées à appliquer le présent Code. Les tiers tels que les consultants externes et partenaires indépendants, dès lors qu'ils agissent au nom du Groupe AKKA Technologies, doivent respecter et adhérer au présent Code. »

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence. Ces derniers augmentent de 13 403 K€ sur l'exercice 2013, principalement du fait des éléments suivants :

- le résultat net de l'exercice 2013 pour +30 072 K€ ;
- la variation du périmètre de consolidation avec l'impact des intérêts minoritaires de MBtech pour (4 488) K€ suite à l'ajustement du goodwill;
- la variation des autres éléments du résultat global pour (2 508) K€ ;
- les dividendes versés aux actionnaires en 2013, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 pour (9 674) K€ ;

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Variation de trésorerie en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Trésorerie nette d'ouverture	70 931	79 104
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	64 513	(8 005)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25 401)	(61 860)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 250	61 723
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	(891)	(31)
Trésorerie nette de clôture	113 403	70 931

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'établit à 63 554 K€ sur l'exercice. Elle a permis de financer un impôt sur les sociétés versé de (8 790) K€. Le besoin en fonds de roulement diminue de 9 750 K€ sur l'exercice.

La capacité d'autofinancement génère de ce fait un impact positif sur la trésorerie de l'année de 64 513 K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements :

Les principaux flux d'investissement sont liés :

- au coût des entrées de périmètre. Il s'élève à (6 258) K€,
- aux acquisitions d'immobilisations pour (17 724) K€

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

En 2013, le montant des souscriptions de nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts existant augmentent la trésorerie du Groupe de 17 322 K€. AKKA Technologies a par ailleurs versé (9 674) K€ au titre des dividendes à ses actionnaires en juillet 2013.

10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

10.3.1 Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La structure financière saine et solide du Groupe lui offre une réelle flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

- ⇒ En avril 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire sous forme d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) de 20 000 K€ afin de financer son développement. Sa structure financière, sa génération de cash-flows et de son bon niveau de trésorerie lui ont permis de financer son activité et ses acquisitions jusqu'à fin 2011 sans recours à des financements supplémentaires.
- ⇒ Le 12 avril 2012, AKKA Technologies et MBtech Group GmbH & Co. KGaA ont souscrit un contrat de prêt d'une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques pour un montant de 90 M€. Ce dernier visait à financer :
 - L'acquisition des 65% de titres MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de MBtech Verwaltungs-GmbH,
 - Le refinancement de la dette du sous-groupe MBtech envers DAIMLER,
 - Le financement du BFR et des investissements du sous-groupe MBtech.

Le Groupe a pris l'engagement, lors de la souscription de cet emprunt, de respecter des covenants décrits dans les comptes consolidés (cf. 20.3.6)

- ⇒ Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a réalisé une émission obligataire de 100 M€ sur le marché du placement privé européen. Non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies.
Cette émission obligataire a permis à AKKA :
 - de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
 - de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
 - de refinancer l'acquisition de MBtech et de financer les besoins généraux du Groupe,
 - d'allonger la maturité moyenne de la dette à des conditions de marché attractives,

Actifs immobilisés : financement des locaux

Les locaux situés à Colomiers font l'objet de contrats de crédit-bail retraités dans les comptes consolidés, ce qui fait apparaître un emprunt résiduel de 72 K€ au 31 décembre 2013.

Les locaux situés à Saint Victoret ont été financés par un emprunt souscrit par la société AKKA Ingénierie Documentaire et entièrement remboursé depuis.

Les bâtiments et le terrain de MBtech Bohemia (à Pilsen et Prague en République Tchèque) ont été financés par un emprunt entièrement remboursé depuis.

Actifs Immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans les actifs immobilisés du Groupe.

Le matériel informatique est financé par crédit-bail sur la société AEROCONSEIL. Un emprunt résiduel de 284 K€ apparaît à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2013.

Financement du Besoin en Fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises du Groupe est financé, par des contrats d'affacturage ou par des cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly).

Comme mentionné dans la note 4.13 des comptes consolidés (20.3.6), une partie de l'emprunt souscrit lors de l'acquisition de MBtech avait pour objectif de financer le Besoin en Fonds de Roulement de MBtech.

10.3.2 Synthèse des emprunts

Un détail des conditions d'emprunt (incluant des covenants) et de la structure de financement au 31 décembre 2013 est donné dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 20.3 ci-après).

Les principaux mouvements intervenus sur l'exercice 2013 sont les suivants :

- ⇒ Remboursement d'un tiers des obligations de l'OBSAAR 2008 pour (6,7) M€,
- ⇒ Souscription d'un emprunt obligataire sur fonds privés pour 100 M€,
- ⇒ Remboursement emprunt MBtech pour 76,0 M€.

10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

Non applicable.

10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

En dehors des opérations éventuelles de croissance externe qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas des modes de financement, le Groupe dispose des capacités de financement pour ses programmes d'investissement.

11. Recherche et développement, brevets et licences

Les ingénieurs du Groupe AKKA Technologies mènent des activités de Recherche et Développement pour le compte de ses clients ainsi que dans le cadre de son centre de Recherche AKKA Research.

Pour rappel, AKKA Research a été créée en 2010. Ses missions sont :

- d'inventer les briques technologiques du futur dans le cadre de projets internes ou de projets en collaboration
- de développer les compétences de nos collaborateurs en phase avec les enjeux qui les attendent demain chez nos clients.

Le centre de recherche est piloté par une équipe de Direction franco-allemande. Le choix des projets d'AKKA Research s'effectue dans le respect de la stratégie du Groupe et ce au travers de problématiques actuelles ou futures de nos clients.

Le centre de recherche fait partie d'un réseau de partenaires R&D nationaux et internationaux, composés d'Universités, de laboratoires de recherche et de sociétés privées dont certaines sont nos clients. Il anime également des projets d'innovation avec de nombreuses écoles d'ingénieurs (Centrale Paris, Centrale Lille, UTBM, ISAE etc...). Enfin, il accueille des stagiaires (16 en 2013) et deux thèses CIFRE ont été acceptées par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie).

L'année 2013 a été, pour le Groupe AKKA Technologies, ponctuée d'événements majeurs en ce qui concerne l'innovation avec la présentation de son deuxième prototype de véhicule électrique Link&Go, véritable plateforme technologique pour l'étude et la mise au point d'un véhicule autonome et connecté. Il a été présenté au salon de Genève 2013. Ce projet a permis de remporter le Grand Prix National de l'Ingénierie, concours organisé chaque année par le Syntec.

Dans le cadre du projet européen Pollux, AKKA Technologies a présenté son application mobile innovante pour la gestion des véhicules électriques à la Conférence NESEM (European Conference on Nanoelectronics and Embedded Systems for Electric Mobility - eMobility eMotion) en septembre 2013 à Toulouse.

AKKA Research renforce son ouverture à l'international en initiant des projets entre la France et l'Allemagne comme par exemple l'intégration d'une Smart Connectivity Hub permettant d'assurer la connectivité à bord de la Link&Go.

Enfin, dans le cadre de la propriété intellectuelle, le Groupe AKKA Technologies a déposé en France en 2013 deux nouveaux brevets. Par ailleurs, des ingénieurs en mission ont été impliqués en 2013 sur des projets qui ont permis à certains de nos clients de déposer des brevets.

Les frais de recherche engagés dans le Groupe en 2013 s'élèvent à 57 626 K€ (55 200 K€ en 2012).

12. Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour comprendre les tendances attendues sur les premiers mois de l'exercice 2014 :

- une légère baisse du taux d'activité sous le seuil des 90% au cours de l'année 2013,
- une stabilisation des effectifs en France et en Allemagne et une croissance à l'international,
- un marché français qui demeure compétitif,
- la mise en œuvre d'un plan de transformation qui vise à faire de MBtech le vaisseau amiral de la croissance future du Groupe en Allemagne et à l'international,
- une bonne dynamique à l'international et en Allemagne (hors MBtech),
- la mise en place de nouveaux outils de recrutement et de reporting ,
- une dynamique et une culture d'entreprise intactes (enthousiasme, solidarité, passion des technologies),
- une nouvelle amélioration de la situation bilancielle du Groupe qui lui redonne flexibilité et capacité financière.

En un an, AKKA est devenu un Groupe international, a créé un socle européen unique et est en ordre de marche pour accélérer son développement mondial. Le Groupe continue d'estimer que sa nouvelle dynamique devrait lui permettre d'enregistrer, à moyen terme, une marge opérationnelle courante de 100 M€, signe de sa nouvelle dynamique.

12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

Non applicable.

12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice

Communiqué de Presse

Paris, le 16 janvier 2014 – 19h00

AKKA TECHNOLOGIES annonce le rachat de 354.312 actions, soit 2,3% de son capital.

- La Société AKKA TECHNOLOGIES annonce avoir racheté hier soir, après la clôture, un bloc de 354.312 actions détenu par Cécile Monnot actionnaire et administrateur de la Société. Cette acquisition a été réalisée au prix de 24,40€ par action, ce qui représente une décote de 0,4% par rapport au cours de clôture de l'action AKKA de 24,50€ sur la Bourse de Paris au jour de la transaction.
- Cette opération intervient dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2013. Conformément aux résolutions 8 et 9 de de cette assemblée générale, l'intégralité des actions acquises pourra servir à :

- remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, leur proposer d'acquérir des actions, ou leur attribuer des actions gratuites,
 - attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
 - ou attribuer des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.
- Suite à cette cession, Cécile Monnot détient désormais 4,50% du capital et 6,57% des droits de vote du groupe*. Elle conserve son poste d'administrateur qu'elle occupe depuis le 7 mars 2001.
 - Cécile Monnot s'est engagée à conserver l'intégralité de sa participation résiduelle dans AKKA pendant une durée d'un an, à compter de ce jour. Elle reste partie prenante de l'action de concert constituée par le groupe familial Ricci.
 - Le groupe familial Ricci détient désormais 7 886 769 actions AKKA TECHNOLOGIES représentant 12 842 093 droits de vote, soit respectivement 51,83% du capital et 62,01% des droits de vote de la société.
 - La Société AKKA TECHNOLOGIES va financer l'acquisition de ces titres (pour un coût de 8,6 M€) via sa trésorerie brute qui s'élevait à 92,4 M€ au 30 juin 2013, pour un gearing de 36% à la même date.
 - Suite à cette acquisition, la Société détient à ce jour 449 147 actions en autocontrôle, ce qui représente 2,95% de son capital.

Communiqué de presse

Lyon, le 12 février 2014 – 17h35

Le 4ème trimestre est marqué par une croissance des activités françaises en dépit d'un jour ouvré en moins et d'un environnement économique qui reste difficile.

MBtech a enregistré une croissance séquentielle de ses ventes pour le second trimestre consécutif.

Au-delà de cette stabilisation, AKKA Technologies a posé, en 2013, les fondements du succès de l'intégration de MBtech et de son déploiement en Allemagne.

Activité 2013

- AKKA Technologies a enregistré au 4ème trimestre un chiffre d'affaires de 231,1 M€ en repli de 1,6% par rapport au 4ème trimestre 2012, dont -1,3% à périmètre et taux de change constants. Le Groupe affiche une croissance de 0,25% à périmètre, taux de change et nombre de jours ouvrés constants.
- La France a confirmé son retour à la croissance du 3ème trimestre. L'Allemagne a bénéficié d'une nouvelle progression séquentielle des ventes de MBtech.

- Au total, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires 2013 de 878,4 M€, légèrement supérieur à son objectif de 875 M€.

Activité 2013 par région - A périmètre et taux de change constants

- La France a enregistré une progression de 0,4% de ses ventes au 4^{ème} trimestre pour un C.A. de 119,6 M€. La progression est de 2% à jours ouvrés constants en dépit d'un environnement qui demeure compétitif. La France affiche un C.A. 2013 de 450,5 M€ en très légère croissance par rapport aux 448,9 M€ consolidés en 2012. Le C.A. est stable à périmètre constant. La croissance du second semestre (+1,5%) compense le repli du premier semestre (-1,5%). A nombre de jours ouvrés constants, la progression du C.A. ressort à 0,8% en 2013.
- L'Allemagne a vu ses ventes reculer de 5,0% au 4^{ème} trimestre, à 81,9 M€. Les activités historiques d'AKKA Technologies y ont progressé de 11,6% au 4^{ème} trimestre, et de 13,4% sur l'ensemble de l'année 2013. MBtech poursuit son redressement progressif : la nouvelle filiale du Groupe a enregistré un recul de son C.A. de 6,4% en Allemagne au 4^{ème} trimestre, contre 12,2% au 3^{ème} trimestre et 19,0% au 1^{er} semestre.
- Le C.A. des activités internationales (hors Allemagne) ressort à 29,5 M€, en hausse de +2,6% par rapport au 4^{ème} trimestre 2012. Hors MBtech, les activités internationales affichent une progression de 7,2% sur l'ensemble de l'année. Après un repli de 21,3% sur les neuf premiers mois de l'année, les activités internationales de MBtech (hors Allemagne) ont vu leurs ventes se stabiliser au 4^{ème} trimestre : +0,6% à 7,3 M€.

Perspectives moyen terme

- Le management demeure très confiant sur son projet moyen terme de développement du Groupe.
- Maurice Ricci, Président Directeur Général du Groupe : « Au-delà de la stabilisation séquentielle des ventes de MBtech réalisée au cours des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres, nous avons posé, en 2013, les fondements du succès de l'intégration de MBtech et de notre déploiement en Allemagne. Avec MBtech, AKKA Technologies bénéficie d'un positionnement global, via une offre différenciée et un socle européen unique, qui lui confère de nombreux leviers de croissance à l'international. »
- Combiné avec l'ADN technologique du Groupe, ce positionnement se traduit par la capacité du Groupe à discuter avec ses clients et prospects de projets stratégiques de nature très différente, en termes de taille, de valeur ajoutée et de compréhension globale de leurs besoins. Ce qui devrait lui permettre d'accélérer sa politique de diversification à partir de 2014.
- L'ADN et la capacité d'innovation du Groupe ont été récompensés à 2 reprises au cours du second semestre :
 - Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Ministère du Redressement Productif lui ont remis, le 7 novembre, le Grand Prix National de l'Ingénierie 2013 pour son concept-car électrique autonome et futuriste, la Link&Go.
 - AKKA Technologies a reçu le 3^{ème} prix ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) du classement du Deloitte In Extensio Technology Fast 50 qui récompense les entreprises technologiques à forte croissance.

2013 a permis au Groupe de poser les fondements du succès de l'intégration de MBtech et de son déploiement en Allemagne. Ce qui le conforte quant à sa capacité à atteindre son objectif moyen terme de 100 M€ de résultat opérationnel* tout en maîtrisant ses équilibres financiers.

Prochaine publication : Résultats 2013, le 08 avril 2014 avant Bourse.

* Résultat opérationnel d'activité calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites

COMMUNIQUE DE PRESSE – Résultats 2013

AKKA accélère sa mutation pour devenir le leader des grands contrats globaux & transnationaux.

- **Lancement en 2013 d'un plan de transformation**
- **Amélioration des performances opérationnelles au S2**
- **Nouvelle réduction du gearing**

Résultats 2013

En millions d'Euros	2013	2012	Variations
Chiffre d'affaires	878,8	827,3	+6,2%
Résultat Opérationnel d'Activité	57,9	62,8	-7,8%
<i>En % du CA</i>	<i>6,6%</i>	<i>7,6%</i>	
Produits et charges non courants	-8,2	-2,2	
Résultat Opérationnel	49,7	60,6	-18,0%
Résultat avant impôt	40,0	54,2	-26,2%
Résultat net part du Groupe	31,1	40,4	-23,0%
<i>En % du CA</i>	<i>3,5%</i>	<i>4,9%</i>	
BPA	2,05	2,71	-24,4%
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	64,5	-8,0	
Dette nette	29,9	52,4	
Gearing	15,7%	29,6%	-

- Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du jeudi 27 mars 2014. Les procédures d'audit ont été effectuées sur les comptes consolidés et le rapport de certification est en cours d'émission.
- MBtech est consolidé depuis le 1^{er} avril 2012.
- Le Résultat Opérationnel d'Activité est calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites.

Résultats 2013

- Le Groupe a enregistré un **chiffre d'affaires 2013 de 878,8 M€, en croissance de 6,2% et légèrement supérieur à son objectif de 875 M€**. En organique, les ventes du Groupe ont reculé de 4,8%. Ce repli s'explique par l'intégration plus lente qu'anticipée de MBtech, la rationalisation de certaines activités non stratégiques ou insuffisamment rentables, et par un nombre de jours ouvrés inférieur (1,2 jours ouvrés en moins en 2013). **Le travail entrepris depuis 2012 sur le redéploiement des offres de MBtech commence à porter ses fruits**. Il a permis au Groupe d'améliorer ses performances au second semestre, avec notamment une hausse séquentielle de son CA au T3 et au T4.
- **Dans ce contexte, les efforts de réduction de coûts réalisés chez MBtech depuis 2012 ont permis de limiter le recul des marges. Le Résultat opérationnel d'activité**, calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites s'élève à **57,9 M€ (66,0 M€ en 2012 pro forma)**. Le taux de marge opérationnelle d'activité s'élève à **6,6%** du chiffre d'affaires contre 7,1% en 2012 pro forma. **La marge opérationnelle d'activité (MOA) a progressé de 5,4% au S1 à 7,7% au S2**. Cette amélioration est imputable à la **progression des marges de chacune des BU du groupe, du fait notamment d'une saisonnalité 2013 très spécifique notamment en Allemagne**.
- Le résultat opérationnel s'élève à 49,7 M€. Il a été affecté par 8,2M€ de charges non récurrentes essentiellement liée au plan de transformation lancé en fin d'année.
- **Le résultat net part du Groupe atteint 31,1 millions d'euros contre 40,4 millions d'euros en 2012**. La rentabilité nette ressort à 3,5% vs 4,9% en 2012.
- Le Groupe a généré une CAF de 63,6 M€ et un flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles de 64,5 M€ (-8,0 M€ en 2012). Ce qui lui permet de conforter à nouveau son bilan. **Son gearing s'élève à 16% au 31 décembre 2013, ce qui lui confère une capacité d'action intacte seulement 21 mois après l'acquisition de MBtech**.

Activité par BU à périmètre et taux de change constants

- **La France** a bien résisté dans un environnement qui demeure concurrentiel **grâce à son offre à valeur ajoutée et à son positionnement projets clé en main**. Elle affiche un **C.A. 2013 de 450,9 M€** en très légère croissance par rapport aux 448,9 M€ consolidés en 2012. La croissance du second semestre (+1,7%) compense le repli du premier semestre (-1,5%). A nombre de jours ouvrés constants, la progression du C.A. ressort à 0,9%. La France affiche un **MOA stable de 7,1%** (6,2% au S1 et 8,0% au S2). Pour répondre aux normes IFRS, la marge opérationnelle de la France est désormais retraitée de la CVAE.
- **L'Allemagne** a souffert de l'intégration plus lente qu'anticipée de MBtech. Ses ventes ont reculé de 12,4% en organique en 2013 à **311,4 M€**. Les efforts sur les coûts réalisés depuis 2012 ont permis de stabiliser la **MOA de l'Allemagne à 4,8%** en dépit de cette baisse. **Hors MBtech** les activités allemandes affichent des performances de premier plan : **croissance de 13,4% et MOA de 16,2%**.
- **Les activités internationales** ont été moins affectées par la réorganisation des activités de MBtech aux US et en Chine. Elles ont enregistré un **C.A. 2013 de 116,5 M€** en léger recul de 0,5% et ont dégagé une **marge opérationnelle d'activité de 12,8% en 2013**. Hors MBtech, le C.A. a progressé de 7,2% sur l'ensemble de l'année et une **MOA de 16,1%**.
- Sur l'ensemble de l'année, **les activités historiques du groupe AKKA continuent de bénéficier de leur positionnement** qui combine intimité clients, compétences technologiques, savoir-faire projets clé en main et offres transversales à valeur ajoutée). Elles ont vu leurs **ventes progresser de 1,7%** à 565,0 M€. Elles affichent une **marge opérationnelle d'activité de 8,2%**.

- Le **CA 2013 de MBtech en Allemagne et à l'international s'élève à 313,8 M€**, en recul de 14,6% pro forma. **Le travail réalisé depuis 2012 sur ses coûts et sur le déploiement de ses offres** a permis au groupe MBtech d'enregistrer une amélioration progressive de ses performances au second semestre tant en Allemagne qu'à l'international. Sa marge s'élève à **3,7%** sur l'ensemble de l'année contre 4,0% en 2012 pro forma.

Génération de cash et Bilan

- Le Groupe AKKA Technologies a généré une CAF de 63,6 M€ vs 59,8M€ en 2012 et **un flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles de 64,5 M€ (-8,0 M€ en 2012)**. Ce qui lui permet de conforter à nouveau son bilan.
- L'amélioration de ses process internes lui a permis d'accélérer ses facturations et d'augmenter les créances non échues transférées au factor qui sont passées de 72,9 M€ fin 2012 à 96,4 M€ au 31 décembre 2013.
- La **dette nette** s'élevait à **29,9 M€** au 31 décembre 2013 pour des fonds propres de 190,4 M€. Ce qui représente un **gearing de 15,7%** vs 36% au 30 juin et 30% à la fin 2012. Parallèlement, la Trésorerie brute a progressé de 70,9 M€ fin 2012 à 113,4 M€ au 31 décembre 2013.
- La qualité du bilan du Groupe et sa trésorerie brute lui confèrent une capacité d'action intacte, moins de deux ans après l'acquisition de MBtech.
- Le conseil d'administration réuni en date du 27 mars 2014 a décidé de proposer à l'assemblée générale mixte des actionnaires le versement d'un dividende correspondant à 0,55 € par action.

Plan de transformation 2013-2016

- Après avoir procédé à la réorganisation et à la rationalisation des activités de MBtech en 2012 et 2013, le Groupe dispose d'un positionnement global, via une offre différenciée, un socle européen et un ADN projets clé en main uniques.
- Ce positionnement est en adéquation avec la demande croissante des clients pour des contrats globaux et transnationaux. Le Groupe a lancé, fin 2013, un plan de transformation afin de capitaliser sur cet avantage et **d'accélérer sa mutation pour devenir le leader international des grands contrats transnationaux**.
- Cette mutation passe notamment par le reprofilage de l'offre et des structures du Groupe, l'industrialisation de ses savoir-faire et de ses process de gestion des grands projets et l'adaptation de ses coûts de structure.
- Ce plan 2013-2016 impacterait **les comptes à hauteur de 20 M€ sur la période, dont 8,2 M€ en 2013**. Il vise à **permettre d'accélérer l'expansion du Groupe à l'international** tout en améliorant et sécurisant sa capacité à délivrer des projets globaux et transnationaux à forte valeur ajoutée.

Evénements importants de l'année 2013

- **Le Groupe a d'ores et déjà commencé à récolter les premiers fruits de son plan de transformation avec la signature de plusieurs référencements et contrats transnationaux.** Parmi les plus emblématiques :
 - Le Customer support d'Airbus (contrat de 105 M€ sur 3 ans),
 - le Customer support d'un constructeur aéronautique situé dans un pays émergent (50 M€)
 - la conception pour Daimler d'un dérivé de l'un de ses véhicules phares (23 M€),
 - la conception, pour Renault, d'un nouveau crossover qui sera produit en Chine
 - les nouveaux référencements auprès d'Aston Martin, Honda et Nissan,

- les référencements GDF Suez et Safran (renouvellement)
 - le projet d'industrialisation pour Snecma de sa nouvelle turbine Leap qui sera commercialisé en Asie.
- L'ADN technologique et la capacité d'innovation du Groupe ont été récompensés à 3 reprises au cours du second semestre :
 - Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Ministère du Redressement Productif lui ont remis, le 7 novembre, le Grand Prix National de l'Ingénierie 2013 pour son concept-car électrique, autonome et futuriste, la Link&Go.
 - AKKA Technologies a reçu le 3^{ème} prix ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) du classement du Deloitte In Extenso Technology Fast 50 qui récompense les entreprises technologiques à forte croissance.
 - Le Groupe a également reçu le deuxième prix du Deutsch-französische Wirtschaftspreis 2013 en Allemagne pour la Link & Go.

Perspectives

- En dépit d'un environnement économique qui reste exigeant en France et d'**une croissance embarquée négative au T1**, le Groupe devrait enregistrer une **légère croissance de ses ventes sur l'ensemble de l'année 2014**.
- Le management est très confiant quant à son projet moyen terme de développement du Groupe. Maurice Ricci, Président Directeur Général du Groupe estime que : **« Nous avons posé, en 2013, les fondements du succès de l'intégration de MBtech. Parallèlement, le lancement de notre plan de transformation devrait accélérer notre mutation pour devenir le leader best in class des grands contrats globaux et transnationaux. Ce qui nous permettra d'accélérer notre diversification en Allemagne et à l'international à partir de 2015. »**

Le management est très confiant sur son projet de développement du Groupe. Il réitère son objectif moyen terme d'atteindre un résultat opérationnel d'activité * de 100 M€ tout en maîtrisant ses équilibres financiers.

* Résultat opérationnel d'activité calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites

Prochaines publications : CA du T1 2014, le 15 mai 2014 après Bourse,
CA du S1 2014, le 29 juillet 2014 après Bourse,
Résultats du S1 2014, le 18 septembre 2014 avant Bourse.

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

Non applicable.

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Organes d'administration et de direction

Cf. Rapport de gestion au paragraphe 9.1 du présent document de référence et la présentation résumée des membres du Comité de Direction au paragraphe 7.1.4.

Alain TISSERAND – Administrateur – 59 ans

Fort d'une expérience de 30 ans dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie, et ancien dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français, Alain TISSERAND accompagne le Groupe AKKA Technologies depuis 2002. Il contribue depuis son arrivée à la forte évolution du Groupe, notamment dans le secteur aéronautique.

Cécile MONNOT – Administrateur - 51 ans

Après un début de carrière chez Rhône Poulenc en contrôle de gestion, Cécile MONNOT a rejoint AKKA Technologies en 1995. Elle a d'abord assuré la fonction de Directeur Administratif et Financier d'une filiale, avant de prendre en charge le contrôle de gestion du Groupe en 2004 jusqu'en 2011. Depuis 2012, elle est en charge de la société IDEACTIVE Formation.

Guy LACROIX – Administrateur – 63 ans

Diplômé de L'ESME et de l'INSEAD, Guy LACROIX débute sa carrière au sein du Groupe FABRICOM et devient Directeur Général de la société SEEE. Appelé par le Groupe GDF SUEZ en 2001 pour la création d'INEO, il en devient en 2002 Président Directeur Général. Il est alors membre du comité exécutif de FABRICOM puis de Suez Energy Services.

Il assure parallèlement les fonctions de CEO du pôle SIM (AXIMA, INEO, ENDEL et FSA). Depuis 2005, il est Directeur Général Délégué de la branche GDF Suez Energy services.

Sa vision des affaires :

- une dynamique entrepreneuriale d'innovation continue en relation avec ses clients,
- une stimulation des équipes managériales pour anticiper les transformations de l'environnement, l'évolution des métiers, l'ouverture au numérique et la complexité des marchés de GDF SUEZ.

Charlotte RICCI – Administrateur – 24 ans

Charlotte RICCI est administrateur du Groupe depuis le 5 juin 2012.

14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

A la connaissance de la société AKKA Technologies et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de nature frauduleuse, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

15. Rémunération et avantages

15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information est donnée dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 (note 8.2.1) du présent document de référence.

15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages

Retraites

Aucun montant n'a été provisionné au titre des pensions de retraite pour les membres des organes d'administration et de direction du Groupe dans les comptes au 31 décembre 2013.

Options de souscriptions et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 du présent document de référence.

Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10% du capital, la société la contrôlant

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 30 avril 2002 entre la société AKKA Technologies et la société AM INVESTISSEUR. Le contrat a, par la suite, été transféré au profit de la société AMF INVESTISSEURS et s'est poursuivi jusqu'au 31 Janvier 2013.

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 25 novembre 2009 entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS.

Un contrat de location a été conclu entre la société AKKA Technologies et la SCI STANDING COURCELLES pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette convention a pris fin par anticipation avec effet au 28 février 2014.

Une convention de prestations de services a été conclue à compter du 15 septembre 2012 entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT.

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.5.5 du présent document de référence.

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Comme détaillé dans le paragraphe 18.1, le groupe familial RICCI et les autres dirigeants du Groupe détiennent directement 4 790 183 actions de la société AKKA Technologies au 27 mars 2014. Par ailleurs, Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI, tous deux administrateurs, possèdent 100% des titres de la société IDEACTIVE EVENTS actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 818 635 actions. Maurice RICCI détient également 100% des titres de la société BMC Management and Investment actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 2 776 428 actions.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Direction Générale de la société (article 20 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Cf. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 (note 1.1), ci-après.

16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société AM Investisseur (ce contrat a ensuite été transféré à la société AMF Investisseurs), le 30 avril 2002, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Alain TISSERAND, apporte son savoir-faire et son expertise notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, mais aussi en matière de définitions et d'actions pour améliorer les performances du Groupe.

Cette convention a pris fin au 31 janvier 2013

Le montant facturé au titre du contrat sur l'année 2013 est de 149 133 euros HT.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS le 25 novembre 2009, cette dernière, dont le président est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise, notamment dans la direction des Pôles ou Filiales et dans la direction des fonctions support. Le montant des prestations facturées en 2013 est de 44 000 € HT.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT le 10 Septembre 2012, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise dans le cadre du déploiement du Groupe. Le montant des prestations facturées en 2013 est de 642 000 € HT.

16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après (note 1.4).

16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 mars 2014, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code du Commerce.

AKKA Technologies se réfère (Délibération du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010) au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par MiddleNext (le « Code de gouvernement MiddleNext ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Ce code est disponible sur le site MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Code de gouvernement MiddleNext contient 15 recommandations ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil a déclaré avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement MiddleNext.

Dans la suite du rapport, je vous informe sur la mise en œuvre des 15 recommandations du Code de gouvernement MiddleNext au sein d'AKKA Technologies.

Note 1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Note 1.1 Composition du Conseil (recommandations R8 R9 et R10 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middenext, relatives à la composition du Conseil, au choix des administrateurs et à la durée des mandats des membres du Conseil)

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de sept membres en début d'exercice. Il n'y a pas d'évolution des membres du Conseil en cours d'exercice 2013.

Administrateurs	Fonction	Date de nomination/Renouvellement	Durée
Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acte constitutif du 12 février 1999 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.
Alain TISSERAND	Administrateur	AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 AG du 11 juin 2013	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015.
Jean-Franck RICCI	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 7 mars 2001 AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 AG du 11 juin 2013 (ADM et DGD)	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015
Cécile MONNOT	Administrateur	AG du 7 mars 2001 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013
Charlotte RICCI	Administrateur	AG du 5 juin 2012	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014
Nicolas VALTILLE	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 5 juin 2012 (Adm) CA du 30 août 2012 (DGD)	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014
Guy LACROIX	Administrateur Indépendant	AG du 5 juin 2012	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014

AG : Assemblée Générale CA : Conseil d'Administration

Selon la recommandation **R8 du Code de gouvernement MiddleNext sur la présence de membres indépendants**, le Conseil devrait comporter un administrateur indépendant supplémentaire depuis la démission de Monsieur Antoine CAHUZAC. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les critères d'indépendance qu'il utilise : l'indépendance d'un membre du Conseil se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve d'en justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Depuis la démission de Monsieur Antoine CAHUZAC, la Société est en recherche d'un second administrateur indépendant. Il est toutefois constaté que Monsieur Alain TISSERAND, membre du Conseil d'Administration, satisfera à l'ensemble de ces critères d'indépendance le 30 septembre 2014.

Conformément à la recommandation **R9 du Code de gouvernement MiddleNext sur le choix des administrateurs**, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

La recommandation **R10 du Code de gouvernement MiddleNext sur la durée des mandats des membres du Conseil** ne fixe pas de durée pour les mandats des membres du Conseil d'Administration, mais recommande que le Conseil d'Administration veille à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le mandat de membre du Conseil d'Administration de la société est fixé à 3 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité de la société cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie.

Note 1.2 Déontologie des membres du Conseil

Conformément à la recommandation R7 du Code de gouvernement MiddleNext sur la déontologie des membres du Conseil, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au titre de ses fonctions lors de sa nomination.

A cet effet, il est encouragé à :

- observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'Assemblée Générale,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision,
- et respecter le secret professionnel.

Note 1.3 Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social de la société, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, le Conseil délibère sur toutes les opérations ayant ou pouvant avoir un effet sur le capital social ou les capitaux propres de la Société, telles que notamment : augmentation ou réduction de capital, émission d'obligations, programme de rachat d'actions, attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 1.4 Comités spécialisés

En application de la recommandation R12 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place de comités et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de Commerce, il a été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil.

A ce titre, le Conseil d'Administration remplit les fonctions suivantes :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués exerçant des fonctions de direction s'abstiennent d'assister aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à un autre administrateur. Cependant, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le Conseil d'Administration exerce également les fonctions de Comité des nominations et de Comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autre comité spécialisé.

Note 1.5 Règlement intérieur

Conformément à la recommandation R6 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil, un règlement intérieur a été mis en place lors de la réunion du 22 novembre 2012. Ce règlement comprend les chapitres suivants :

- Composition du Conseil d'Administration
- Missions et compétences du Conseil d'Administration
- Réunions du Conseil d'Administration
- Information des administrateurs
- Déontologie des administrateurs
- Rémunération des administrateurs
- Comité d'audit et des comptes

Le règlement incorpore les principes de gouvernement d'entreprises MiddleNext.

Note 1.6 Fréquence des réunions

La recommandation R13 du Code de gouvernement MiddleNext sur les réunions du Conseil et des comités recommande un minimum de 4 réunions annuelles et que chacune fasse l'objet d'un procès-verbal.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 8 fois sous la présidence de Monsieur Maurice RICCI (à l'exception des Conseils réunis sous forme de comité d'audit).

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration établis à l'issue de chaque réunion sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs et consignés dans les registres sociaux tenus à cet effet et conservés dans les locaux de la Société.

Note 1.7 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple, courrier électronique ou même verbalement. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

Note 1.8 Information des administrateurs

Conformément à la recommandation **R11 du Code de gouvernement MiddleNext** sur l'information des administrateurs, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au moins 2 jours avant les réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les sujets particulièrement sensibles et urgents ont pu être débattus sans communication préalable ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

En application de la recommandation R11 du Code de gouvernement Middenext, les administrateurs ont été invités à évaluer la pertinence de l'information communiquée lors du Conseil du 16 janvier 2014 : les membres du Conseil ont estimé que l'information communiquée était pertinente et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance".

Note 1.9 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de la société situés à Lyon. Le taux moyen de participation moyen des membres aux sessions du Conseil d'Administration de l'exercice 2013 a été de 71%.

Note 1.10 Evaluation des travaux du Conseil (recommandation R 15 sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

Conformément à la recommandation **R15 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil**, le Président a invité les membres du Conseil à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux lors de la séance du 16 janvier 2014.

Il est ressorti de cette évaluation que :

- les membres du Conseil ont une bonne connaissance de leurs fonctions et attributions ;
- le Conseil se réunit régulièrement sur la base d'un calendrier respecté. Le quorum est systématiquement atteint (au moins 5 administrateurs présents pour un quorum de 4) ;
- les administrateurs estiment qu'ils arrivent aux réunions bien préparés et qu'ils accomplissent leur part du travail ;
- le Président guide le Conseil selon un déroulé préparé en suivant l'ordre du jour, il s'assure systématiquement que le point de vue des membres du Conseil est entendu ;
- lorsque c'est nécessaire le Conseil peut se réunir de façon très réactive ;
- les PV reflètent bien les décisions prises par le Conseil.

Chaque point de cette évaluation a fait l'objet d'une discussion spécifique et a conduit à une évaluation positive. Des points d'amélioration sont néanmoins possibles.

Le Président a pris acte de cette évaluation et a précisé qu'il invitera les membres du Conseil à s'exprimer de nouveau l'année prochaine sur ce sujet.

Note 2 - Pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

Note 3 – Politique de rémunérations des mandataires sociaux

Note 3.1 Cumul contrat de travail / mandat social

En ce qui concerne la recommandation **R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social**, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

Note 3.2 Rémunération des mandataires sociaux

En ce qui concerne **les rémunérations des mandataires sociaux, la société se conforme à la recommandation R2 du Code de gouvernement MiddleNext**. Ainsi les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes :

- une rémunération fixe comprenant le cas échéant un avantage en nature correspondant à une voiture de fonction
- une rémunération variable, peut être accordée à certains mandataires sociaux, en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise par rapport à aux objectifs internes. La part variable est déterminée à 50% en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, et pour 50% en considération de la performance individuelle assise sur des critères qualitatifs.

L'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de la société est récapitulée au sein du rapport de gestion annuel figurant dans le paragraphe 9.1 du document de référence.

Conformément à la **recommandation R5 du Code de gouvernement MiddleNext** sur les options de **souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites**, une information est donnée sur les actions gratuites et les options de souscription ou d'achat d'actions : la société n'en a pas attribué à ses dirigeants en 2013.

Note 3.3 Rémunération différée

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux **recommandations R3 et R4 du Code de gouvernement MiddleNext**.

Note 3.4 Jetons de présence

Conformément à la **recommandation R14 du Code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs**, une information est donnée sur les jetons de présence : Aux termes de sa cinquième résolution l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2013 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le conseil a utilisé cette enveloppe en 2013 à hauteur de 80 000 euros (CA du 19 décembre 2013).

Note 4. Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

Le dispositif mis en œuvre par AKKA Technologies se base sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le dispositif est placé sous la responsabilité de la direction Contrôle & Audit Interne, fonction Groupe transverse et indépendante des entités opérationnelles. Le contrôle interne central s'appuie sur et coordonne les actions avec les points focaux nommés au sein de chaque Business Unit.

Note 4.1 Objectifs du dispositif contrôle interne

L'objectif principal du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de fournir une garantie raisonnable quant aux points suivants :

- La conformité aux lois et aux réglementations,
- La bonne application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières.

La prise de risque étant inhérente à toute création de valeur, le contrôle interne vise à maintenir le niveau de risque au niveau jugé acceptable par les dirigeants du Groupe.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe AKKA Technologies : maison mère et filiales dont la plupart sont regroupées au sein de trois Business Units : BU France, BU Germany et BU Rest-of-World. Chaque Business Unit est dirigée par une équipe couvrant les fonctions Commerce, Opérations, Finance, RH et autres fonctions supports.

Note 4.2. Référentiel de contrôle interne

AKKA Group Internal Control Standards

L'objectif des « Standards de Contrôle Interne du Groupe AKKA », mis à jour en 2013, est de préciser les règles de management opérationnel applicables à l'ensemble des entités du Groupe.

Les Standards rappellent les principes de base du contrôle interne :

- Organisation adaptée aux enjeux
- Séparation des tâches
- Maîtrise des délégations et sous-délégations
- Monitoring de l'efficacité du dispositif

Les Standards indiquent également pour l'ensemble des processus clé les règles à respecter et les procédures à formaliser (voir détail en Note 4.3).

La mise en œuvre des Standards est sous la responsabilité des directions de chacune des Business Units.

AKKA Code de Conduite

Le Groupe a élaboré en 2013 un Code de Conduite qui reprend les valeurs de l'entreprise, les principes de conduite éthique, l'obligation de se conformer aux lois et réglementations et les règles à respecter en termes de lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts.

Le Code de Conduite est applicable à toutes les entités et à tous les collaborateurs du Groupe. Une communication active a été réalisée au sein des trois Business Units et le Code est accessible sur l'Intranet.

Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles et est largement accessible à tous les acteurs de la vie de l'entreprise. Le système qualité du Groupe est certifié selon les normes génériques (ISO 9001, ...) et/ou spécifiques à l'activité (EN 9001, IRIS, ...).

Note 4.3. Processus et acteurs du contrôle interne

Cf. Note 4.2., les directions transverses du Groupe ont défini pour chaque grand processus les Standards à appliquer par l'ensemble des entités opérationnelles.

Commerce et Administration des Ventes

Dans le but de limiter les risques commerciaux et juridiques des opérations, la Direction Générale du Groupe valide les contrats commerciaux les plus importants selon des montants et critères prédéfinis. Au niveau de chaque Business Unit, les droits d'engagement sur les contrats client sont encadrés par des règles de délégation formalisées.

Chaque Business Unit se doit d'encadrer strictement les actes de gestion liés aux affaires : avant-vente, contractualisation, gestion des projets, reconnaissance du chiffre d'affaires, facturation et de respecter les règles de prix de transfert intragroupe.

Communication

Dans un souci de préservation de l'image d'AKKA Technologies, tout acte de communication majeur (événements transnationaux, press releases, ...) est validé au niveau Groupe.

Finance

Les Standards définis par la fonction finance Groupe visent à aligner et maîtriser les opérations financières et à réduire au maximum le risque de pratiques frauduleuses :

- Le processus budgétaire est piloté au niveau Groupe
- Toute entité du Groupe fournit un reporting financier mensuel, établi selon des règles communes
- Tout paiement effectué autrement que par virement bancaire doit faire l'objet de reporting auprès de la direction Groupe
- Le choix des banques est fait au niveau Groupe et les signataires sont de nombre réduit et formellement identifiés
- Le choix de prestataires externes (comptables, experts comptables, commissaires aux comptes) est effectué au niveau Groupe

Recrutement & Gestion Ressources Humaines

Le recrutement, la gestion des ressources humaines, la paie et les relations avec les partenaires sociaux sont confiés aux Business Units.

A ce titre, l'équipe de direction de la Business Unit est responsable du respect des lois et réglementations de chaque pays d'implantation.

Les procédures particulièrement sensibles (recrutement, paie, gestion des frais, mobilité intra-groupe, départs) doivent être formalisées et tout conflit social potentiel ou avéré doit faire l'objet de reporting auprès du Groupe.

Système d'information

La Direction des Systèmes d'Information Groupe, en liaison avec les directions des Systèmes d'Information de chaque Business Unit, œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

Un dispositif de sauvegarde et archivage permet de garantir la pérennité des données ainsi qu'une accessibilité immédiate.

Juridique

Avec le support de la direction Juridique Groupe, chaque Business Unit s'assure du respect des lois et règlements en vigueur sur son périmètre. Les filiales peuvent avoir recours à des conseils externes,

notamment en matière contentieuse et d'opérations spécifiques après agrément de ces derniers par le Groupe.

La couverture des principaux risques de responsabilité, de propriété et d'assurance est centralisée au niveau Groupe. Un reporting mensuel des filiales vers la holding permet de suivre les litiges avérés ou les risques potentiels et d'éviter le risque de non prise en compte au niveau Groupe.

Tous actes d'achat et vente relatif aux actifs immobiliers, brevets, marques, savoir-faire, et autres droits de propriété intellectuelle sont centralisés et validés par le Groupe.

Achats

La sélection des fournisseurs se fait sur la base d'appels d'offres et selon des critères objectifs visant à garantir la qualité et la compétitivité des biens et services achetés.

La politique d'achat du Groupe consiste à généraliser autant que possible le principe de référencement de fournisseurs par catégorie d'achats permettant de bénéficier de conditions tarifaires négociées et de conditions générales d'achats renforcées.

Compte tenu de son lien direct avec la qualité des biens et prestations livrés aux clients, l'achat de sous-traitance fait l'objet d'une surveillance accrue.

Qualité / Safety / Environnement

Chaque Business Unit est en charge de définir un système de management de Qualité, Safety et Environnement adapté aux exigences des clients et conforme aux lois et réglementations applicables.

Sécurité

Des règles communes de protection des employés (santé, sécurité, données personnelles) et de protection d'informations confidentielles sont définies au niveau Groupe.

Note 4.4. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Budget

Un budget est établi chaque année par les entités du Groupe et consolidé au niveau de chacune des trois Business Units. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la Direction Générale et d'une consolidation au niveau du Groupe.

Sur cette base, la direction du Groupe émet une note d'objectifs internes à l'intention des directions des Business Units.

Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires et, plus globalement, le risque de dérive de la performance réelle par rapport au budget.

Le Groupe est doté d'une direction du contrôle de gestion qui analyse les performances mensuelles de chaque Business Unit et consolide les résultats mensuels. Chaque mois, le contrôle de gestion Groupe identifie les écarts de performance par rapport aux objectifs internes afin de permettre à la direction du Groupe de prendre rapidement des mesures correctives.

Chaque entité au sein des Business Units dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

Comptes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque Business Unit.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donnerait lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

Le suivi des engagements hors bilan est centralisé auprès du Trésorier Groupe. L'état de synthèse des engagements hors bilan est actualisé au minimum deux fois par an pour les clôtures annuelles et semestrielles. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Afin de limiter le risque d'erreur en termes de communication financière, le Groupe a mis en place un processus interne de relecture et de validation de tous les projets de communication financière.

Note 4.5. Evaluation du dispositif contrôle interne

La pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne est évaluée de manière continue au travers des audits internes. L'audit interne intervient sur l'ensemble des entités du Groupe, évalue le respect des règles de contrôle interne et fait part des résultats observés au Conseil d'Administration. Les dysfonctionnements font l'objet de recommandations dont les plans d'action sont partagés avec les entités auditées et la direction de la Business Unit concernée pour mise en œuvre d'actions préventives ou correctives. Des rapports d'audit interne sont formalisés à cet effet.

Une douzaine d'audits internes ont été menés en 2013 visant à appréhender le niveau du contrôle interne à la fois des entités historiques et des sociétés nouvellement acquises :

- BU France : Des interventions ad hoc demandées par la direction Groupe dans le processus de gestion et de prise de décision
- BU Germany : Focus sur des processus majeurs liés à la gestion des affaires et à la génération du cash : Staffing, Project Management, Facturation / Recouvrement
- BU Rest-of-World : Poursuite de la campagne de sensibilisation aux « Standards de Contrôle Interne du Groupe »

Sur la base des analyses de risques menées fin 2013, les principaux axes de travail identifiés pour l'année 2014 restent sensiblement identiques :

- Poursuite de l'accompagnement à l'intégration des sociétés nouvellement acquises,
- Poursuite de l'amélioration et adaptation des outils informatiques de reporting et de gestion afin de renforcer la cohérence des informations financières et budgétaires,
- Poursuite de l'homogénéisation des processus de contrôle interne des filiales internationales,
- Vérification de la mise en œuvre des plans d'actions définis lors des audits précédents
- Amélioration continue de la gouvernance du Groupe en cohérence avec les principes du Code de Gouvernance MiddleNext.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration – exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Villeurbanne, le 25 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés

17.1.1 Evolution des effectifs

	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Cadres	7 822	7 165	4 359
Non cadres	2 961	2 480	1 753
TOTAL	10 784	9 645	6 112

	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Effectifs non facturables	1 279	1 109	647
Effectifs facturables	9 505	8 536	5 465
TOTAL	10 784	9 645	6 112

L'effectif moyen de l'année 2013 est de 10 784 collaborateurs, en hausse de 11,8% par rapport à l'effectif moyen de 2012. Le turn-over atteint 11,9% en 2013 (14,9% en 2012).

Les effectifs consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 sont de 10 785 salariés en hausse de 1,3% par rapport à l'effectif à fin 2013.

17.1.2 Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

De la création en 1984 de notre première société à aujourd'hui, le parcours du Groupe a été guidé par la même détermination :

- Conduire une politique de développement et de montée en puissance d'AKKA Technologies et de ses filiales pour sécuriser notre existence
- Privilégier la diversification de nos activités dans les secteurs industriels et des services : aéronautique, automobile, ferroviaire, défense, spatial, SI, Télécoms, tertiaire
- Faire de notre passion des technologies notre élément de différenciation en offrant des savoir-faire créatifs, dans le monde de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies

Aujourd'hui, le Groupe AKKA Technologies poursuit la vision fondamentale du Groupe : « Etre le partenaire privilégié des grands donneurs d'ordre pour leur apporter, partout dans le monde, des solutions technologiques innovantes, sur toute la chaîne de conception d'un produit ou d'un service. »

La volonté d'AKKA Technologies n'est pas de devenir le plus gros mais bien le meilleur partenaire pour ses clients sur l'ensemble des secteurs et des métiers sur lesquels il intervient. Pour cela, le haut niveau de savoir-faire technique allié à la dimension internationale et à une réelle capacité d'innovation sont nos meilleurs atouts.

Aujourd'hui, AKKA Technologies fête ses 30 ans : le Groupe est aujourd'hui un groupe de dimension internationale, reconnu pour la qualité des femmes et des hommes qui le composent. L'année 2013 marque un tournant de notre histoire. Ces dernières années, nous avons conduit une politique de croissance externe soutenue. Notre priorité aujourd'hui est de mettre de la cohérence dans toutes nos décisions et nos actions. C'est à ce titre, que le Groupe lance cette année le projet, "On track".

"On track" c'est la volonté de partager, plus encore, le respect et la confiance entre nous, pour bâtir le futur d'un groupe compétitif, agile, adapté à un monde en mutation, un ensemble innovant où chacun peut trouver son propre chemin d'évolution et d'équilibre.

Un positionnement différent basé sur des valeurs :

Depuis sa création, le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes pour assurer son développement : Respect, Ambition, Courage. Ces trois dénominations sont l'ADN du Groupe. Cet ADN repose d'abord sur des

valeurs qui doivent avant tout être partagées. Elles prônent l'écoute, le respect de la différence, le courage des convictions, et doivent guider une saine ambition. Ces valeurs permettent d'appréhender et de dépasser les différences culturelles pour se comprendre. Elles sont indispensables au projet d'entreprise que le Groupe souhaite mener à bien, notamment au niveau de sa volonté de développement à l'international.

La culture du Groupe se traduit en termes de proximité, d'évolution (garantie par la formation et la promotion interne), d'implication (participation des collaborateurs au challenge AKKA, soirée recrutement, cooptation,...) et de partage.

Afin que ses valeurs prennent corps dans la vie du Groupe, AKKA Technologies s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort en vue de fidéliser ses équipes et d'attirer de futurs collaborateurs aux talents prometteurs.

17.1.3 Politique de recrutement

Aujourd'hui, le Groupe AKKA Technologies compte plus de 11 000 personnes et a recruté 2 375 collaborateurs en 2013.

Avec une vision innovante du recrutement adaptée à chaque type de profil, le Groupe ne cesse d'intensifier les actions et les campagnes de recrutement, notamment via une présence accrue à des événements majeurs (salons et forums), au sein des grandes écoles européennes (partenariats, simulations d'entretiens et conférences...). En 2013, le Groupe a fortement développé sa visibilité sur le web 2.0 (LinkedIn, viadeo, page FB corporate .., avec plus de 4 000 followers ou « amis ») en communiquant sur différents événements comme :

- le Challenge AKKA. Depuis 13 ans le Groupe AKKA Technologies organise un week-end de recrutement pas comme les autres, 150 futurs ingénieurs souhaitant rejoindre le Groupe ont l'opportunité de partir deux jours à Serre-Chevalier. La nouveauté cette année ? La possibilité pour tous les ingénieurs de participer ;
- Ses After work recrutement à Paris, Bruxelles et Toulouse pour recruter tous types d'ingénieurs ;
- Ses Journées thématiques métiers et/ou secteurs pour recruter des experts ;
- L'organisation de journées de simulation d'entretiens dans les écoles,...

Pour 2014, le Groupe AKKA compte recruter près de 3 000 collaborateurs dans le Monde, dont 1 500 en France. Les profils recherchés sont des Bac +5 avec une dimension internationale afin de répondre aux demandes de ses clients sur leurs projets transnationaux.

17.1.4 Actions de communication

La politique de communication du Groupe répond à un enjeu majeur de mise en valeur de l'image d'AKKA auprès de nos clients. La multiplication des actions de communication témoigne de son dynamisme et de son rayonnement. Ainsi, plusieurs supports sont développés tels que les plaquettes institutionnelles ou sectorielles, les fiches offres, les sites web... Fort de son image de spécialistes internationaux, AKKA Technologies est aussi présent à de nombreux salons professionnels en France et à l'étranger. (Le Bourget, le salon de l'Automobile à Genève, Aircraft Interiors, Innotrans, Dubai Airshow...).

Les relations publiques et les relations presse sont enfin un troisième axe majeur mis en place dans le cadre de la communication externe.

En 2013, plusieurs chantiers ont ainsi été ouverts :

- Communication Externe, avec comme principal axe de communication : AKKA, acteur de l'innovation. A ce titre, plusieurs événements ont ainsi été créés autour d'AKKA Research, comme notamment, le 21 février 2013, où la Link&Go, véritable plateforme technologique du Groupe a été officiellement présentée. Par la suite, ce projet innovant et durable a eu un vif succès au Salon de Genève 2013. Dans cette optique, nous avons lancé le nouveau site

internet d'AKKA Research, permettant de mettre en lumière la capacité d'innovation du Groupe.

- Communication Interne : en 2014, AKKA Technologies fête ses 30 ans. Ainsi le curseur a été placé sur le développement du sentiment d'appartenance de ses collaborateurs et leur fidélisation. La nouvelle édition des AKKA Awards été lancée, valorisant les projets de ses ingénieurs à travers la remise de trophées et de prix. Les incontournables supports comme l'AKKA WIRE, journal interne du Groupe et la lettre d'information Technologique, Success stories, maintiennent l'information entre l'entreprise et ses collaborateurs. A cela, il faut rajouter le projet phare de cette année : le projet « On Track », donnant un sens à toutes ses initiatives.

17.1.5 Politique de formation

La formation est au cœur de notre stratégie, elle est vecteur d'excellence, et accompagne le Groupe dans ses objectifs de développement. Notre première richesse tient en effet aux hommes et aux femmes qui composent notre Groupe, ces talents que nous attirons, et pour lesquels nous mettons tout en œuvre afin de les accompagner et les faire grandir. Fort de ce constat, nous prêtons une attention toute particulière à la formation de nos collaborateurs, et ceci dans le but de favoriser l'amélioration continue de leurs compétences.

La formation a notamment pour objectifs de :

- favoriser l'intégration par l'organisation de points réguliers avec les principaux interlocuteurs AKKA, et par l'acquisition en e-learning des bases sur la connaissance du Groupe, les règles d'hygiène et de sécurité, et l'ensemble des étapes clefs liées aux missions et responsabilités de nos consultants ;
- adapter les compétences technologiques et métiers de nos collaborateurs, en leur permettant de développer leur savoir-faire sur des outils et méthodologies technologiques pointus ;
- développer les compétences de nos collaborateurs, et révéler leurs talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France et à l'international ;
- partager le savoir et les bonnes pratiques, au travers des formations internes, du réseau social d'entreprise...

C'est pourquoi AKKA Technologies, qui accorde une importance primordiale au développement de ses équipes, a créé AKKA Institute, véritable université interne au Groupe. AKKA Institute a pour vocation de répondre aux enjeux du Groupe :

- partager les valeurs et les savoir-faire, en capitalisant sur les compétences et les expertises des hommes et des femmes qui ont contribué à son développement,
- démultiplier les bonnes pratiques ancrées sur une connaissance approfondie des secteurs industriels et du marché du Conseil et de l'Ingénierie.

Objectif d'AKKA Institute : permettre à nos collaborateurs d'être en adéquation avec l'évolution des métiers et des compétences en cohérence avec la stratégie du Groupe, au travers de deux axes :

AKKA Institute of Management : a pour mission de formaliser, diffuser et transmettre les savoir-faire propres au Groupe. C'est un lieu d'échange de pratiques et de valeurs, d'enrichissement des compétences et de créativité. Il favorise également les synergies Groupe.

AKKA Institute of Technologies : est un vecteur de formations sur les technologies nouvelles et les expertises sectorielles pour répondre aux attentes des industriels. Des formations sur mesure associant concepts théoriques de haut niveau et mises en application opérationnelles, propres à la réalité AKKA Technologies. Des modules technologiques ou méthodologiques émanant aussi bien d'organismes externes que de ressources internes.

AKKA Institute accompagne ainsi les femmes et les hommes qui font le Groupe et leur permet d'être en adéquation avec l'évolution des métiers, des compétences, en cohérence avec la stratégie, les enjeux actuels et à venir. En 2013, 1 680 personnes ont été formées (contre 1 600 en 2012)

17.2 Participations et stock-options des organes d'administration et de direction

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion présenté dans le paragraphe 9.1 du présent document de référence.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe

17.3.1 Actions gratuites

Plusieurs plans d'actions gratuites ont été mis en place sur les années 2005 à 2011 à destination de certains salariés du Groupe. Le plan en cours d'acquisition est décrit dans la note 4.11 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

Ce plan s'inscrit dans le régime de faveur prévu par la Loi de Finance de l'année 2004. Une période d'acquisition de deux à quatre ans s'ouvre à compter de la date d'attribution. A l'issue de cette période, les actions sont définitivement acquises par le salarié, mais il doit les conserver pendant encore au moins deux ans avant de pouvoir les céder.

Il est précisé toutefois que le Conseil d'Administration du 5 mars 2007, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, telles qu'issues de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, a décidé que 20% des actions gratuites qui seraient attribuées, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou aux Directeurs Généraux Délégués, doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, par chaque attributaire.

17.3.2 FCPE et PEE

Le Groupe AKKA Technologies a mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois. En 2011, et 2012, un abondement de 300% avait été attribué aux salariés pour les versements réalisés sur le FCPE AKKA Actionnariat (dans la limite de 300€).

L'abondement effectué sur les versements volontaires représentait 394 K€ en 2011, 521 K€ en 2012. Il n'y a pas eu d'abondement en 2013. Ces montants ont été enregistrés directement en charges.

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital

Actionnariat de la société en date du 27 mars 2014

	Quantité de titres	%	Droits de vote	%
FAMILLE RICCI	7 903 101	51,9%	12 858 425	63,4%
AUTO-DETENTION	452 163	3,0%	-	0,0%
DIRIGEANTS	482 145	3,2%	879 531	4,3%
FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC (1)	1 540 000	10,1%	1 540 000	7,6%
SALARIES	219 727	1,4%	306 781	1,5%
Public	4 635 127	30,4%	4 689 045	23,1%
TOTAL	15 232 263	100%	20 273 782	100%

(1) Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 25 juillet 2013

Le rapport de gestion présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence détaille la variation de l'actionnariat du Groupe sur les 3 dernières années.

Au 28 mars 2013, le groupe familial RICCI détient 7 903 101 actions de la société AKKA Technologies (soit 51,9% des actions du capital social et 63,4% des droits de vote) dont :

- 4 248 638 directement,
- 2 776 428 indirectement par l'intermédiaire de la société BMC Management et Investment contrôlée par Maurice RICCI,
- 818 635 indirectement par l'intermédiaire de la société IDEACTIVE EVENTS dont Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI possèdent 100% des titres,
- 59 400 indirectement par l'intermédiaire de la société DUBAIA 9.

Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatif à la société AKKA Technologies.

18.2 Existence de droits de vote différents

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La mise en place d'un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée, a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003. L'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 a porté de trois à quatre ans le délai minimum d'inscription au nominatif permettant d'acquérir ce droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

18.3 Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

La société AKKA Technologies est contrôlée par le groupe familial RICCI. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la société AKKA Technologies, il n'a été conclu aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de la société.

19 Opération avec des apparentés

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes figurant dans le paragraphe 20.5.5 et dans les comptes consolidés dans le paragraphe 20.3.6 (note 8.1 et 8.2).

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- Les comptes consolidés et annuels 2012 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2012 déposé le 25 avril 2013 sous le numéro D13-0420.
- Les comptes consolidés et annuels 2011 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2011 déposé le 26 avril 2012 sous le numéro D12-0416.

20.2 Informations financières pro forma

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 (§20.3.6 ci-après) présentent dans leur note 1.6.7 les données pro forma relatives à l'intégration de la société MBtech acquise en avril 2012.

20.3 Etats financiers consolidés 2013

20.3.1 Compte de résultat consolidé de l'exercice 2013

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Annexe note n°	31 déc. 2013	31 déc. 2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	3-1	878 825	827 286
Production stockée		(345)	131
Charges externes	3-2	(228 957)	(225 244)
Impôts et taxes		(8 322)	(9 163)
Charges de personnel	3-3	(569 911)	(531 153)
Amortissements & provisions nets	3-4	(16 453)	(11 497)
Autres charges courantes		(2 789)	(2 225)
Autres produits courants	3-5	5 593	14 166
Résultat des entités mises en équivalence	4-4	239	683
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		57 881	62 984
Actions gratuites et stocks options			(163)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		57 881	62 821
Autres produits et charges non courants	3-7	(8 226)	(2 198)
RESULTAT OPERATIONNEL		49 655	60 623
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3-8	977	467
Coût de l'endettement financier brut	3-8	(9 240)	(7 841)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(8 264)	(7 374)
Autres produits et charges financiers		(1 355)	938
RESULTAT AVANT IMPOT		40 036	54 187
Charge d'impôt	3-9	(9 964)	(12 838)
RESULTAT NET CONSOLIDE		30 072	41 349
Résultat net part des minoritaires		979	(968)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		31 051	40 381
Résultat par action		2,05 €	2,71 €
Résultat dilué par action		2,05 €	2,70 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		15 113 227	14 926 111
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives		15 138 294	14 956 812

20.3.2 Etat du résultat global consolidé de l'exercice 2013

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
RESULTAT NET CONSOLIDE	30 072	41 349
Gains et perte actuariels sur engagement de retraite	(219)	(1 533)
Effet de l'impôt relatif aux éléments non recyclables	92	474
Éléments non recyclables au compte de résultat	(127)	(1 059)
Gains et perte sur instruments financiers de couverture	(741)	(258)
Variation des écarts de conversion	(1 744)	(221)
Effet de l'impôt relatif aux éléments recyclables	103	118
Éléments recyclables au compte de résultat	(2 382)	(361)
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(2 509)	(1 420)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	27 564	39 930
Part des minoritaires	(1 656)	726
Part du Groupe	29 220	39 204

20.3.3 Bilan consolidé de l'exercice 2013

ACTIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 Déc. 2013	31 déc. 2012
Goodwill	4-1	111 957	104 022
Immobilisations Incorporelles	4-3	10 601	8 566
Immobilisations Corporelles	4-3	49 965	52 144
Actifs financiers non courants	4-5	17 914	16 199
Titres mis en équivalence	4-4	1 375	1 955
Autres actifs long terme nets	4-6	23 515	35 134
Impôts différés - actif	3.9.3	18 131	13 262
Actifs Non Courants		233 457	231 282
Stocks et en-cours		2 850	2 513
Clients et comptes rattachés	4-7 et 4-9	195 503	244 443
Autres créances	4-8 et 4-9	93 389	62 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-10	113 403	70 931
Actifs Courants		405 146	380 672
TOTAL ACTIF		638 602	611 953
PASSIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 Déc. 2013	31 déc. 2012
Capital	4-11	23 280	21 155
Primes liées au capital	4-11	6 872	8 998
Réserves de consolidation		113 548	84 742
Résultat de l'exercice		31 051	40 382
Capitaux propres part du groupe		174 752	155 277
Intérêts des minoritaires		15 624	21 697
Capitaux propres		190 376	176 973
Provisions non courantes	4-12	28 548	14 577
Passifs financiers non courants	4-13	107 393	57 196
Dette de sauvegarde > 1 an	4-14	20 985	26 634
Impôts différés - passif	3.9.3	892	669
Passifs non courants		157 817	99 075
Provisions courantes	4-12	8 456	13 770
Passifs financiers courants	4-13	8 016	32 576
Dette de sauvegarde < 1 an	4-14	6 894	6 892
Fournisseurs		58 846	65 273
Etat - impôts sur les bénéfices		492	1 263
Dettes fiscales et sociales hors IS	4-15	166 590	177 380
Autres dettes	4-16	41 116	38 751
Passifs courants		290 410	335 905
TOTAL PASSIF		638 602	611 953

20.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2013

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros	Section	31 déc. 2013	31. déc 2012
Résultat net consolidé		30 072	41 349
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés aux amortissements et des pertes de valeur (hors BFR)	3-4 et 3-5	15 182	297
Réintégration des pertes (+) ou élimination des bénéfices (-) liés aux mises en équivalence	4-4	(239)	(683)
Dividendes perçus par des sociétés Mises en équivalence	4-4	1 260	1 172
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) d'impôt	3-9-2	9 965	12 838
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) calculés lié aux normes IFRS (1)		(1 631)	(2 113)
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) de cessions nettes		682	169
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) ne générant pas d'impact sur la trésorerie		-	(644)
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés à l'endettement financier net	3-8	8 264	7 374
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		63 554	59 759
Impôt versé		(8 790)	(9 764)
Incidence variation Besoin en Fonds de Roulement	5-2	9 750	(58 000)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		64 513	(8 005)
Acquisitions d'immobilisations	4-3	(17 724)	(20 254)
Cessions d'immobilisations		398	468
Variation des immobilisations financières		(1 817)	(989)
Produits des activités cédées		-	-
Incidence des variations de périmètre	5-3	(6 258)	(41 085)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(25 401)	(61 860)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	5-4	(9 674)	(8 684)
Augmentations de capital en numéraire	4-11	-	3 691
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4-11	108 256	106 499
Remboursement d'emprunts	4-13 et 4-14	(90 934)	(36 431)
Intérêts financiers nets reçus		977	467
Intérêts financiers nets payés		(4 374)	(3 819)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		4 250	61 723
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères		(891)	(31)
VARIATION DE TRESORERIE		42 472	(8 173)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	5-1	70 931	79 104
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	5-1	113 403	70 931
VARIATION DE TRESORERIE		42 472	(8 173)

(1) Les charges calculées liées aux normes IFRS sont constituées de la valorisation des stocks-options et des actions gratuites (IFRS 2) ainsi que l'activation des frais d'émission d'emprunt.

20.3.5 Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2013

Montants en milliers d'€	Nombre d'actions			Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
	Composant le capital	Actions auto-détenues	En circulation								
Capitaux propres au 1er janvier 2012	12 164 499	90 138	12 074 361	18 612	7 850	67 183	26 883	526	121 054	(3)	121 051
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	40 381	-	40 381	968	41 349
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(1 020)	-	(157)	(1 177)	(242)	(1 420)
Résultat global consolidé	-	-	-	-	-	(1 020)	40 381	-157	39 204	726	39 930
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 662 390	-	1 662 390	2 543	1 148	-	-	-	3 691	-	3 691
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	(136)	-	-	(136)	20 974	20 838
Dividendes	-	-	-	-	-	18 199	(26 883)	-	(8 684)	-	(8 684)
Impact des actions gratuites et des stocks options	-	-	-	-	-	163	-	-	163	-	163
Autres variations	-	(8 106)	8 106	-	-	(15)	-	-	(15)	-	(15)
Capitaux propres au 31 déc 2012	13 826 889	82 032	13 744 857	21 155	8 998	84 374	40 382	368	155 277	21 697	176 974
Capitaux propres au 1er janvier 2013	13 826 889	82 032	13 744 857	21 155	8 998	84 374	40 382	368	155 277	21 697	176 974
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	31 051	-	31 051	(979)	30 072
Autres éléments du résultat global (1)	-	-	-	-	-	(592)	-	(1 239)	(1 831)	(677)	(2 508)
Résultat global consolidé	-	-	-	-	-	(592)	31 051	(1 239)	29 220	(1 656)	27 564
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 382 688	-	1 382 689	2 125	(2 125)	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation (2)	-	-	-	-	-	(74)	-	-	(74)	(4 855)	(4 929)
Dividendes (3)	-	-	-	-	-	30 707	(40 381)	-	(9 674)	441	(9 233)
Impact des actions gratuites et des stocks options (4)	6 354	-	6 354	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	16 181	(16 181)	-	-	3	-	-	3	(3)	-
Capitaux propres au 31 déc 2013	15 215 931	98 213	15 117 719	23 280	6 873	114 418	31 051	(871)	174 752	15 623	190 375

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des réserves de gains et pertes actuariels est de (1 185) K€, celui des réserves sur opérations de couverture est de (824) K€.

(2) Principalement lié à l'acquisition de 20% de minoritaires Velocity 368 Ltd (ex-AKKA Development UK) et à l'ajustement du GW du Groupe Mbtech (cf. note 1.6.2).

(3) Le montant des dividendes de l'exercice 2013 à verser en 2014 est présenté dans la note 5.4.

20.3.6 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2013

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 638 602 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat global part du Groupe de 29 220 K€.

Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 27 mars 2014.

Activité de la société :

AKKA Technologies, Groupe Européen d'Ingénierie et de Conseil en Technologies, accompagne les grands comptes industriels et tertiaires sur les différentes étapes de leurs projets, de la R&D et l'étude, à l'industrialisation.

AKKA Technologies, par la maîtrise de métiers complémentaires, apporte une réelle valeur ajoutée à ses clients tous secteurs confondus : aéronautique, automobile, spatial/défense, électronique Grand Public, télécommunications, chimie, pharmacie, sidérurgie, énergie, ferroviaire, naval, tertiaire...

Leader en Allemagne et en France dans les secteurs de l'Automobile et de l'Aéronautique, et grâce à la mobilité de ses équipes et à un positionnement international, AKKA Technologies intervient dans le monde entier, sur des projets à la pointe de la technologie.

Le Groupe AKKA Technologies compte près de 11 000 collaborateurs et est présent dans 20 pays : Allemagne, Belgique, Canada, Chine, E.A.U, Espagne, France, Hongrie, Italie, Inde, Maroc, Pays-Bas, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Tunisie, Turquie, U.S.A.

Le siège de la société est situé au 9-11 rue Montalivet, 75008 Paris.

AKKA Technologies est coté sur Euronext TM Paris – Compartiment B – Code ISIN : FR0004180537.
Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share

Faits marquants :

Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a décidé de structurer son financement à moyen terme via une émission obligataire par placement privé.

Le montant de cette émission s'élève à 100 M€ avec une maturité de 5 ans et 4 mois (échéance 29 juin 2018) avec un coupon annuel de 4,45%.

Cette émission obligataire, permet à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
- de refinancer l'acquisition de MBtech et financer les besoins généraux du Groupe,
- d'allonger la maturité moyenne de la dette avec des conditions de marché attractives,
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

L'année 2012 avait été marquée par:

- ⇒ L'acquisition de la société allemande MBtech le 12 avril 2012. Ce sous-groupe est consolidé à compter du 1er avril 2012 (cf. notes 1.5 et 1.6 ci-après). Une information financière pro forma permettant d'apprécier l'impact de MBtech sur 12 mois est donnée dans la note 1.6.7),
- ⇒ La souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition des titres de MBtech, le remboursement de la dette en compte courant envers Daimler, le besoin en fonds de roulement et les investissements du sous-groupe MBtech (cf. note 4.13 ci-après),
- ⇒ La réorganisation du Groupe en 3 pôles : France, Allemagne et « Rest of the world ».

Note 1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Note 1.1 - Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Notes 1.1.1- Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2013

Le Groupe a appliqué par anticipation dans les comptes clos au 31 décembre 2012, IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 2.15).

Les autres normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2013. Ils concernent :

- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » (d'application prospective),
- Les améliorations annuelles – cycle 2009-2011,
- IFRS 7 amendée « Compensation des actifs et passifs financiers »,
- IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », qui a conduit à distinguer les éléments recyclables en résultat dans les autres éléments du résultat global.

Notes 1.1.2 - Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB mais non applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Le Groupe n'a pas anticipé les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2013 :

- IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers »
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés
- IFRS 11 « Accords conjoints »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »
- IAS 28 amendée « Participation dans les entreprises associées et dans des coentreprises ».

AKKA Technologies mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes.

Note 1.2 – Estimations de la direction

La préparation des comptes consolidés en normes IFRS nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces dernières sont prises en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte macroéconomique actuel et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets de cette situation ont été pris en compte, le cas échéant, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que ce contexte serait limité dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Le recours à des estimations affecte en particulier les données suivantes:

- ⇒ les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs (notes 2.10 et 4.2),
- ⇒ le calcul des impôts différés actifs (notes 2.5 et 3-9-3),
- ⇒ l'évaluation du résultat à l'avancement des affaires (notes 2.1 et 3.1),
- ⇒ l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.15 et 4.12),
- ⇒ l'estimation des projets éligibles au titre des crédits d'impôt recherche (notes 2.21 et 3.6).

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20% des droits de votes, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité mise en équivalence participe à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée en résultat opérationnel.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Sur les exercices 2012 et 2013, une société du Groupe (APS) est mise en équivalence, et aucune société n'est intégrée de façon proportionnelle.

Note 1.4 - Date d'arrêt des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2013.

Note 1.5 - Périmètre de consolidation

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	-	-	SC	France
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL	100%	100%	IG	Espagne
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AKKA GROUP AMERIQUE DU NORD INC	100%	100%	IG	Canada
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd (Ex-AEROCONSEIL UK)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
VELOCITY 368 Ltd (Ex-AKKA DEVELOPMENT UK)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA GMBH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA I&S SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA MIDDLE EAST JLT	100%	100%	IG	Dubai
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART	30,0%	19,5%	MEE	Allemagne
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPANBURG GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
CASIOPE SAS	100%	100%	IG	France
CRDTA SAS	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GEPiLOG SAS	100%	100%	IG	France
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH EMC GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH CONSULTING GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	100%	65%	IG	République Tchèque
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	100%	65%	IG	Chine
MBTECH HUNGARY Mérnöki és Tanácsadó Kft	100%	65%	IG	Hongrie
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	100%	65%	IG	Turquie
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	100%	65%	IG	USA
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	100%	65%	IG	USA
PROCEDA MODELABAU GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SYSTEM DESIGN GmbH	100%	65%	IG	Allemagne

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale, MEE = Mise en équivalence.

Note 1.6 - Comparabilité des comptes

Note 1.6.1 - Entrées de périmètre de l'exercice 2013

Aucune entrée de périmètre significative sur l'exercice.

Note 1.6.2 - Entrées de périmètre de l'exercice 2012

Groupe MBtech – Acquisition de 65% des titres

AKKA Technologies a acquis, le 12 avril 2012, 65% des titres de la société MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de la société MBtech Verwaltungs GmbH.

Cette acquisition permet de renforcer les équilibres sectoriels et clients dans l'aéronautique et l'automobile et assoit la présence du Groupe à l'international, avec des ancrages forts sur les deux marchés les plus dynamiques d'Europe, la France et l'Allemagne.

MBtech Group est composé de 17 sociétés dont 14 sont consolidées à fin décembre 2012 au sein du Groupe AKKA.

Les autres filiales sont non significatives.

Société	Pays	Méthode de consolidation (1)
APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART	Allemagne	MEE
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPPENBURG GmbH	Allemagne	IG
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	Allemagne	IG
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	Allemagne	IG
MBTECH EMC GmbH	Allemagne	IG
MBTECH CONSULTING GmbH	Allemagne	IG
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	République Tchèque	IG
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	Chine	IG
MBTECH HUNGARY Mémöki es Tanacsado Kft	Hongrie	IG
MBTECH POLSKA Sp.z.o.o.	Pologne	NC
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	Turquie	IG
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	Etats-Unis	IG
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	Etats-Unis	IG
PROCEDA MODELBAU GmbH	Allemagne	IG
RMC RELIABILITY TECHNOLOGY GmbH	Allemagne	NC
SYSTEM DESIGN France SARL	France	NC
SYSTEM DESIGN GmbH	Allemagne	IG

(1) IG = Intégration globale

MEE = Mise en équivalence

NC = Non consolidée

Compte tenu de la date de prise de contrôle de MBtech Group, neuf mois d'activité avaient été retenus dans les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2012.

Les actifs et dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés s'élèvent à 31 228 K€.

	TOTAL sociétés du Groupe MBtech	Elimination des titres	Impôts différés	Actualisation dette et créances	Evaluation à la juste valeur	Situation nette consolidée
Actifs	198 562	(36 703)	6 631	-	(7 718)	160 772
Dettes	113 543	429	177	-	(736)	113 413
Situation nette consolidée sociale	85 019	(37 132)	6 454	-	(6 982)	47 359
Intérêts minoritaires	(29 757)	12 405	(2 259)	-	3 479	(16 131)
Situation nette part du Groupe	55 262	(24 727)	4 195	-	(3 503)	31 228

AKKA Middle East

Cette société créée en août 2010 était jusqu'à fin 2011 hors du périmètre de consolidation. Elle est détenue à 100% par le Groupe AKKA Technologies. Pour la première fois depuis sa création, AKKA Middle East est devenue significative sur le second semestre 2012.

Elle a donc été intégrée au périmètre de consolidation en 2012 et les résultats accumulés depuis sa création (-126 K€) ont été constatés en résultat consolidé.

Note 1.6.3 - Prix d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre en 2012 et en 2013

Les prix d'acquisition décaissés en 2013 s'élèvent à 6 180 K€ contre 47 954 K€ en 2012. 2 289 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2013. Le détail du goodwill et des earn-out est donné dans la note 4.1.

Note 1.6.4 - Variation de pourcentage de détention

Le 12 mars 2013, AKKA Development a acquis 20% des titres de Velocity 368 (ex-AKKA Development UK), dont elle détenait déjà 80%. Cette société était déjà consolidée en intégration globale au 31 décembre 2012.

L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres acquis a été constaté directement en réserves consolidées pour un montant de (98) K€.

Il n'y a eu aucune autre variation de pourcentage de détention sur l'exercice 2013.

Note 1.6.5 – Sortie de périmètre

Aucune sortie de périmètre significative sur l'exercice 2013.

Note 1.6.6 - Autres événements affectant le périmètre de consolidation

En 2013, aucune opération de fusion n'a été effectuée.

Note 1.6.7 - Données financières pro forma

En application du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, des données financières pro forma doivent être publiées dans la mesure où l'impact d'un regroupement d'entreprises est significatif, c'est-à-dire si le changement de périmètre a un impact sur les comptes supérieur à 25%.

Cet impact est mesuré par le Groupe AKKA Technologies à partir de trois indicateurs :

- ⇒ Total bilan
- ⇒ Chiffre d'affaires
- ⇒ Résultat net

Si l'impact de la variation de périmètre sur les comptes du Groupe atteint le seuil de 25% sur l'un de ces indicateurs, il est nécessaire de publier des données financières pro forma.

Pour l'exercice 2012, l'acquisition du sous-groupe MBtech requière l'établissement de données pro forma. Ces données pro forma sont destinées à présenter l'effet de l'acquisition de 65% des titres de la société MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de la société MBtech Verwaltungs GmbH et de leurs principales filiales sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies en considérant l'acquisition des titres comme réalisée au 1^{er} janvier 2012.

L'information présentée a une valeur purement illustrative et traite d'une situation hypothétique qui, par nature, ne représente pas la situation financière ou les résultats effectifs du Groupe.

Compte tenu des modifications majeures intervenues dans la gestion du sous-groupe MBtech à la suite de la prise de contrôle par le Groupe AKKA, l'information donnée ci-dessous ne doit pas être utilisée pour bâtir les projections futures car elle ne donne pas une information sur l'activité récurrente du Groupe.

Si le sous-groupe MBtech avait réellement été acquis par AKKA Technologies le 1er janvier 2012, le compte de résultat du Groupe aurait pu être très différent des données pro forma présentées ci-dessous.

Périmètre

Société	Pays	Méthode de consolidation (1)
APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART	Allemagne	MEE
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPANBURG GmbH	Allemagne	IG
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	Allemagne	IG
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	Allemagne	IG
MBTECH EMC GmbH	Allemagne	IG
MBTECH CONSULTING GmbH	Allemagne	IG
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	République Tchèque	IG
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	Chine	IG
MBTECH HUNGARY Mémöki es Tanacsado Kft	Hongrie	IG
MBTECH POLSKA Sp.z.o.o.	Pologne	NC
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	Turquie	IG
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	Etats-Unis	IG
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	Etats-Unis	IG
PROCEDA MODELBAU GmbH	Allemagne	IG
RMC RELIABILITY TECHNOLOGY GmbH	Allemagne	NC
SYSTEM DESIGN France SARL	France	NC
SYSTEM DESIGN GmbH	Allemagne	IG

(1) IG = Intégration globale

MEE = Mise en équivalence

NC = Non consolidée

Les sociétés et les méthodes de consolidation retenues dans le périmètre des pro forma sont les mêmes que celles retenues dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 :

Procédure d'établissement des données pro forma

L'information financière pro forma a été préparée sur la base des comptes consolidés historiques 2012 du Groupe, établis en normes IFRS adoptées par l'UE.

Compte tenu de la date de prise de contrôle, les comptes consolidés historiques 2012 publiés par le Groupe AKKA Technologies intègrent l'activité des sociétés consolidées du sous-groupe MBtech sur 9 mois, soit à compter du 1er avril 2012. L'information financière pro forma intègre quant à elle 12 mois d'activité (comme si les titres avaient été achetés au 1er janvier 2012).

La réalisation des données pro forma a été faite en trois phases :

- ⇒ Consolidation du sous-groupe sur la période du 1er janvier au 31 mars 2012 (sur la base des données statutaires, après élimination des transactions réalisées entre les sociétés et en tenant compte des retraitements IFRS),
- ⇒ Intégration du compte de résultat consolidé du sous-groupe MBtech ainsi obtenu dans les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies,
- ⇒ Enregistrement d'ajustements pro forma.

Ces trois phases ont été réalisées en utilisant les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées lors de la consolidation des comptes du Groupe AKKA Technologies, conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Les ajustements pro forma ont pour objectif d'éliminer les charges et produits comptabilisés en 2012 mais pouvant être considérés comme non récurrents et venant donc fausser la comparabilité du compte de résultat.

Si l'acquisition du sous-groupe MBtech avait été faite le 1er janvier 2012, le prix d'acquisition aurait pu être différent du prix payé fin mars 2012. Ne disposant pas de données plus précises pour produire les données financières pro forma, il a été considéré, par convention, que le prix d'achat du sous-groupe MBtech payé en avril 2012 aurait été le même au 1er janvier 2012.

La trésorerie mobilisée pour financer l'opération a été prise en compte comme si elle avait été mobilisée en début d'année, en constatant une charge d'intérêt relative à la période allant du 1er janvier au 31 mars 2012. L'impact de cette charge est constaté net d'impôt sur les sociétés.

Compte de résultat pro forma

En milliers d'euros	31 décembre 2012 consolidé	Contribution du sous-groupe MBtech 1er trimestre	Ajustements proformas	31 décembre 2012 proforma
Chiffre d'affaires	827 286	97 699	-	924 985
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	62 984	3 042	-	66 026
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	62 821	3 042	-	65 863
RESULTAT OPERATIONNEL	60 623	3 042	-	63 665
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(7 374)	45	(479)	(7 807)
Autres produits et charges financiers	938	-	-	938
RESULTAT AVANT IMPOT	54 187	3 088	(479)	56 796
Charge d'impôt	(12 838)	(847)	132	(13 553)
RESULTAT NET CONSOLIDE	41 349	2 241	(346)	43 243
Part des minoritaires	(968)	(688)	-	(1 656)
Résultat net part du groupe	40 381	1 553	(346)	41 588

Le passage du résultat net part du groupe consolidé au résultat net part du Groupe pro forma s'analyse de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Ajustements proforma
Contribution du sous-groupe MBtech 1er trimestre	1 553
Frais financiers correspondant au financement du prix d'acquisition	(479)
Charge d'impôt correspondante	132
Ajustements proforma au 31 décembre 2012	1 207

Note 1.7 - Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'€uro.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres, le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le taux historique pour les composantes de capitaux propres autre que le résultat.

Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des variations des capitaux propres, « écarts de conversion ». Les mouvements de l'exercice sont présentés sur une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Note 1.8 - Opérations intra-groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne,...) sont éliminées globalement pour les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Note 2.1 - Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « factures à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constatés d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes ».

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédent est enregistré en « provision pour perte à terminaison » au passif du bilan dans la rubrique « provisions courantes ».

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. L'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

Conformément à la norme IAS 18, la refacturation de frais au prix de revient est comptabilisée en moins des charges correspondantes.

Note 2.2 – Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement ne doivent être comptabilisés à l'actif selon la norme IAS 38 que si et seulement si, les projets remplissent les conditions suivantes:

- ⇒ le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ⇒ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ⇒ le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ⇒ les ressources financières et techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif sont disponibles,
- ⇒ il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Note 2.3 - Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur des actions. Les plans d'attribution de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le Groupe aux bénéficiaires. A ce titre, l'avantage est évalué sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Il donne lieu à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, en tenant compte des probabilités de départ.

Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le retraitement s'applique uniquement, et dans leur totalité, aux contrats de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1er janvier 2005.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisé est maintenu en capitaux propres pour la partie des droits effectivement acquis, que les options soient effectivement exercées ou non.

La juste valeur des plans d'attribution de bons de souscription d'actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les actions gratuites attribuées sont soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert et à des conditions de présence du salarié dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition. La juste valeur de l'avantage attribué tient compte de différents paramètres tels que le turn-over du Groupe et l'incessibilité des actions pendant la période d'acquisition.

Note 2.4 - Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs.

Note 2.5 – Charge d'impôt

Note 2.5.1 – Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales conformément à la norme IAS 12, à l'exception des différences liées aux goodwill et aux participations dans les filiales. Ils résultent donc essentiellement des éléments suivants :

- décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,
- retraitement des provisions à caractère fiscal,
- ajustements passés entre les comptes établis en principes locaux et les comptes établis en normes IFRS (ex: retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier).

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les modifications des taux et des bases d'impôts différés sont constatées en résultat lorsqu'elles affectent un élément comptabilisé en résultat, en autres éléments du résultat global ou en réserves selon le mode de comptabilisation de l'élément à la source de l'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces impôts différés actifs, le Groupe prend en compte les éléments suivants :

- les prévisions de résultats futurs telles que déterminées à partir des budgets pluriannuels utilisés pour les tests de dépréciation des goodwill. Les prévisions sont prises en compte sur une durée de 5 ans, qui correspond à la durée des prévisions disponibles ;
- la probabilité d'utilisation des déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales ;
- les particularités des traitements des déficits dans les fiscalités locales.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 2.5.2 – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, qui, selon l'analyse du Groupe, présente des caractéristiques répondant à la définition d'un impôt sur le résultat tel qu'énoncée par IAS 12.2 («impôts dus sur la base des bénéfices imposables»), est comptabilisée sur la ligne « charge d'impôt » du compte de résultat.

Note 2.6 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action de base est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe », corrigé du coût financier des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation donnant droit à un accès différé au capital de la société AKKA Technologies.

Note 2.7 - Goodwill

Les goodwill antérieurs au passage des comptes du Groupe en normes internationales ont été figés au 1er janvier 2004 dans le cadre de la transition aux normes IFRS. Les amortissements cumulés avaient été imputés sur leur valeur brute à cette date.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les regroupements d'entreprise intervenus à compter du 1er janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels est porté à l'actif sous la rubrique « goodwill ». L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est finalisée qu'à l'issue d'une période de 12 mois après la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

L'impact des rachats d'intérêts minoritaires postérieurement à une prise de contrôle est constaté directement en réserves consolidées. Le traitement est identique en cas de cession sans perte de contrôle.

Pour les acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2010, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition. Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat.

Pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, les variations de compléments de prix sont imputées sur le goodwill.

Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie ou à un regroupement d'UGT en fonction des synergies attendues par le Groupe. En pratique, les goodwill sont alloués à des zones géographiques, comme présenté en note 4.1.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies en note 2.10, dès qu'il existe un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Note 2.8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs immobilisés hors opérations de regroupement d'entreprises.

Parmi les immobilisations corporelles, seuls les terrains sont des immobilisations à durée de vie indéfinie.

En application de la norme IAS 16, les bâtiments ont fait l'objet d'une approche par composants.

Les bâtiments ont été affectés en quatre composants homogènes sur la base des estimations et des devis de l'époque :

- ⇒ gros-œuvre,
- ⇒ façade et étanchéité,
- ⇒ installations générales et techniques,
- ⇒ agencements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	de 1 à 3 ans
Gros-œuvre	50 ans
Façades et étanchéité	30 ans
Installations générales et techniques	de 4 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	7 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 "intérêts d'emprunts" n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Note 2.9 - Contrats de location

Note 2.9.1 - Contrats de location-financement

Sont considérés comme étant des contrats de location financement :

- les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- les contrats comportant une option de rachat à un prix préférentiel,
- les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien,
- les contrats dont la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est égale à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- les contrats relatifs à des actifs très spécifiques.

Par ailleurs, les situations suivantes peuvent individuellement ou conjointement conduire à classer un contrat en tant que contrat de location financement :

- si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur ;
- les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une deuxième période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières. La charge de loyer est ventilée en charges d'intérêts et en amortissements. Le Groupe intervient en tant que preneur.

Note 2.9.2 - Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 2.10 - Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

De manière périodique, une fois par an (pour les goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie), et, à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (pour les autres actifs immobilisés non financiers), il est pratiqué un test de dépréciation (impairment test) visant à s'assurer

que la valeur recouvrable des actifs immobilisés non financiers est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable.

Comme le préconise la norme IAS 36, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (juste valeur diminuée des coûts de cession) de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés des UGT ou regroupements d'UGT. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont définies comme étant les plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie.

Les tests de dépréciations sont effectués par UGT ou par regroupement d'UGT sur la base d'une projection sur 5 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité (cash-flows d'exploitation, flux liés au BFR et aux investissements) augmentés le cas échéant des subventions R&D correspondantes. Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de l'UGT ou du regroupement d'UGT et en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini.

Le taux d'actualisation est déterminé, conformément aux normes IFRS, sans tenir compte du niveau d'endettement. Le taux retenu est un taux après impôts et est appliqué à des flux après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme le requiert la norme IAS 36. Le taux d'actualisation est calculé en prenant en compte un taux sans risque, une prime de risques liée au marché actions et un bêta sectoriel. Compte tenu de l'implantation des UGT ou regroupements d'UGT une prime de risque spécifique pays a été prise en compte.

Les flux de trésorerie prévisionnels ne prennent pas en compte les flux liés aux investissements de croissance et les flux liés aux restructurations non engagées.

Les pertes de valeur constatées sur une UGT ou un regroupement d'UGT sont imputées en priorité sur le goodwill. Les dépréciations constatées sur le goodwill des sociétés intégrées globalement sont irréversibles.

Note 2.11 - Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont des actifs courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées à la juste valeur en constatant le cas échéant des pertes de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non- recouvrement.

Une perte de valeur est comptabilisée en présence d'indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Les faillites, les processus légaux de protection contre les créanciers, les cas d'insolvabilité notoire ou de disparition du débiteur, les retards de paiement importants sont autant d'indicateurs qu'une créance commerciale doit faire l'objet d'une dépréciation.

Note 2.12 – Affacturage et autres outils de financement

Le financement du besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises est réalisé principalement par des cessions de créances (affacturage, Dailly,...). L'analyse de la décomptabilisation des créances cédées s'effectue sur la base de l'arbre de décision fourni par la norme IAS 39.

Les conditions dont bénéficie le Groupe nous conduisent à enregistrer les disponibilités acquises grâce à ces cessions sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », les retenues de garanties sur la ligne « actifs financiers » et les créances cédées sont décomptabilisées à l'actif du bilan.

Ce mode d'enregistrement provient en particulier des critères suivants :

- lors de la cession, les droits sur les flux de trésorerie de l'actif n'ont pas expiré,
- les droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés au cessionnaire,
- les risques et avantages sont substantiellement transférés au cessionnaire,
- le contrôle de l'actif n'est pas conservé par le Groupe.

Note 2.13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs), les montants mis à notre disposition par le factor mais non utilisés ainsi que des équivalents de trésorerie.

Les placements à court terme (équivalents de trésorerie) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Note 2.14 - Opérations en monnaies étrangères

Les charges et les produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes et les créances figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Note 2.15 - Avantages du personnel

Note 2.15.1 - Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont constitués d'engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite et font l'objet d'une provision en passifs non courants.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis, charges comprises, par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière,
- la table de mortalité,
- un taux de croissance des salaires de 3% en France (3% en 2012) et 2,5% en Allemagne (3% en 2012).

Ce calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 3,17% en 2013, contre 2,69% en 2012 (iBoxx AA10+).

Il n'y a pas de coût des services passés différé.

Le Groupe a opté pour une application anticipée de la norme IAS 19 révisée, norme applicable à compter du 1er janvier 2013 pour laquelle les gains et pertes actuariels sont constatés en autres éléments du résultat global.

Note 2.15.2 - Droit Individuel de Formation (DIF)

Depuis la loi L2004-391 du 4 mai 2004, les salariés des sociétés françaises peuvent bénéficier de droits individuels de formation (DIF). Ces droits sont de 20 heures par personne et par an, lorsque le salarié a atteint un an d'ancienneté. Les formations peuvent être prises, ou non, sur le temps de travail.

Au 31 décembre 2013, les demandes de DIF exercées par les salariés représentent 4 931 heures soit 1,2 % des droits acquis par les salariés fin 2013 (contre 9 022 heures soit 2,3% en 2012). Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 416 593 en 2013 (contre 390 544 en 2012).

Note 2.16 - Provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, et qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation.

Note 2.17 - OBSAAR

L'OBSAAR est analysée comme un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante dette (obligation) et une composante capitaux propres (BSAAR). La composante dette a été déterminée à sa juste valeur à la date d'émission.

Les BSAAR ont donc été inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la juste valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission.

Les frais d'émission qui ne peuvent être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres au prorata de la répartition du produit de l'émission.

Le Groupe n'a pas comptabilisé de charge IFRS 2 en l'absence d'avantages accordés aux salariés ayant souscrit les BSAAR dans la mesure où ces derniers les ont payés à la valeur de marché, laquelle valeur a été déterminée par un expert qui a appréhendé une décote d'inaccessibilité de 27%.

Note 2.18 - Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location-financement ainsi que les emprunts obligataires). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est classée dans le poste « passifs financiers courants », la part à plus d'un an est classée dans le poste « passifs financiers non courants ».

Note 2.19 – Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Conformément à la norme IAS 39, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur (fair value hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou passif ou à un engagement d'acquérir ou de vendre un actif à un prix déterminé, qui est attribuable à un risque particulier et qui affectera le résultat présenté. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affectera le résultat. Les variations de juste valeur à la clôture de l'exercice sont décomposées entre la partie efficace enregistrée en « autres éléments du résultat global » et la partie non efficace imputée dans le compte de résultat de la période.

La partie efficace est constatée en résultat de la période aux échéances de l'instrument de couverture. Si l'instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé, le profit ou la perte initialement comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être maintenu séparément en autres éléments du résultat global tant que la transaction prévue ne s'est pas produite. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'engagement ou la transaction se produise, tout l'impact comptabilisé précédemment en autres éléments du résultat global est transféré au compte de résultat.

Note 2.20 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, possède une dette de sauvegarde dont le remboursement est échelonné sur 10 ans sans intérêts.

Compte tenu des importants montants en jeu, la dette de sauvegarde est identifiée sur deux lignes spécifiques du bilan (court terme et long terme), et son montant est actualisé, conformément aux normes IFRS, en tenant compte de l'échéancier de remboursement.

Note 2.21 – Subventions

Conformément à la norme IAS 20, les subventions (dont les crédits d'impôt recherche et compétitivité emploi) sont présentées en déduction de la charge à laquelle elles sont relatives.

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2013 est calculé en fonction des dépenses éligibles.

Note 2.22 - Autres informations relatives aux actifs et aux passifs financiers

Les titres d'autocontrôle et les impacts liés (résultat de cession, dépréciation, le cas échéant) sont présentés en diminution des réserves consolidées.

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- ⇒ Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés,
- ⇒ Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture,
- ⇒ Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, "au coût" ou "au coût amorti",
 - Les actifs et passifs comptabilisés "au coût" concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale (échéances courtes). En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation,
 - Les actifs et passifs comptabilisés "au coût amorti" concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation,
- ⇒ Actifs destinés à la vente : ils ne concernent que les titres non consolidés, évalués au coût, avec réalisation de tests de dépréciations,
- ⇒ Instruments dérivés : voir la note 2.19.

Le Groupe n'a pas opté pour le reclassement d'actifs financiers, comme l'amendement d'IAS 39 en a laissé la possibilité.

Conformément à la norme IFRS 13 applicable à compter de 2013, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. note 4.17), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- ⇒ Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs ou passifs identiques ;
- ⇒ Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement (données dérivées de prix) ;
- ⇒ Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données non observables sur un marché.

Note 3 - Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 - Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 depuis le 1er janvier 2009. Les informations données dans la ventilation sectorielle sont fondées sur le reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel (Group Executive Committee) pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

L'arrivée du sous-groupe MBtech change le Groupe AKKA de façon substantielle. Depuis 2012, près de 50% du chiffre d'affaires du Groupe est désormais réalisé hors de France.

L'Allemagne est dorénavant le principal pays à l'international. Le suivi opérationnel du Groupe et donc la présentation de l'information conformément à la norme IFRS 8 a été modifié suite à l'intégration de MBtech.

Le Groupe a identifié à fin décembre 2013, 3 secteurs au sens de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, représentatifs de zones géographiques, la France, l'Allemagne et le « Rest of the World ».

A l'exception de la France et de l'Allemagne, aucun pays n'atteint le seuil de 10 % (en termes de chiffre d'affaires, de résultat et d'actifs) décrits dans la norme IFRS 8. La gestion des filiales internationales hors Allemagne étant réalisée de façon similaire par une équipe de direction commune, elles ont toutes été regroupées dans un secteur « Rest of the World ».

Décembre 2013- En K€	France	Allemagne	Rest of the world	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT					
Chiffre d'affaires externe	450 367	311 426	116 522	510	878 825
% du Chiffre d'affaires	51,2%	35,4%	13,3%	0,1%	100,0%
Ventes intersecteurs	6 122	3 135	14 942	19 990	44 189
Chiffre d'affaires	456 489	314 561	131 464	20 500	923 014
Produits et charges opérationnels	(418 455)	(296 450)	(101 587)	(4 453)	(820 945)
Résultat Opérationnel d'activité	31 912	14 976	14 935	(3 943)	57 881
Autres produits et charges non courants	-	-	-	-	(8 226)
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	(8 264)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(1 355)
Charges d'impôts	-	-	-	-	(9 964)
Résultat net	-	-	-	-	30 072

Décembre 2012 - En K€ (1) (2)	France	Allemagne	Rest of the world	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT					
Chiffre d'affaires externe	448 524	271 382	107 044	336	827 286
% du Chiffre d'affaires	54,2%	32,8%	12,9%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	8 355	2 997	11 439	20 374	43 165
Chiffre d'affaires	456 879	274 379	118 483	20 710	870 451
Produits et charges opérationnels	(416 039)	(258 143)	(93 027)	2 907	(764 301)
Résultat Opérationnel d'activité	32 485	13 239	14 017	3 243	62 984
Autres produits et charges non courants	-	-	-	-	(2 361)
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	(7 374)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	938
Charges d'impôts	-	-	-	-	(12 838)
Résultat net	-	-	-	-	41 349

BILAN	France	Allemagne	Rest of the world	Autres	TOTAL
Actifs sectoriels (1)	93 183	58 513	20 071	24 270	196 037
Passifs financiers sectoriels (2)	29 184	11 739	2 811	99 554	143 288

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants
(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

Décembre 2012- En K€	France	Allemagne	Rest of the world	Autres	TOTAL
BILAN					
Actifs sectoriels (1)	94 046	48 867	21 103	35 850	199 866
Passifs financiers sectoriels (2)	34 992	33 584	3 622	51 100	123 298

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants
(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

Le principal client de chaque secteur opérationnel représente respectivement 28,2 % du CA sur la France, 75,9% sur l'Allemagne et 13,6% sur « Rest of the World ». Les cinq principaux clients de chaque secteur opérationnel représentent respectivement 53,2% du CA sur la France, 88,9% sur l'Allemagne et 43,9% du CA sur « Rest of the World ».

MBtech contribue à hauteur de 313 847 K€ au CA consolidé (271 112 K€ en 2012) et de 11 542 K€ au résultat opérationnel d'activité (11 768 K€ en 2012).

Note 3.2 – Charges externes

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Sous-traitance	(89 674)	(99 148)
Autres charges externes	(139 283)	(126 096)
Charges externes	(228 957)	(225 244)

Note 3.3 - Personnel

Note 3.3.1 - Effectif moyen des sociétés consolidées

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Cadres	7 822	7 165
Non cadres	2 961	2 480
Effectif total	10 784	9 645

L'effectif fin de période au 31 décembre 2013 est de 10 785 collaborateurs (10 645 au 31 décembre 2012) dont 3 300 collaborateurs chez MBtech.

Note 3.3.2 - Charges de personnel

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Salaires & Traitements	(430 450)	(389 786)
Charges sociales	(138 727)	(139 771)
Participation	(734)	(1 596)
Charges de personnel	(569 911)	(531 153)

Note 3.4 – Amortissements et provisions

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Amortissements et dépréciations d'immobilisations nets	(16 321)	(12 069)
Dépréciations d'actifs circulants nettes	756	(1 199)
Provisions pour risques et charges nettes	(888)	1 771
Amortissements et provisions nets	(16 453)	(11 497)

Note 3.5 – Autres produits courants

En 2012, l'évolution des autres produits courants était notamment issue de l'entrée dans le périmètre de MBtech, de dégrèvements consentis sur la dette de sauvegarde, de la prescription constatée sur des éléments de dettes d'exploitation classés en dette de sauvegarde.

Note 3.6 – Subventions

Les subventions sont enregistrées en déduction des charges de personnel pour un montant de 24 050 K€ au 31 décembre 2013 (y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi) contre 19 867 K€ au 31 décembre 2012.

Note 3.7 – Autres produits et charges non courants

Les coûts de transformation de MBtech sont présentés en autres produits et charges non courants.

Note 3.8 - Coût de l'endettement financier net

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	977	467
Charges d'intérêts	(7 737)	(4 306)
Désactualisation dette de sauvegarde	(1 503)	(3 535)
Coût de l'endettement financier brut	(9 240)	(7 841)
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(8 264)	(7 374)

Note 3.9 - Impôt sur les bénéfices

Note 3.9.1 - Ventilation de la charge d'impôt

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Impôt exigible	(3 023)	(4 338)
CVAE	(6 324)	(6 465)
Impôt différé	(618)	(2 036)
Total IS	(9 964)	(12 838)

Note 3.9.2 - Preuve d'impôt

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Résultat net consolidé	30 072	41 349
Charge d'impôt	9 964	12 838
CVAE	(6 324)	(6 465)
Résultat consolidé avant IS	33 712	47 722
Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(11 237)	(15 907)
Incidence des différences permanentes	6 515	7 117
Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés	(1 010)	(316)
Actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs	8	1 753
Impôt dû au titre d'exercices précédents	492	49
CVAE	(6 324)	(6 465)
Impact différentiel de taux des sociétés étrangères	1 165	936
Autres différences	426	(3)
Charge d'impôt comptabilisée	(9 964)	(12 838)

Note 3.9.3 - Nature des impôts différés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	Variation	Variations périmètre	31 déc. 2012	Variation	Variations périmètre	01 janv. 2012
Retraitements des crédits-bails	(210)	(40)	-	(170)	(37)	-	(132)
Impôts différés sur les provisions de comptes courant	(25)	-	-	(25)	0	-	(25)
Impôts différés liés à la fiscalité locale	8 413	449	-	7 963	1 916	-	6 047
Impôts différés sur les déficits fiscaux	12 961	4 821	-	8 140	(822)	-	8 962
Retraitements IFRS	(2 759)	561	-	(3 320)	(987)	-	(2 333)
Autres retraitements	(1 142)	(6 223)	5 078	4	(1 610)	1 684	(70)
Impôts différés nets	17 239	(432)	5 078	12 593	(1 539)	1 684	12 449
Dont impôt différé actif	18 131	(209)	5 078	13 262	(1 243)	1 684	12 821
Dont impôt différé passif	(892)	(223)	-	(669)	(297)	-	(372)
Impôts différés nets	17 239	(432)	5 078	12 593	(1 539)	1 684	12 449

Comme indiqué dans la note 2.5, lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs des filiales françaises et internationales ne sont pas constatés.

Note 4 - Notes relatives au bilan

Note 4.1 - Goodwill

Découpage des UGT

Montants en milliers d'euros	Unité génératrice de trésorerie	31 déc. 2013	Variations de périmètre	Autres variations	31 déc. 2012	Variations de périmètre	Autres variations	01 janv. 2012
AEROCONSEIL	AKKA France	3 147	0	-	3 147	2 469	-	678
AKKA BENELUX	AKKA Benelux	8 148	-	-	8 148	-	-	8 148
AKKA Ingénierie Documentaire	AKKA France	5 346	-	-	5 346	-	-	5 346
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES	AKKA France	16 163	-	-	16 163	-	-	16 163
AKKA I&S	AKKA France	27 129	-	-	27 129	-	-	27 129
AKKA ITALIA	AKKA Italy	580	-	-	580	-	-	580
AKKA OCTOGON	AKKA Germany	2 168	-	-	2 168	-	-	2 168
AKKA INGENIERIE PROCESS (ex EURTECH)	AKKA France	1 987	-	-	1 987	-	-	1 987
AKKA INGENIERIE PRODUIT	AKKA France	19 738	-	-	19 738	-	-	19 738
AKKA SWITZERLAND SA (sté Suisse)	AKKA Switzerland	2 198	-	(17)	2 215	-	7	2 208
EKIS FRANCE	AKKA France	8 438	-	-	8 438	-	-	8 438
MBTECH Groupe GmbH & Co.KGaA	Mbtech Germany	16 420	8 990	-	7 430	7 430	-	0
REAL FUSIO	AKKA France	388	-	(1 038)	1 426	-	-	1 426
AKKA ROMSERV	AKKA Romania	106	-	(1)	107	-	(3)	110
Montant du Goodwill		111 957	8 990	- 1 055	104 022	9 900	4	94 119

Les années 2012 et 2013 ont été marquées par les acquisitions suivantes :

- ⇒ Groupe MBtech : en 2013, le goodwill de MBtech a été modifié dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur des actifs et passifs dans le délai de 12 mois pour un montant de 8 990 K€. Le Groupe a opté pour la méthode du Goodwill partiel.
- ⇒ Groupe AEROCONSEIL : en 2012, le goodwill avait été modifié dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur des actifs et passifs dans le délai de 12 mois (goodwill de 3 147 K€).

Conformément aux normes IFRS, le Groupe AKKA Technologies disposait d'un délai d'un an pour évaluer les actifs et passifs acquis à leur juste valeur ainsi que le goodwill, déterminé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs et passifs.

Le montant du goodwill relatif à des compléments de prix s'élève à 2 289 K€ avec en contrepartie une dette envers les vendeurs enregistrée sur la ligne "Autres dettes" du bilan pour le même montant. La partie des compléments de prix liée à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, est comptabilisée selon les règles IFRS 3 révisée. Le dernier complément de prix relatif à une acquisition antérieure au 1^{er} janvier 2010 a été annulé pour 1 038 K€ (montant non dû) à l'échéance).

Note 4.2 - Dépréciation des actifs

Des tests de dépréciation ont été pratiqués au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013, le crédit impôt recherche étant intégré aux flux de trésorerie des trois prochains exercices. Ces tests sont faits sur la base des flux de trésorerie prévisionnels après impôts actualisés, en utilisant en 2013 un coût moyen pondéré du capital pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie de 10,18% hors prime de risque pays (contre 10,69% en 2012).

Avec la prime de risque pays, le coût moyen pondéré du capital utilisé est de 10,18% en Allemagne et en Suisse, de 10,75% en France, de 11,04% en Belgique, de 12,9% en Italie et de 13,32% en Roumanie.

La valeur terminale de l'UGT ou du regroupement d'UGT correspond à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant un taux de croissance de 1,5% (valeur d'utilité). En 2012, le taux retenu était également de 1,5%.

Le Groupe AKKA Technologies a été divisé en 14 UGT au 31 décembre 2012 et 19 UGT au 31 décembre 2013 suite à la finalisation du Goodwill et à l'intégration de MBtech dans le périmètre des UGT en 2013.

Seules 7 UGT ou regroupements d'UGT possèdent des actifs non amortissables (6 en 2012). Les tests de dépréciation n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Les tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de +/- 1 point n'ont pas permis d'identifier de risques de dépréciation. Le Groupe n'a pas identifié de scénarii probables qui conduiraient à constater des dépréciations.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élèvent à 55 800 K€ en 2013 contre 55 800 K€ en 2012.

Note 4.3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Montants en milliers d'euros	Immobilisations incorporelles brutes	Amortissements Immobilisations incorporelles	TOTAL
01 janv. 2012	15 430	(14 013)	1 417
Variations de périmètre	8 291	(5 410)	2 881
Acquisitions	6 833	-	6 833
Cessions et autres	(6)	6	-
Amortissements	-	(2 625)	(2 625)
Ecart de conversion	(5)	4	(1)
Autres variations	157	(95)	61
31 déc. 2012	30 699	(22 133)	8 566
Variations de périmètre	-	(1)	(1)
Acquisitions	6 075	-	6 075
Cessions et autres	(266)	194	(72)
Amortissements	-	(4 239)	(4 239)
Ecart de conversion	(99)	68	(31)
Autres variations	302	-	302
31 déc. 2013	36 712	(26 111)	10 601

Montants en milliers d'euros	Immobilisations corporelles brutes	Amortissements Immobilisations corporelles	TOTAL
01 janv. 2012	31 902	(20 266)	11 636
Variations de périmètre	92 873	(55 700)	37 173
Acquisitions	13 421	-	13 421
Cessions et autres	(3 744)	3 249	(494)
Amortissements	-	(9 424)	(9 424)
Ecart de conversion	(193)	68	(125)
Autres variations	187	(230)	(43)
31 déc. 2012	134 447	(82 303)	52 144
Variations de périmètre	(1)	-	(1)
Acquisitions	11 649	-	11 649
Cessions et autres	(5 747)	4 959	(788)
Amortissements	-	(12 098)	(12 098)
Ecart de conversion	(1 162)	531	(631)
Autres variations	(549)	239	(310)
31 déc. 2013	138 636	(88 671)	49 965

Note 4.4 – Titres mis en équivalence

La société APS est une filiale à 30% de MBtech Group GmbH & Co. KGaA, elle-même filiale à 65% d'AKKA Technologies SA. APS est consolidée pour la première fois à compter du 1er avril 2012. Sur l'exercice 2013, son chiffre d'affaires est de 17 281 K€ et son résultat net de 1 228 K€.

Note 4.5 - Actifs financiers non courants

Montants bruts :

Montants en milliers d'euros	Actifs disponibles à la vente	Autres actifs financiers	Total actifs financiers
01 janv. 2012	1 248	15 913	17 161
Variations de périmètre	257	11	268
Hausse	0	2 848	2 849
Baisse	(144)	(1 859)	(2 003)
31 déc. 2012	1 361	16 913	18 274
Variations de périmètre	-	-	-
Hausse	395	2 451	2 847
Baisse	(221)	(464)	(685)
31 déc. 2013	1 535	18 900	20 435

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de retenues de garanties effectuées par le factor (5 405 K€ en 2013 comme en 2012), de la participation à l'effort de construction et de dépôts et cautionnements.

Dans le cadre de l'acquisition d'AEROCONSEIL, les CIR antérieurs à 2012 ont été mobilisés au profit du vendeur. Le contrat de mobilisation, conformément au référentiel IFRS, a été décomptabilisé.

Les actifs financiers non courants sont provisionnés à hauteur de 2 074 K€ au 31 décembre 2012 et de 2 521 K€ au 31 décembre 2013.

Note 4.6 – Autres actifs non courants

Ce poste comprend des créances sur subventions R&D pour un montant de 24 139 K€ en 2013, contre 35 605 K€ en 2012, ainsi que leur actualisation pour (622) K€ fin 2013, contre (481) K€ fin 2012.

Note 4.7 – Créances clients et comptes rattachés

Montants en milliers d'euros	31 déc.2013	31 déc.2012
En-cours clients	118 221	173 327
Factures à établir	84 831	78 880
Créances clients brutes	203 052	252 207
Provisions	(7 549)	(7 764)
Créances clients nettes	195 503	244 443

Les créances non échues transférées au factor et décomptabilisées s'élèvent à 96 369 K€ au 31 décembre 2013 contre 72 945 K€ en 2012. Elles représentent le montant total des créances cédées non échues au factor et non encore réglées par le client et sont enregistrées au crédit du compte client.

La ventilation des créances clients nettes telle que demandée par la norme IFRS 7 se présente ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total	Non échu et échu depuis - de 6 mois	Echu 6 à 12 mois	Echu Plus d'un an
31 déc. 2013	195 503	189 530	2 854	3 119
31 déc. 2012	244 443	238 554	3 822	2 067

Note 4.8 – Autres créances

Les autres créances nettes s'élèvent à 93 389 K€ au 31 décembre 2013. Ce poste concerne principalement des créances sur le Trésor pour 78 615 K€.

En 2012, les autres créances nettes s'élevaient à 62 784 K€. Elles concernaient principalement des créances sur le Trésor pour 47 657 K€.

En 2013 comme en 2012, suite à l'analyse de l'échéancier des autres créances, la part supérieure à un an a été reclassée en "autres actifs non courants" et a fait l'objet d'une actualisation (cf. note 4.6).

Note 4.9 - Provisions sur actifs courants

Montants en milliers d'euros	Stocks	Créances clients	Autres créances	Total
01 janv. 2012	1 372	3 754	5 244	10 370
Variations de périmètre	94	2 831	-	2 924
Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets	275	1 748	49	2 072
Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets	(216)	(558)	(99)	(873)
Ecart de change	(0)	(13)	-	(13)
31 déc. 2012	1 524	7 764	5 194	14 482
Variations de périmètre	-	224	-	224
Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets	-	1 528	334	1 862
Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets	(580)	(1 911)	(535)	(3 026)
Ecart de change	(1)	(55)	-	(56)
31 déc. 2013	944	7 549	4 993	13 486

Note 4.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose en disponibilités à hauteur de 76 651 K€ en 2013 contre 59 320 K€ en 2012 et en équivalents de trésorerie pour un montant net de 36 752 K€ en 2013 contre 11 611 K€ en 2012.

Les disponibilités comprennent 48 888 K€ au 31 décembre 2013 et 30 474 K€ au 31 décembre 2012 de fonds mis à disposition par le factor mais non utilisés.

Le prix d'achat des équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2013 s'élève à 36 753 K€ contre 11 613 K€ au 31 décembre 2012.

Les variations de la juste valeur des équivalents de trésorerie sont enregistrées en résultat pour un montant de (4) K€ sur l'exercice 2013.

Note 4.11 - Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2013, le capital social d'AKKA Technologies est composé de 15 215 931 actions de 1,53 € soit 23 280 K€ et la prime d'émission s'élève à 6 872 K€. Ces éléments ont varié de la manière suivante sur les exercices 2012 et 2013 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social	Prime d'émission	Commentaire
01 janv. 2012	12 164 499	1,53	18 612	7 851	
Augmentation du capital (CA du 5 juin 2012)	213 738	1,53	327	1 839	Exercice de 156 901 BSAAR transformés en actions
Augmentation du capital (AGE et CA du 5 juin 2012)	1 237 823	1,53	1 894	(1 894)	Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes
Augmentation du capital (CA du 22 juin 2012)	23 383	1,53	36	180	Exercice de 15 615 BSAAR transformés en actions
Augmentation du capital (CA du 22 juin 2012)	45 290	1,53	69	(69)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation du capital	8 647	1,53	13	66	Exercice de 5 773 BSAAR transformés en actions
Augmentation du capital	16 675	1,53	26	128	Exercice de 11 127 BSAAR transformés en actions
Augmentation du capital	1 603	1,53	2	12	Exercice de 1 070 BSAAR transformés en actions
Augmentation du capital	9 620	1,53	15	74	Exercice de 6 421 BSAAR transformés en actions
Augmentation du capital	105 611	1,53	162	811	Exercice de 70 500 BSAAR transformés en actions
31 déc. 2012	13 826 889	1,53	21 155	8 998	
Augmentation du capital (CA du 7 mai 2013)	1 382 688	1,53	2 116	(2 116)	Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes (AGE et CA du 7 mai 2013)
Augmentation du capital	6 354	1,53	10	(10)	Emission d'actions gratuites
31 déc. 2013	15 215 931	1,53	23 280	6 872	

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2013, tous les instruments potentiellement dilutifs ont été intégrés dans le calcul du résultat par action.

Droits de vote :

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Actions à droit de vote simple	9 269 124	8 380 624
Actions à droit de vote double	5 848 594	5 364 233
Actions autodétenues (1)	98 213	82 032
Nombre total d'actions	15 215 931	13 826 889

(1) Actions sans droits de vote

Instruments potentiellement dilutifs :

Les instruments émis par la société AKKA Technologies, ayant un effet potentiellement dilutif, encours au 31 décembre 2013 sont les suivants :

	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	32 664
Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011	2 662
Total instruments dilutifs	35 326

Ces instruments financiers représentent 0,2% du nombre total d'actions en circulation à fin 2013 contre 0,3% à fin 2012.

A fin décembre 2013, il ne reste plus qu'un plan d'options en vigueur suite à l'exercice de la clause de forçage des BSAAR et à la fin du plan de stock-options du 28 mai 2004 :

	Options de souscription
Date d'attribution par le conseil	14 mars 2006
Nombre d'options résiduelles	16 332
Nombre potentiel d'actions correspondant	32 664
Date de première levée possible	14 mars 2007
Date de dernière levée possible	14 mars 2014
Date de première cession possible	14 mars 2010
Prix d'exercice en euros (par option)	14,68 €

Les plans d'actions gratuites en cours d'acquisition sont retracés dans le tableau suivant :

Emetteur	AKKA Technologies
Année	2011
Type de plan	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	06/09/2011
Nombre d'actions attribuées	9 922
Modalités de règlement	titres AKKA
Période d'acquisition des droits	2 ans, 3 ans ou 4 ans
Conditions de performance	Pour certains attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	16,85
Actions perdues au 31.12.13	908
Actions restantes au 31.12.13	2 662
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	87,4%

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 sont les suivantes :

- 1 331 actions ont une durée d'acquisition de 3 ans,
- 1 331 actions ont une durée d'acquisition de 4 ans.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Résultat par action :

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Résultat net part du groupe (en K€)	31 051	40 381
Effets dilutifs (en K€)	-	-
Résultat dilué (en K€)	31 051	40 381
Nombre d'actions en circulation au 1er janvier	13 826 889	12 164 499
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission d'actions gratuites	1 863	23 948
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission des 1 pour 10	1 382 688	2 620 511
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'exercice des BSAAR	-	199 185
Impact des actions autodétenues	(98 213)	(82 032)
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	15 113 227	14 926 111
Impact des options de souscription d'actions dilutives au 31 décembre	22 405	21 681
Impact des actions gratuites dilutives au 31 décembre	2 662	9 020
Impact des BSAAR au 31 décembre	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre après dilution	15 138 294	14 956 812
Résultat par action (en €)	2,05	2,71
Résultat dilué par action (en €)	2,05	2,70

Note 4.12 – Provisions courantes et non courantes

Montants en milliers d'euros	Courant		Non Courant	
	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Échéance				
Provisions pour litiges et risques	7 917	12 208	16 696	3 686
Provisions pour pensions	-	-	9 801	8 959
Provisions pour impôts	218	642	938	899
Provisions pour autres charges	321	920	1 113	1 033
Total	8 456	13 770	28 548	14 577

Variation des Provisions

Montants en milliers d'euros	Litiges et risques	Pensions	Impôts	Autres provisions	TOTAL
01 janv. 2012	8 112	2 513	3 100	551	14 276
Variations de périmètre	8 966	4 427	-	2 478	15 871
Dotations	3 592	707	54	267	4 620
Reprises de provisions utilisées	(4 435)	(170)	(1 613)	(1 343)	(7 561)
Reprises de provisions non utilisées	(333)	(10)	-	-	(343)
Ecarts actuariels	-	1 492	-	-	1 492
Ecarts de change	(8)	-	-	-	(8)
31 déc. 2012	15 894	8 959	1 541	1 953	28 347
Variations de périmètre	9 235	-	-	-	9 235
Dotations	6 539	850	39	263	7 691
Reprises de provisions utilisées	(3 272)	(228)	(424)	(298)	(4 222)
Reprises de provisions non utilisées	(3 759)	-	-	(484)	(4 243)
Ecarts actuariels	-	220	-	-	220
Ecarts de change	(25)	-	-	-	(25)
31 déc. 2013	24 612	9 801	1 156	1 434	37 003

Les provisions pour litiges et risques sont notamment composées de provisions pour litiges sociaux (15 193 K€) et litiges commerciaux (7 136 K€) portant principalement sur des faits antérieurs aux acquisitions d'AEROCONSEIL et de MBtech.

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2013 des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe a choisi de présenter une analyse de sensibilité au taux d'actualisation en tenant compte d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 0,5 points par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. La hausse de 0,5 points aurait un impact de (649 K€) sur l'engagement de retraite. La baisse de 0,5 points aurait un impact de 615 K€ sur l'engagement de retraite.

Note 4.13– Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers courants et non courants ci-dessous sont hors dette de sauvegarde présentée en § 4.14 et hors dettes liées à des opérations de croissance externes présentées en § 4.16.

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières diverses		Crédit Bail		Total passifs financiers	
	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Échéance						
Courant (moins d'un an)	7 713	32 117	303	459	8 016	32 576
1 à 5 ans	107 340	56 876	53	320	107 393	57 196
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	115 053	88 993	356	779	115 409	89 772

La variation des passifs financiers s'analyse de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros 2013	31 déc. 2013	Variations de périmètre	Augmentations	Ecart de conversion	Variation de la juste valeur	Diminutions et reclassements	01 janv. 2013
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 924	-	8 035	(25)	(239)	(76 218)	82 371
Retraitement des contrats de crédit-bail	356	-	36	-	-	(459)	779
Emprunts obligataires	100 841	-	98 371	-	(45)	(3 944)	6 459
Dettes financières diverses	289	-	185	(3)	-	(57)	164
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	115 409	-	106 627	(28)	(284)	(80 678)	89 773
Equivalents de trésorerie	(36 752)	-	(25 141)	-	-	-	(11 611)
Trésorerie	(76 651)	-	(17 331)	-	-	-	(59 320)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(113 403)	-	(42 472)	-	-	-	(70 931)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	2 006	-	64 155	(28)	(284)	(80 678)	18 842

Montants en milliers d'euros 2012	31 déc. 2012	Variations de périmètre	Augmentations	Ecart de conversion	Variation de la juste valeur	Diminutions et reclassements	01 janv. 2012
Emprunts auprès des établissements de crédit	82 371	20	104 102	(49)	406	(23 126)	1 018
Retraitement des contrats de crédit-bail	779	-	-	-	-	(525)	1 304
Emprunts obligataires	6 459	-	-	-	(1)	(6 608)	13 068
Dettes financières diverses	164	-	77	-	-	(273)	360
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	89 773	20	104 179	(49)	405	(30 532)	15 750
Equivalents de trésorerie	(11 611)	-	-	-	-	1 717	(13 328)
Trésorerie	(59 320)	(7 251)	-	-	-	13 707	(65 776)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(70 931)	(7 251)	-	-	-	15 424	(79 104)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	18 842	(7 231)	104 179	(49)	405	(15 108)	(63 354)

La dernière tranche de l'emprunt obligataire 2008 a été remboursée le 3 Avril 2013 pour un montant de 6 667 K€.

Le 12 avril 2012, AKKA Technologies et MBtech Group GmbH & Co. KGaA ont souscrit un contrat de prêt d'une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques. Il visait à financer :

- L'acquisition des 65% des titres de MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de MBtech Verwaltungs-GmbH,
- Le refinancement de la dette du sous-groupe MBtech envers DAIMLER,
- Le financement du BFR et des investissements du sous-groupe MBtech.

Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a décidé de structurer son financement à moyen terme via une émission obligataire par placement privé.

Le montant de cette émission s'élève à 100 M€ avec une maturité de 5 ans et 4 mois (échéance 29 juin 2018) avec un coupon annuel de 4,45%.

Les nantissements et garanties s'élèvent au 31 décembre 2013 à 16 760 K€ contre 93 339 K€ en décembre 2012. Ils ont été donnés lors de la souscription d'emprunts finançant une opération de croissance externe. Ils correspondent à :

- ⇒ Une garantie autonome par AKKA Technologies à hauteur de 115% des engagements des prêteurs au titre de la facilité B1;
- ⇒ Un nantissement des participations d'AKKA Technologies dans AEROCONSEIL, AKKA Informatique et Systèmes, AKKA Services et AKKA Ingénierie Process en garantie de la garantie autonome.

Au 31 décembre 2013, les "covenants" négociés avec les banques du Groupe sont les suivants :

Emprunt bancaire :

Lors de la souscription des emprunts, un engagement a été pris de respecter les ratios financiers suivants concernant la structure du bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- ⇒ Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé
 - Au 30 juin 2012 < 3,0x
 - Au 31 décembre 2012 < 2,75x
 - A partir du 30 juin 2013 < 2,5x
- ⇒ Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres
 - Au 30 juin 2012 < 1,25x
 - Au 31 décembre 2012 < 1,15x
 - Au 30 juin 2013 < 1,00x
 - A partir du 31 décembre 2013 < 0,9x
- ⇒ Debt Cover Ratio : Free Cash-Flow Consolidés / Service de la dette
 - Au moins égal à 1,2x à partir du 30 juin 2012
- ⇒ Limitation des investissements :
 - 30 M€ en 2012 pour le Groupe
 - 110% des investissements prévus pour 2012 à 2016

Au 31 décembre 2013, ces quatre ratios sont respectés par le Groupe.

Emprunt EUROPP

- ⇒ Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 3,5x au 31 décembre de chaque exercice.
- ⇒ Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres < 1,5 au 31 décembre de chaque exercice.

Au 31 décembre 2013, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Note 4.13.1 - Risque de taux

- ⇒ Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel était indexé l'emprunt obligataire). L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2013 était un contrat de SWAP dont les caractéristiques étaient les suivantes : SWAP à taux fixe de 1,545 %, soit 2,205 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008. Ce contrat s'est éteint avec le remboursement de la dernière tranche de l'emprunt obligataire début avril 2013.

Cet instrument de couverture répondait à la définition du cash flow hedge. Sa variation de juste valeur a été enregistrée pour 45 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2013.

- ⇒ Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
 - Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;

- o Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge. La variation de leur juste valeur a été enregistrée pour 239 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2013.

L'endettement brut consolidé hors dette de sauvegarde au 31 décembre 2013 représente 115 409 K€ dont 8 016 K€ à moins d'un an. Les dettes financières bancaires sont souscrites à taux variable, à l'exception de l'emprunt d'AKKA Benelux et de certains contrats de crédit-bail qui représentent 356 K€ à fin décembre 2013 et dont les taux sont fixes.

Caractéristique des emprunts contractés (montants en milliers d'euros)	Société portant l'emprunt	Montant initial (emprunts > 400 K€)	Devise	Montant global des emprunts au 31 décembre 2013	Échéances
Emission obligataire	Akka Technologies	100 000	Euros	100 000	juin-18
Emprunt Syndiqué décembre 2011 B1	MBtech	18 605	Euros	12 403	déc-16
Emprunt locaux Belgique	Akka Benelux	750	Euros	438	sept-15
Crédit-bail locaux de Colomiers (1ère tranche)	EDI	655	Euros	42	Mai 2014
Crédit-bail locaux de Colomiers (2ème tranche)	EDI	450	Euros	31	Mai 2014
Crédit-Bail AEC France	AEC France	1 059	Euros	284	juin-15
Autres emprunts non significatifs	-	-	Euros	2 346	-
TOTAL DETTES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2013	-	-	-	115 543	-

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2013 des passifs financiers portant intérêts et contractés à taux variable compte tenu des instruments de couverture mis en place sur l'emprunt obligataire. Les tests ont été réalisés en tenant compte d'une variation de la courbe des taux d'intérêts de plus ou moins 1% par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. Cette variation aurait un impact sur le résultat de 49 K€.

Note 4.13.2 - Risque de liquidité

Le Groupe AKKA Technologies affiche au 31 décembre 2013 une trésorerie brute disponible de 113 403 K€ qui comprend 76 651 K€ de disponibilités et 36 752 K€ d'équivalents de trésorerie.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Ainsi, aucune information n'est indiquée sur l'échéancier des créances et dettes à moins d'un an.

Note 4.13.3 - Risque de change

En dehors de la zone euro, le Groupe possède des activités en Grande-Bretagne, en Suisse, en Roumanie, en Turquie, en République Tchèque, en Chine, à Dubaï, aux Etats-Unis et au Canada. Ces activités représentent environ 6,8% du chiffre d'affaires du Groupe en 2013 contre 6% en 2012.

Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont proches de l'équilibre hors activités en République Tchèque où la facturation s'effectue en euros et les charges sont supportées en devise locale. Un contrat de change à terme EUR / CZK est en place pour couvrir les risques de change.

Les investissements souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent 7,9 % des investissements consolidés en 2013 contre 4,3% en 2012. Seule l'entité chinoise a souscrit un découvert bancaire dont le montant au 31 décembre 2013 n'est pas significatif.

AKKA Technologies a mis en place les couvertures nécessaires pour couvrir les risques de change.

Note 4.13.4 - Risque sur actions

Les équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2013 représentent 5,7% du montant total des actifs consolidés (contre 1,9% en 2012) et sont constitués de SICAV monétaires et de comptes à terme en euros sans risque.

Du fait de l'activité de prestation de services et du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du Groupe AKKA Technologies n'inclut pas l'acquisition d'équivalents de trésorerie par les filiales opérationnelles.

AKKA Technologies n'est donc pas exposée à un risque sur actions à ce jour.

Note 4.14 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte en novembre 2006. Dans le cadre de cette procédure, les passifs de la société ont été « gelés », et les créanciers ont été amenés à déclarer leurs créances.

Le plan de sauvegarde a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 septembre 2007. Le montant total des créances déclarées s'élevait à 80 881 K€, et le passif retenu par l'administrateur judiciaire s'élevait à 71 704 K€.

Les créanciers dont les créances étaient supérieures à 300 € ont été amenés à choisir entre deux options :

Option 2 : Le remboursement de la créance à 100% sur 10 ans sans intérêt. Cette solution a été retenue pour près de 99% des créanciers,

Option 1 : Le remboursement de la créance à 50% au moment de l'adoption du plan de sauvegarde.

Les créances dont le montant était inférieur à 300 € ont été remboursées dans leur intégralité à la fin de l'année 2007.

L'échéancier de remboursement de l'option 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echéancier de remboursement	5%	5%	6%	8%	10%	12%	12%	14%	14%	14%

Conformément aux principes IFRS, la dette de sauvegarde a fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux sans risque sur 10 ans, en tenant compte des échéances de remboursements. Le taux d'actualisation a été figé, conformément aux dispositions de la norme.

Une désactualisation de cette dette a été opérée en 2013 pour un montant de 1 502 K€ et constatée en charges financières. L'échéance de 2013 a été payée en septembre pour 6 892 K€.

Montants en milliers d'euros 2013	31 déc. 2013	Augmentations	Diminutions et reclassements	01 janv. 2013
Dettes de sauvegarde - part courante	6 894	-	2	6 892
Dettes de sauvegarde - part non courante	20 985	1 502	(7 151)	26 634
Dettes de sauvegarde	27 879	33 526	33 526	33 526

Montants en milliers d'euros 2012	31 déc. 2012	Augmentations	Diminutions et reclassements	01 janv. 2012
Dettes de sauvegarde - part courante	6 892	-	1 069	5 823
Dettes de sauvegarde - part non courante	26 634	3 535	(15 239)	38 338
Dettes de sauvegarde	33 526	3 535	(14 170)	44 161

Note 4.15 - Dettes fiscales et sociales

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Dettes sociales	102 715	116 999
Dettes fiscales	63 875	60 381
Total dettes fiscales et sociales	166 590	177 380

L'ensemble de ces dettes a une échéance de moins d'un an.

Note 4.16 - Autres dettes

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Autres dettes liées aux opérations de croissance externe (1)	2 251	9 527
Produits constatés d'avance	20 420	15 698
Autres éléments	18 445	13 526
Total autres dettes	41 116	38 751

(1) cf paragraphe 1.6.3 de la présente annexe

Note 4.17 – Instruments financiers

Montants en milliers d'€	31 déc. 2013		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	1 455	1 455	-	1 455	-	-
Autres actifs non courants	16 459	16 459	-	-	-	16 459
Clients et comptes rattachés	195 503	195 503	-	-	-	195 503
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	13 577	13 577	-	-	-	13 577
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	36 752	36 752	36 752	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 651	76 651	76 651	-	-	-
ACTIF	340 397	340 397	113 403	1 455	-	225 539
Emprunts et dérivés non courants	107 340	107 340	-	-	167	107 173
Dettes sur contrats de location financement non courantes	53	53	-	-	-	53
Dette de sauvegarde non courante	20 985	20 985	-	-	-	20 985
Emprunts et dérivés courants	7 713	7 713	-	-	-	7 713
Dettes sur contrats de location financement courantes	303	303	-	-	-	303
Dette de sauvegarde courante	6 894	6 894	-	-	-	6 894
Fournisseurs et comptes rattachés	58 846	58 846	-	-	-	58 846
Autres passifs courants	41 116	41 116	-	-	-	41 116
PASSIF	243 250	243 250	-	-	167	243 083

En millions d'€	31 déc. 2012		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	1 080	1 080	-	1 080	-	-
Autres actifs non courants	15 119	15 119	-	-	-	15 119
Clients et comptes rattachés	244 443	244 443	-	-	-	244 443
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	13 899	13 899	-	-	-	13 899
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	11 611	11 611	11 611	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 320	59 320	59 320	-	-	-
ACTIF	345 472	345 472	70 931	1 080	-	273 461
Emprunts et dérivés non courants	56 876	56 876	-	-	406	56 470
Dettes sur contrats de location financement non courantes	320	320	-	-	-	320
Dette de sauvegarde non courante	26 634	26 634	-	-	-	26 634
Emprunts et dérivés courants	32 117	32 117	-	-	45	32 072
Dettes sur contrats de location financement courantes	459	459	-	-	-	459
Dette de sauvegarde courante	6 892	6 892	-	-	-	6 892
Fournisseurs et comptes rattachés	65 273	65 273	-	-	-	65 273
Autres passifs courants	38 751	38 751	-	-	-	38 751
PASSIF	227 322	227 322	-	-	451	226 871

Note 5 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 5.1 - Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Disponibilités	76 651	59 320
Equivalents de trésorerie	36 752	11 611
Trésorerie nette de clôture	113 403	70 931

Note 5.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Stocks	(345)	(544)
Clients et comptes rattachés	38 263	(44 336)
Autres créances	(20 719)	7 608
Autres actifs non courants	142	(12 330)
Fournisseurs	(6 330)	(2 469)
Dettes fiscales et sociales	(11 734)	14 551
Dettes diverses (hors dettes sur acquisitions d'immobilisations)	10 473	(20 480)
Variation du besoin en fonds de roulement	9 750	(58 000)

Note 5.3 - Incidence des variations de périmètre

Les incidences des variations de périmètre correspondent aux compléments de prix, aux rachats de minoritaires de VELOCITY 368 (ex- AKKA UK) et aux prix d'acquisition versés en 2013 nets de la trésorerie apportée par les sociétés acquises.

Note 5.4 - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	en 2013	en 2012
Montant du dividende versé (en milliers d'euros)	9 674	8 684
Dividende par action (en euro)	0,64	0,64
Dividende par action corrigé (en euro) (*)	0,58	0,53

* Après prise en compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10 après distribution des dividendes en 2012 et 2013

La politique de dividende de 2014 n'est pas arrêtée.

Note 6 - Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en milliers d'euros	ORFIS Baker Tilly				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit légal								
Emetteur (AKKA Technologies)	43	43	19,2%	17,6%	46	51	9,9%	8,7%
Filiales intégrées globalement	178	203	80,1%	82,4%	411	539	88,2%	91,3%
Total audit légal	220	247	99,3%	100,0%	457	591	98,1%	100,0%
Autres missions								
Audits d'acquisition	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Autres missions	2	-	0,7%	0,0%	9	-	1,9%	0,0%
Total autres missions	2	-	0,7%	0,0%	9	-	1,9%	0,0%
TOTAL HONORAIRES	222	247	100%	100%	466	591	100%	100%

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

Le 15 janvier 2014, la société AKKA Technologies a racheté un bloc de 354 312 actions à 24,40 € dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions acquises pourront servir à :

- remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe,

- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, leur proposer d'acquérir des actions, ou leur attribuer des actions gratuites,
- attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- attribuer des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

Note 8 - Informations relatives aux parties liées

Note 8.1 - Achats et ventes de biens et services

Trois sociétés répondent à la définition des parties liées au sens d'IAS 24 :

- Idéactive Events (organisation d'événements) ;
- Saône Valley (location immobilière) ;
- Dubaia9 (prestation de service).

Les transactions avec ces trois sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

Note 8.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Montants en milliers d'euros	2012	2013
Rémunération fixe - équivalent brut	1 059	1 647
Rémunération variable - équivalent brut	150	179
Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	419	727
Jetons de Présence	25	-
Avantages en nature	1	-
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
COUT TOTAL ENTREPRISE	1 654	2 553

En 2013 comme en 2012, la composition de l'organe d'administration est la même que celle de l'organe de direction.

En 2012, aucune action gratuite n'avait été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

En 2013, aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

Note 9 : Informations relatives à la gestion des risques

Dans le cadre de leur activité, certaines sociétés du Groupe font l'objet de vérification de la part des autorités fiscales et des organismes sociaux. Depuis 2005, le Groupe est contrôlé régulièrement sur l'ensemble de ses obligations déclaratives en matière comptable, fiscale (notamment sur l'IS, la taxe professionnelle puis la CVAE, les subventions, le crédit d'impôt recherche, la TVA...) et sociale (Cotisations sociales et taxes assises sur les salaires) tant sur ses filiales en France qu'à l'étranger. Sur l'exercice 2012, des contrôles sont arrivés à leur terme sans conséquences significatives sur la situation financière du Groupe. Par ailleurs, pour certaines des sociétés contrôlées, des propositions de rectification ont été reçues en juillet 2012. Les points soulevés portent notamment sur l'éligibilité de certains projets subventionnés et pour lesquels les compléments d'information et les éléments de réponse nécessaires à la bonne compréhension ont été apportés point par point à l'ensemble des observations faites par l'Administration. A ce jour, le Groupe est toujours dans l'attente de retour de l'Administration fiscale sur les éléments apportés en réponse. Après prise en compte des avis de nos conseils juridiques et fiscaux externes, nous n'anticipons pas d'impact significatif futur sur les états financiers du Groupe.

20.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AKKA Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10 et 4.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 25 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.5 Comptes sociaux AKKA Technologies 2013

20.5.1 Bilan 2013

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net 31 déc. 2013	Net 31 déc. 2012
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	646	569	78	22
Fonds commercial	15	4	11	11
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immo.incorp.	-	-	-	-
	662	572	89	34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., mat.et outillage ind.	30	30	0	1
Autres immobilisations corporelles	1 103	765	338	407
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
	1 134	795	339	408
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E	-	-	-	-
Autres participations	132 550	28	132 522	126 353
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2 500	-	2 500	2 500
Prêts	79	28	51	46
Autres immobilisations financières	988	-	988	544
	137 913	1 424	136 489	129 884
ACTIF IMMOBILISE	137 913	1 424	136 489	129 884
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de biens	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
	-	-	-	-
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	8 973	43	8 930	6 309
Autres créances	160 611	460	160 151	126 305
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
	169 584	503	169 081	132 614
DISPONIBILITES, DIVERS ET COMPTES DE REGULARISATION				
Valeurs mobilières de placement dont actions propres	36 858	-	36 858	11 664
Disponibilités	2 692	-	2 692	5 992
	209 134	503	208 631	150 270
ACTIF CIRCULANT	209 134	503	208 631	150 270
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	206	-	206	188
	209 340	503	208 837	150 458
TOTAL III	209 340	503	208 837	150 458
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 845	-	1 845	650
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actifs	148	-	148	169
TOTAL GENERAL	349 245	1 927	347 318	281 161

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros		Net 31 déc. 2013	Net 31 déc. 2012
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé: 23 280	23 280	21 155
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		6 872	8 998
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence:	-	-
Réserve légale		2 418	2 098
Réserves statutaires et contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		24 309	13 024
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		16 563	21 279
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
		-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES			
		17	26
CAPITAUX PROPRES		73 461	66 580
Produits des émissions de titres participatifs			
		-	-
Avances conditionnées			
		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques			
		160	182
Provisions pour charges			
		42	35
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		202	217
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
		-	-
Autres emprunts obligataires			
		100 000	6 668
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
		2 242	45 938
Emprunts et dettes financières divers			
		164 029	155 172
		266 271	207 778
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
			-
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
		4 503	4 077
Dettes fiscales et sociales			
		1 908	1 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
		-	-
Autres dettes			
		973	973
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
			-
DETTES		273 655	214 364
Ecarts de conversion passifs			
		-	-
TOTAL GENERAL		347 318	281 161

20.5.2 Compte de résultat 2013

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	France	Export	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	10 882	6 485	17 368	16 504
Chiffre d'affaires net	10 882	6 485	17 368	16 504
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	3
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 674	876
Autres produits			0	0
Total des produits d'exploitation			19 042	17 383
Achats de marchandises			0	1
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			13 407	12 669
Impôts, taxes et versements assimilés			297	259
Salaires et traitements			2 779	3 034
Charges sociales			1 270	1 320
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			534	322
Dotations aux provisions sur immobilisations			42	35
Dotations aux provisions sur actifs circulants			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	-
Autres charges			0	25
Total des charges d'exploitation			18 328	17 665
		RESULTAT D'EXPLOITATION	714	(282)
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
Produits financiers de participations			18 824	22 388
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			132	-
Autres intérêts et produits assimilés			856	248
Reprises sur provisions et transferts de charges			21	3
Différences positives de change			0	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers			19 833	22 639
Dotations financières aux amortissement et provisions			342	4
Intérêts et charges assimilées			6 019	2 554
Différences négatives de change			0	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières			6 361	2 559
		RESULTAT FINANCIER	13 472	20 080
		RESULTAT AVANT IMPOTS	14 186	19 799
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			8	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	28
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			11	35
Total des produits exceptionnels			19	63
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			20	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			11	5
Dotation exceptionnelles aux amortissements et provisions			2	17
Total des charges exceptionnelles			33	28
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	(14)	35
Participation des salariés aux résultats			-	-
Impôt sur les bénéfices			(2 391)	(1 445)
Total des produits			38 894	40 085
Total des charges			22 331	18 806
		BENEFICE OU PERTE	16 563	21 279

20.5.3 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2013

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Code de Commerce et au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, dans le respect des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

** Faits marquants de l'exercice*

Le 3 janvier 2013, versement d'un complément de prix de 6 180 K€ pour les titres AEROCONSEIL.

Le 1er mars 2013, le Groupe a décidé de structurer son financement à moyen terme via une émission obligataire par placement privé. Le montant de cette émission s'élève à 100 M€ avec une maturité de 5 ans et 4 mois (échéance 29 juin 2018) avec un coupon annuel de 4,45%.

Cette émission obligataire, permet à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
- de refinancer l'acquisition de MBtech et financer les besoins généraux du Groupe,
- d'allonger la maturité moyenne de la dette avec des conditions de marché attractives,
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

Le 3 Avril 2013, AKKA Technologies a remboursé la dernière échéance de l'emprunt obligataire pour 6 668 K€.

** Frais de recherche*

La société n'a pas engagé de frais de recherche au cours de l'exercice.

** Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles*

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Durée	%	Mode	Durée	%
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. inférieure à 23 K€)	Linéaire	2	50	Linéaire	2	50
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. supérieure à 23 K€)	Linéaire	3	33.33	Linéaire	3	33.33
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	25 à 10	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	50	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7 à 10	14 à 10	Linéaire	2	50

Lorsque la fiscalité l'autorise, il est constaté des amortissements en mode dégressif. Cependant l'amortissement économique est considéré comme le mode linéaire. La différence entre les deux modes d'amortissement est constatée dans les capitaux propres au passif du bilan en amortissement dérogatoire.

Selon l'avis du CNC n° 2003-E (annexe 2, § 1.1), une immobilisation doit être scindée par composant dès lors que les éléments la constituant sont significatifs et conservent ce caractère au moment du remplacement et de la décomptabilisation. Il convient dès lors de concentrer l'analyse non seulement sur les éléments à forte valeur unitaire, mais également sur ceux qui ont des durées d'amortissement sensiblement différentes de la durée de l'immobilisation principale.

La société n'ayant que des immobilisations à faible valeur unitaire ou dont les composants ont une durée de vie relativement homogène, aucune immobilisation n'a été scindée par composant sur l'exercice.

Immobilisations Financières

** Participations, autres titres immobilisés*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs (en particulier des immobilisations financières), et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture en prenant pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

** Prêt Effort à la construction*

Pour 2013, le montant de la contribution à l'effort à la construction s'élève à 13 420,46 €.

Par ailleurs, une dépréciation de 8 125,53 € a été comptabilisée à la clôture de l'exercice au titre des prêts déposés avec un taux d'actualisation de 2,49%.

** Créances*

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

** Coûts sur emprunts – charges à étaler*

Les frais d'émission des emprunts bancaires et obligataires ont fait l'objet d'un étalement sur la durée des contrats.

** Variation des capitaux propres*

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2013 s'analyse de la manière suivante (montants en K€) :

Capitaux propres au 31 déc. 2012	66 580
Dividendes versés sur l'exercice 2013	(9 674)
Augmentation de capital	2 125
Variation de la prime d'émission	(2 125)
Variation des amortissements dérogatoires	(8)
Résultat de l'exercice 2013	16 563
Capitaux propres au 31 déc. 2013	73 461

Le capital social est passé de 21 155 K€ à 23 380 K€. Les variations sont les suivantes :

	Nombre de titres	Valeur nominal	Montant du capital
		en €	en €
31 déc. 2012	13 826 889	1,53	21 155 140,17
Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 7 Mai 2013)	1 382 688	1,53	2 115 512,64
Emission actions gratuites	6 354	1,53	9 721,62
31 déc. 2013	15 215 931	1,53	23 280 374,43

** Indemnités de départ en retraite*

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges qui s'élève à 41 617 € à la clôture de l'exercice.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (préconisée par l'IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45%,
- un taux d'inflation de 2%.
- un taux de croissance des salaires retenu égal à 3%,
- un taux d'actualisation retenu de 3,17% (Taux iBoxx AA10+).

** Provisions pour risques et charges*

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

** Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 36 100 K€ au 31 décembre 2013 contre 11 533 K€ au 31 décembre 2012. Ces dernières sont constituées pour 36 000 K€ de placements court terme. Les 100 K€ restant sont constitués de 89 351 actions propres AKKA Technologies dont le cours de clôture est de 2 088 K€.

Instruments dilutifs

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet potentiellement dilutif, en cours au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Instruments dilutifs	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	32 664
Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011	2 662
Total instruments dilutifs	35 326

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 sont les suivantes :

- ⇒ 1 331 actions ont une durée d'acquisition de 3 ans,
- ⇒ 1 331 actions ont une durée d'acquisition de 4 ans.

Ces instruments financiers représentent 0,2% du nombre total d'actions en circulation à fin 2013 contre 0,3% à fin 2012.

A fin décembre 2013, il ne reste plus qu'un plan d'options en vigueur suite à l'exercice de la clause de forçage des BSAAR et à la fin du plan de stock-options du 28 mai 2004 :

	Options de souscription
Date d'attribution par le conseil	14 mars 2006
Nombre d'options résiduelles	16 332
Nombre potentiel d'actions correspondant	32 664
Date de première levée possible	14 mars 2007
Date de dernière levée possible	14 mars 2014
Date de première cession possible	14 mars 2010
Prix d'exercice en euros (par option)	14,68 €

La dernière tranche de l'emprunt obligataire 2008 a été remboursée le 3 avril 2013 pour un montant de 6 667 K€.

* Covenants sur emprunts

Au 31 décembre 2013, les « covenants » négociés avec les banques sont les suivants :

Emprunt bancaire :

Lors de la souscription des emprunts, un engagement a été pris de respecter les ratios financiers suivants concernant la structure du bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- ⇒ Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé
 - Au 30 juin 2012 < 3,0x
 - Au 31 décembre 2012 < 2,75x
 - A partir du 30 juin 2013 < 2,5x
- ⇒ Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres
 - Au 30 juin 2012 < 1,25x
 - Au 31 décembre 2012 < 1,15x
 - Au 30 juin 2013 < 1,00x
 - A partir du 31 décembre 2013 < 0,9x
- ⇒ Debt Cover Ratio : Free Cash-Flow Consolidés / Service de la dette
 - Au moins égal à 1,2x à partir du 30 juin 2012
- ⇒ Limitation des investissements :
 - 30 M€ en 2012 pour le Groupe
 - 110% des investissements prévus pour 2012 à 2016

Au 31 décembre 2013, ces quatre ratios sont respectés par le Groupe.

Emprunt obligataire :

- ⇒ Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 3,5x au 31 décembre de chaque exercice
- ⇒ Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres consolidés < 1,5x au 31 décembre de chaque exercice

Au 31 décembre 2013, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

* Risque de taux

- ⇒ Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel est indexé l'emprunt obligataire). L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2012 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes: SWAP à taux fixe de 1,545 %, soit 2,205 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008. Ce contrat s'est éteint avec le remboursement de la dernière tranche de l'emprunt obligataire début avril 2013.
- ⇒ Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
 - Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€

** Rémunérations des membres des organes d'administration*

Montants en milliers d'euros	2012	2013
Rémunération fixe - équivalent brut	465	828
Rémunération variable - équivalent brut	150	0
Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	195	324
Jetons de Présence	25	0
Avantages en nature	Néant	Néant
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
COUT TOTAL ENTREPRISE	835	1 152

** Informations sur le DIF*

Heures acquises au 31 déc. 2012	2 367
Heures acquises en 2013	527
Heures prises en 2013	-
Total au 31 déc. 2013	2 894

**Information sur les parties liées*

La société a réalisé des transactions avec les parties liées suivantes, au sens d'IAS 24.

- Idéactive Events (organisation d'événements)
- Dubaia9 (prestations de services)

Les transactions avec ces sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

** Identité de la société consolidante*

La société AKKA Technologies est la tête de Groupe dans la consolidation du Groupe AKKA.

** Intégration Fiscale*

A compter du 1^{er} janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA Technologies en est la société tête de Groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA Technologies le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née d'éventuels déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes de la société AKKA Technologies.

Le montant net de l'impôt économisé du fait de l'intégration fiscale au titre de l'année 2013 est de 2 638 K€.

**Honoraires Commissariat aux comptes*

Le montant passé en charge au titre des honoraires de commissariat aux comptes pour 2013 est de 91 500 euros.

**Evénements postérieurs à la clôture*

Le 15 janvier 2014, la société AKKA Technologies a racheté un bloc de 354 312 actions à 24,40 € dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions acquises pourront servir à :

- remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, leur proposer d'acquérir des actions, ou leur attribuer des actions gratuites,
- attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- attribuer des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

Immobilisations

Montant en milliers d'euros	Valeur brute début 2013	Réévaluation courant 2013	Acquisitions courant 2013	Virements courant 2013	Cessions courant 2013	Valeur brute fin 2013
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	594	-	68	-	-	662
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	594	-	68	-	-	662
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	-	-	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	111	-	-	-	-	111
Matériel de transport	69	-	-	-	-	69
Matériel de bureau et mobilier informatique	810	-	18	-	-	828
Emballages récupérables divers	95	-	-	-	-	95
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 115	-	18	-	-	1 134
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	126 381	-	6 180	-	11	132 550
Autres titres immobilisés	2 500	-	-	-	-	2 500
Prêts et autres immobilisations financières	609	-	458	-	-	1 067
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	129 491	-	6 637	-	11	136 117
TOTAL GENERAL	131 200	-	6 723	-	11	137 913

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Montant début 2013	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2013
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	560	12	-	572
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	560	12	-	572
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	0	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	37	11	-	48
Matériel de transport	68	2	-	69
Matériel de bureau et mobilier informatique	574	74	-	648
Emballages récupérables divers	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	708	87	-	795
TOTAL GENERAL	1 268	100	-	1 368

Immobilisations amortissables en milliers d'euros	DOTATIONS			REPRISES			Montant amort à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0	-	-	7	-	-	(7)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	-	-	7	-	-	(7)
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	-	2	-	-	4	-	(2)
Emballages récupérables divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	2	-	-	4	-	(2)
TOTAL GENERAL	0	2	-	7	4	-	(8)
TOTAL GENERAL non ventilé			2			11	(8)

Charges réparties sur plusieurs exercices

Charges réparties sur plusieurs exercices en milliers d'euros	Montant début 2013	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2013
Frais d'émission d'emprunt à étaler	650	1 629	434	1 845
Primes de remboursement des obligations				

Échéances des créances et dettes			
Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) (2)	79	-	79
Autres immobilisations financières	988	988	-
Clients douteux ou litigieux	49	49	-
Autres créances clients	8 924	8 924	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	0	0	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53	53	-
Impôts sur les bénéfices	95 019	70 881	24 138
Taxe sur la valeur ajoutée	692	692	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Divers	-	-	-
Groupes et associés (2)	64 716	64 716	-
Débiteurs divers	130	130	-
Charges constatées d'avance	206	206	-
TOTAL DES CREANCES	170 856	146 640	24 217
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	-	-	-

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	100 000	-	100 000	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	2 242	2 242	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à plus d'un an	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 503	4 503	-	-
Personnel et comptes rattachés	704	704	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	712	712	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	453	453	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	38	38	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupes et associés (2)	164 029	164 029	-	-
Autres dettes	973	973	-	-
Dettes représentatives de titers empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	273 655	173 655	100 000	-

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice	100 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 576
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés	-

Produits à recevoir

Nature des produits (créances en milliers d'euros)	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	590
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	10
Autres créances	149
Valeurs mobilières de placement	758
Disponibilités	-
Autres	-
TOTAL	1 507

Charges à payer

Nature des charges (en milliers d'euros)	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 241
Emprunts et dettes financières divers	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492
Dettes fiscales et sociales	895
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Autres	-
TOTAL	3 629

Charges à répartir

Nature des charges en milliers d'euros	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Frais/Emprunt acquisitions	650		162	487
Honoraires/Emprunt obligataire		336	56	280
Frais/Emprunt obligataire		1 293	216	1 078
Charges à étaler				
TOTAL	650	1 629	434	1 845

Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Charges d'exploitation		
Fournitures	14	31
Locations + maintenance	81	34
Ratons publics	83	98
Frais de recrutement	-	-
Divers	20	16
Charges financières		
Intérêts/prêt	-	-
Frais gestion titres	9	9
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	206	188
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	206	188

Nature des produits en milliers d'euros	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Produits d'exploitation	-	-
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	206	188

Charges exceptionnelles

Nature des charges en milliers d'euros	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Pénalités de marchés	-
Pénalités et amendes fiscales et pénales	0
Dons, libéralités	-
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-
Subventions accordées	-
Rappels d'impôts	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33
Charges sur exercices antérieurs	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	-
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
Autres charges exceptionnelles	
Malis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Malis provenant du rachat de titres propres	-
Charges exceptionnelles diverses	-
TOTAL	33

Produits exceptionnels

Nature des produits en milliers d'euros	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	-
Libéralités reçues	-
Rentrées sur créances amorties	-
Subventions d'équilibre	-
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	-
Autres Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19
Produits sur exercices antérieurs	
Produits des cessions d'éléments d'actifs	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	-
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actifs (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
Quote-part des subventions d'invest. Virée au résultat	
Autres produits exceptionnels	
Bonis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres	-
Produits exceptionnels divers	-
TOTAL	19

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	15 215 931	1 389 042	-	1,53 €
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-	-
Actions préférentielles	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Cadres	38	37	-	-	38	37
Agents de maîtrise	4	5	-	-	4	5
Employés et techniciens	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-
Total	42	42	-	-	42	42

Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	Décembre 2013			Décembre 2012		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	10 882	6 485	17 368	10 090	6 414	16 504
TOTAL	10 882	6 485	17 368	10 090	6 414	16 504

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Décembre 2013					Décembre 2012
	Résultat avant report déficitaire	Réport déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	14 186	-	14 186	251	13 935	19 339
Résultat exceptionnel à court terme	(14)	-	(14)	(5)	(9)	23
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Résultat intégration fiscale	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Créances d'impôts	-	-	-	(2 638)	2 638	1 917
TOTAL	14 172	-	14 172	(2 391)	16 563	21 279

Information sur l'application des dispositions fiscales			
Impact sur le résultat en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
Provisions réglementées			
Provision retraite	42	35	7
ORGANIC	27	29	(2)
Valeurs mobilières de placement	-	4	(4)
Frais d'acquisition des titres de participation	-	1 057	(1 057)
Provision construction	11		11
Autres provisions	80	1 125	(1 045)
Carry Back	-	-	-
Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation	-	-	-
IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	80	1 125	(1 045)
Impact sur les capitaux propres en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES RESULTANT DES PROVISIONS REGLEMENTEES			

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals	-	-	-	-	-	-
Cautions	-	-	-	-	-	-
Garanties						
Garanties MBTech Group GmbH	14 263	-	14 263	-	-	-
Garanties MB Sim Technology	2 015	-	2 015	-	-	-
Garantie AKKA Groupe Amérique du Nord	2 175	-	2 175	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18 453	-	18 453	-	-	-

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals	-	-	-	-	-	-
Cautions						
sur compléments de prix des croissance externes	-	-	-	-	-	-
Garanties sur opérations de croissance externe	55 800	-	-	-	-	55 800
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	55 800	-	-	-	-	55 800

Entreprise liées et participations

Postes en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Immobilisations financières</u>		
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-
Participations	132 522	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
<u>Créances</u>		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	8 900	-
Autres créances	64 346	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-
<u>Passif</u>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 907	-
Autres dettes	164 029	-
<u>Elements financiers</u>		
Produits de participation	17 060	-
Autres produits financiers	1 952	-
Charges financières	849	-
<u>Autres</u>		
TOTAL	393 567	-

Liste des filiales et participations

Montant en milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
Sociétés								
AKKA DEVELOPMENT SAS	240	6 794	100%	229	229	8 825	1 937	-
AKKA MANAGER SARL	39	21	100%	39	39	4 427	31	-
CASIOPE SAS	100	54	100%	200	200	1 325	(287)	-
MBTECH GROUP	300	49 501	65%	47 621	47 621	243 814	(19 555)	-
MBTECH VERWALTUNGS	25	2	65%	26	26	-	3	-
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	976	13 689	100%	14 360	14 360	135 412	(3 209)	-
AKKA SWITZERLAND	81	1 536	100%	1 588	1 588	4 656	450	-
AKKA TECHNOLOGIES MAROC	33	800	80%	180	180	2 484	(1 100)	-
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	101	7 944	100%	1 499	1 499	69 721	1 445	-
AKKA TECHNOLOGIES INDIA	1	(4)	100%	1	-	-	-	-
IDEACTIVE FORMATION	8	207	100%	500	500	338	5	-
AKKA TRANS AFRICA	20	428	50%	12	12	2 543	144	-
AKKA SERVICES SAS	1 299	2 924	100%	12 785	12 785	34 967	3 453	2 254
GEPiLOG SAS	40	794	100%	3 843	3 843	-	652	-
REAL FUSIO	40	276	100%	620	620	2 010	66	-
AKKA I&S SA	26 000	16 195	100%	8 955	8 955	130 140	3 071	3 033
AEROCONSEIL	6 000	28 177	100%	36 679	36 679	91 264	19 721	11 030
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	990	3 852	25%	3 202	3 202	80 888	2 425	742
ERDIMAT SAS	459	1 026	100%	544	544	-	8	-
AKKA RESEARCH	37	(2 229)	100%	24	-	763	583	-
AKKA IMMO	3	(5)	100%	3	-	-	(1)	-
EKIS SAS	1 952	(956)	100%	58	58	44	(104)	-

20.5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Règles et méthodes comptables – participations, autres titres immobilisés » de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 25 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.5.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SCI STANDING COURCELLES

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2012 a autorisé la location d'un appartement meublé parisien de 198 m² à usage de logement de fonction.

Modalité : La location s'étale sur une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2012 pour un loyer mensuel de 16 666 euros révisable chaque année. La charge de loyer sur l'exercice 2013 s'élève à 200 000 euros HT.

Avec la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 30 août 2012 a autorisé la réalisation de prestations de services correspondant à des missions commerciales, stratégiques, administratives et relationnelles dans le cadre du déploiement du Groupe.

Modalité : Versement d'une redevance annuelle de 642 000 euros. Le montant passé en charge au titre de l'exercice 2013 s'élève à 642 000 euros HT.

Avec la société AMF Investisseurs

Personne concernée : Alain TISSERAND

Nature : Convention d'assistance et de prestations de services du 30 avril 2002 conclue avec la société AMF Investisseurs et transférée à la société AMF Investisseurs SARL.

La dite convention s'est poursuivie selon les termes de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2011 et prévoyant une facturation annuelle de 150 600 euros HT pour 8 jours de prestations mensuelles effectuées par Alain TISSERAND, ainsi que la fourniture par d'autres personnes que Alain TISSERAND de prestations complémentaires d'assistance administrative, bureautique et commerciale pour un montant mensuel de 3 300 euros HT (correspondant à 12,5 jours de prestation par mois).

Par décision en date du 30 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé la fin de cette convention par anticipation avec effet au 31 janvier 2013 et la conclusion d'un protocole de fin de contrat d'assistance et de prestations de services.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant passé en charge sur l'exercice 2013 au titre de cette convention représente 149 133 euros HT.

Avec la société DUBAIA9 SAS

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature : Convention de prestations correspondant aux fonctions de direction financières, des ressources humaines, et de secrétariat général conclue avec la société DUBAIA9 SAS.

Le montant facturé au titre de cette convention correspond aux coûts réellement engagés par DUBAIA9 SAS, majorés d'une marge de 15%.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant comptabilisé dans les charges au 31 décembre 2013 au titre de cette convention s'élève à 44 000 euros HT.

Villeurbanne, le 25 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.6 Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices.

	2009	2010	2011	2012 (2)	2013 (1)
Dividende par action	0,34	0,70	0,64	0,64	0,55
Montant des dividendes distribués	3 654 589	7 618 288	8 683 066	9 673 828	8 949 095

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2014

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices corrigé des opérations réalisées sur le capital :

- ⇒ Attribution d'une action gratuite pour 10 détenues
- ⇒ Division du nominal par 2
- ⇒ Distribution de dividendes sur les réserves

Les dividendes par action sont donc à nombre d'actions comparables, soit 15 215 931 actions en circulation à la date du 31 décembre 2013.

	2009 (2)	2010 (2)	2011 (2)	2012 (2)	2013 (1)
Dividende par action	0,26	0,53	0,53	0,58	0,55
Montant des dividendes distribués	3 654 589	7 618 288	8 683 066	9 673 828	8 949 095

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2013

(2) A nombre d'actions comparables (i.e. après retraitement de 4 opérations d'attributions d'une action gratuite pour dix détenues en 2009, 2011, 2012 et 2013).

Politique de distribution

Le Groupe ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à une fourchette entre 20% et 30% du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

Délai de Prescription

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État, dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

Le plan de sauvegarde de la société AKKA I&S arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 septembre 2007 est signalé ici uniquement dans la mesure où il se poursuit, et que la septième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Non applicable.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Informations relatives au capital souscrit

A fin décembre 2013, le capital social est de VINGT TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS ET QUARANTE TROIS CENTIMES (23.280.374,43 €), divisé en QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE NEUF CENT TRENTE ET UNE ACTIONS (15.215.931) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations données au Conseil d'Administration :

Date de l'Assemblée Générale	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2013
05/06/2012	Attribution d'actions gratuites L 225-197-1	38 mois	Expire le 4 août 2015	CA 16.09.2013 6 354 actions créées
11/06/2013	Émission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des actions nouvelles à des conditions préférentielles en période d'offre publique L 233-32 II L233-33	18 mois	Expire le 10 décembre 2014	Néant
11/06/2013	Emission par placement privé d'actions ordinaires ou toute valeur mobilière avec suppression du DPS	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	En cas d'émission par placement privé d'actions ordinaires ou toute valeur mobilière avec suppression du DPS, autorisation de fixer le prix d'émission	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Ajustement éventuel d'une émission de titres	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant

	L 225-147			
11/06/2013	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites d'élévation de la valeur nominale L 225-129-2	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 et svts du Code du travail	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209	18 mois	Expire le 10 Décembre 2014	Contrat de liquidité
11/06/2013	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions	24 mois	Expire le 10 juin 2015	Néant
11/06/2013	Options d'achat d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant
11/06/2013	Options de souscription d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 10 août 2015	Néant

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture pour les exercices 2012 et 2013 est donné dans les comptes consolidés de l'exercice 2013 au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005 a donné, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'admission des actions de la société à la cote d'un marché réglementé, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

Par délibération du 14 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de faire usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 février 2005, à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Ce programme de rachat d'actions a obtenu le 26 avril 2005 le visa de l'AMF sous le numéro 05-304.

L'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société a été renouvelée successivement, pour des durées chacune de dix-huit mois, par les Assemblées Générales Extraordinaires du 20 juin 2006, 28 juin 2007, 24 juin 2008, 23 juin 2009, 22 juin 2010, 14 juin 2011 et 5 juin 2012, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2013 a renouvelé, pour une durée de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Titres concernés : actions ordinaires (code ISIN FR0004180537).

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2013, la société AKKA Technologies et ses filiales possèdent 12 155 actions propres dans le cadre de son programme de rachat d'actions et 86 058 actions en dehors de ce programme. Le rapport de gestion du Groupe présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence apporte des précisions sur les actions auto-détenues.

21.1.4 Capital potentiel

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2013 était de 35 326 actions provenant de levée d'options de souscription d'actions et d'émission d'actions gratuites en cours d'acquisition. A cette date, le pourcentage de dilution total potentiel représente 0,2% du capital. Un tableau récapitulant les différents plans est présenté dans la note 4.11 des comptes consolidés au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

21.1.6 Nantissements, inscriptions, garanties

A la date d'enregistrement du présent rapport, la société n'a pas connaissance de nantissements et autres sûretés portant sur les actions inscrites au nominatif.

21.1.7 Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable.

21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la société sur les cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions en €	Montant nominal de l'augmentation de capital en €	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital en €	Nombre cumulé d'actions
AG 24 juin 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	858 129	1,53	1 312 937	-	14 442 320	9 439 425
CA 6 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	26 320	1,53	40 270	-	14 482 590	9 465 745
CA 18 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	185 726	1,53	284 161	-	14 766 751	9 651 471
CA 10 octobre 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	25 604	1,53	39 176	-	14 805 926	9 677 076
CA 5 mars 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	104 600	1,53	160 038	-	14 965 954	9 781 676
AG 23 juin 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	978 168	1,53	1 496 597	-	16 462 561	10 759 844
CA 12 octobre 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	85 000	1,53	130 050	-	16 592 611	10 844 844
CA 22 juin 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	2 199	1,53	3 364	-	16 595 976	10 847 043
CA 23 novembre 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	35 863	1,53	54 870	-	16 650 846	10 882 906
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	2 000	1,53	3 060	-	16 653 906	10 884 906
CA 31 mars 2011	Constatation exercice de 2 899 BSAAR	3 591	1,53	5 494	-	16 659 400	10 888 497
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital suite à levée d'options	18 332	1,53	28 048	-	16 687 448	10 906 829
CA 14 juin 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	35 844	1,53	54 841	-	16 742 289	10 942 673
CA 7 juillet 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	1 120 511	1,53	1 714 382	-	18 456 671	12 063 184
CA 5 septembre 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	91 256	1,53	139 622	-	18 596 293	12 154 440
CA 25 novembre 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	9 317	1,53	14 255	-	18 610 548	12 163 757
CA 25 novembre 2011	Constatation exercice de 544 BSAAR	742	1,53	1 135	-	18 611 683	12 164 499
CA 5 juin 2012	Constat exercice de 156 901 BSAAR	213 738	1,53	327 019	-	18 938 703	12 378 237
CA 5 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	1 237 823	1,53	1 893 869	-	20 832 572	13 616 060
CA 22 juin 2012	Constat exercice de 15 615 BSAAR	23 383	1,53	35 776	-	20 868 348	13 639 443
CA 22 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	10 527	1,53	16 106	-	20 884 454	13 649 970
CA 22 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	34 763	1,53	53 187	-	20 937 641	13 684 733
CA 28 mars 2013	Constat exercice de 94 891 BSAAR	142 156	1,53	217 499	-	21 155 140	13 826 889
CA 7 mai 2013	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	1 382 688	1,53	2 115 513	-	23 270 653	15 209 577
CA 16 septembre 2013	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	6 354	1,53	9 722	-	23 280 374	15 215 931

Cf. 21.1.1 sur les variations de capital intervenues sur le 1er trimestre 2013.

Extraits des statuts sur le capital :

- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008, le capital a été augmenté d'une somme de 1 312 937,37 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 858 129 actions de 1,53 euro de valeur nominale ».
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 40 269,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 26 320 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ».
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 18 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 284 160,78 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 185 726 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a constaté deux augmentations de capital d'un montant global de 39 175,62 euros.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 mars 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 160 038 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 104 600 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 1 496 957,04 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 Octobre 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 130 050 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 167,10 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 070 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 197,37 par exercice de 105 BSAAR et création de 2 070 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 9 945 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 500 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 44 925,39 euros par exercice de 23 721 BSAAR et création de 29 363 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 060 euros

par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 5 494,23 euros par exercice de 2 899 BSAAR et création de 3 591 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 31 mars 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28 047,96 euros par exercice de 9 166 options et création de 18 332 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 54 841,32 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 35 844 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 36 502,74 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 23 858 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 677 879,09 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 096 653 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 130 986,36 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 612 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 8 298,72 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 5 424 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 336,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 220 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 14 255,01 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 9 317 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 135,26 euros par exercice de 544 BSAAR et création de 742 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 327 019,14 euros

par exercice de 156 901 BSAAR et création de 213.738 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 ajustant, afin de tenir compte des actions émises entre le 25 novembre 2011 et le 31 mai 2012 sur l'exercice des BSAAR, l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2012 visant l'attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes, le capital a été augmenté d'une somme de 1 893 869,19 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 237 823 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 35 775,99 euros par exercice de 15 615 BSAAR et création de 23 383 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 16 106,31 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 10 527 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 53 187,39 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 34 763 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 28 mars 2013 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 217 498,68 euros par exercice de 94 891 BSAAR et création de 142 156 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2013 et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 2.115.512,64 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission » et création de 1.382.688 actions ordinaires nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale chacune ;
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 16 Septembre 2013, le capital a été augmenté d'une somme de 9.721,62 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6.354 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la réalisation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,
- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès son émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Il n'existe pas de disposition plus restrictive dans les statuts.

21.2.5 Assemblées Générales

Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le Comité d'Entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L. 432-6-1 du Code du Travail, demander au Président du Tribunal de commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations figurant sur une liste arrêtée par l'Autorité des Marchés Financiers. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements.

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société AKKA Technologies se tiendra le 17 juin 2014 à 16h00 à Lyon.

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen du rapport de gestion et de Groupe établi par le Conseil d'Administration ;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes consolidés;
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président du Conseil d'Administration;
- Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles;
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions;
- Décision d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Maurice RICCI en qualité d'administrateur;
- Renouvellement du mandat de Madame Cécile MONNOT en qualité d'administrateur;
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Article 15 des statuts

Aux cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008, aux termes de la douzième résolution, les statuts de la société ont été modifiés comme suit, tendant à insérer une clause d'exclusivité de mandat :

« Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies. »

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions. »

Assemblée Générale du 11 juin 2013 - Dixième Résolution

Aux cours de l'Assemblée Générale du 11 juin 2013, aux termes de la dixième résolution, a été autorisée la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions.

« Dixième Résolution : *Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société*). »

L'Assemblée Générale, statuant par exception aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129 à L225-129-6, L233-32 et L 233-33 du Code de Commerce dans leur rédaction issue de la loi Breton n°2006-387 du 31 mars 2006, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société, et que seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions (...). »

21.2.7 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5 % au moins du capital social et/ou des droits de vote de la Société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la Société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce, le délai d'information étant, pour ces seuils, de 5 jours de bourse.

21.2.8 Dispositions régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

22 Contrats importants

Les contrats d'acquisitions sont décrits dans le paragraphe 5.2.1. ci-avant.

AKKA Technologies a par ailleurs conclu un contrat de financement bancaire lors de l'acquisition de la société MBtech. Les principales caractéristiques de ce contrat sont décrites au paragraphe 10.3.1 et dans l'annexe aux comptes consolidés au paragraphe 20.3.6 (Note 4.13) du présent document de référence.

En dehors de ces contrats, le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 Informations provenant de tiers, déclaration d’experts et déclaration d’intérêts

Non applicable.

24 Documents accessibles au public

Conformément à la Directive Transparence, AKKA Technologies dispose d'une rubrique « informations financières » sur le site www.akka.eu. A ce jour, les documents suivants sont consultables :

- les communiqués financiers
- les communiqués corporate
- les présentations des résultats annuels et semestriels
- les rapports financiers annuels et semestriels
- le calendrier des publications de l'exercice en cours
- le résultat des votes à l'Assemblée Générale du 11/06/2013
- les déclarations de droits de vote
- les déclarations des transactions sur actions propres
- les déclarations de rachat d'actions
- les communiqués relatifs aux honoraires des commissaires aux comptes (inclus dans les documents de référence)
- les documents de référence 2007/2008/2009/2010/2011 et 2012 visés par l'AMF
- les documents préparatoires aux Assemblées Générales
- la note d'Opération Emission Obligataire visée par l'AMF de février 2013

Les statuts de AKKA Technologies peuvent être consultés au siège social – 9/11, rue Montalivet – 75008 Paris.

DECLARATIONS BOURSIERES

Déclarations des transactions sur actions propres

Conformément à la Directive Transparence, les déclarations mensuelles ont été mises en ligne auprès du diffuseur agréé (www.actusnews.com) et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu).

Conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont désormais transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu) dans la rubrique « Espace Investisseurs ».

25 Informations sur les participations au 31 décembre 2013

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3.6) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe et à la liste des filiales et participations de la société AKKA Technologies figurant dans le paragraphe 20.5.3.